

Contrat Région - Pays de Dinan

→ Avenant 2009

Kevrat Rannvro - Bro Dinan

→ Stagadenn 2009

Contrat Contrée - Pay dë Dinân

→ Dëvnant 2009

2006 - 2012



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°05-TERR/1 du Conseil régional en date des 15 et 16 décembre 2005, validant notamment les orientations de la nouvelle politique territoriale, la méthode de contractualisation, ainsi que les dotations par pays proposées,

Vu la délibération n°06-BUDG/1 du Conseil régional en date des 9, 10 et 11 février 2006 adoptant le budget primitif 2006,

Vu la délibération n°09-BUDG/1 du Conseil régional en date des 18, 19 et 20 décembre 2008 adoptant le budget primitif 2009,

Vu la délibération n°10-TERR/1 du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 janvier 2010, autorisant le Président du Conseil régional à signer le présent contrat,

Vu la délibération n° 694/2009 du Syndicat Mixte du Pays de Dinan, en date du 10 décembre 2009, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération de la Communauté de communes Arguenon Hunaudaye, en date du 29 janvier 2010, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération de la Communauté de communes de Dinan, en date du 8 février 2010, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération de la Communauté de communes de Plancoët Val d'Arguenon, en date du 23 novembre 2009, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Caulnes, en date du 21 décembre 2009, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Du Guesclin, en date du 3 mars 2010, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Matignon, en date du 20 janvier 2010, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Plélan, en date du 9 février 2010, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays d'Evran, en date du 11 janvier 2010, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération de la Communauté de communes Rance Frémur, en date du 20 janvier 2010, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci.

Dans le cadre mentionné ci-dessus, il est convenu le présent contrat, pour la période 2006-2012, entre :

La Région Bretagne, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN,

Et

Le Syndicat mixte du Pays de Dinan, représenté par son Président, **XXXXXXXXXX**,

La Communauté de communes Arguenon Hunaudaye, représentée par son Président, Monsieur Jean MÉGRET,

La Communauté de communes de Dinan, représentée par son Président, Monsieur René BENOIT,

La Communauté de communes de Plancoët – Val d'Arguenon, représentée par son Président, Monsieur Michel RAFFRAY,

La Communauté de communes du Pays de Caulnes, représentée par son Président, Monsieur Gérard BERTRAND,

La Communauté de communes du Pays de Du Guesclin, représentée par son Président, Monsieur Henri FRANÇOIS,

La Communauté de communes du Pays de Matignon, représentée par son Président, Monsieur Gérard VILT,

La Communauté de communes du Pays de Plélan, représentée par son Président, Monsieur Pierrick SORGNIARD,

La Communauté de communes du Pays d'Evran, représentée par son Président, Monsieur Francis REYNES,

La Communauté de communes Rance Frémur, représentée par son Président, Monsieur Raymond ARMANGE.

Fait à _____, en 13 exemplaires originaux, le

Jean-Yves LE DRIAN
Président du Conseil régional de Bretagne

XXXXXX
Président du Syndicat mixte du Pays de Dinan

Jean MÉGRET
Président de la Communauté de
communes Arguenon Hunaudaye

René BENOIT
Président de la Communauté de
communes de Dinan

Michel RAFFRAY,
Président de la Communauté de
communes de Plancoët – Val d'Arguenon

Gérard BERTRAND
Président de la Communauté de
communes du Pays de Caulnes

Pierrick SORNIARD
Président de la Communauté de
communes du Pays de Plélan

Henri FRANÇOIS
Président de la Communauté de
communes du Pays de Du Guesclin

Gérard VILT
Président de la Communauté de
communes du Pays de Matignon

Francis REYNES
Président de la Communauté de
communes du Pays d'Evran

Raymond ARMANGE
Président de la Communauté de
communes Rance Frémur

Préambule

Parce que le développement de la Bretagne et celui de ses territoires sont intimement liés, le Contrat Région/pays doit permettre la rencontre des vocations spécifiques de chaque pays et du projet régional exprimé dans le Contrat pour la Bretagne rédigé à l'occasion des premières Assises des territoires en 2004 et décliné à présent en 10 grands chantiers fédérateurs.

Un projet régional

Lors des différentes Assises régionales des territoires organisées depuis 2004, la Région a proposé aux élus, aux acteurs socioprofessionnels et, plus largement, à toutes les Bretonnes et les Bretons, un « nouveau Contrat pour la Bretagne ». Ce document définit la démarche choisie par la Région pour assurer le progrès et le développement de la Bretagne dans les incertitudes actuelles du contexte mondial.

Le projet régional tel que présenté dans ce cadre est fondé sur trois grandes lignes :

- L'identification des défis auxquels la Bretagne doit faire face, qu'ils relèvent de réalités nationales, internationales ou soient spécifiquement bretons ;
- L'affirmation des atouts sur lesquels la Bretagne doit s'appuyer, avec l'affirmation partagée d'une confiance en l'avenir de la région qui doit s'exprimer par le volontarisme de l'action ;
- La culture de valeurs communes, solidarité, égalité des chances, prise en compte des intérêts des générations futures, responsabilité collective et individuelle, ouverture au monde et fraternité, sans lesquelles il ne peut y avoir de projet collectif fort.

L'expression du projet régional repose sur quatre ambitions :

- Positionner la Bretagne parmi les grandes régions en Europe ;
- Trouver les voies d'un nouveau développement économique en donnant la priorité à la haute qualité et en développant les savoirs et les compétences des hommes et des femmes ;
- Donner toutes leurs chances aux territoires de Bretagne ;
- Inventer un modèle de développement solidaire et de qualité.

La méthode retenue pour mettre en œuvre cette méthode repose sur :

- L'affirmation de l'importance de la prospective, de la connaissance et de l'évaluation dans les processus de décision ;
- La priorité donnée à la concertation et à la participation pour assurer une bonne « gouvernance locale ».

La stratégie régionale se décline aujourd'hui en 10 grands « chantiers fédérateurs » :

1. Pour un dispositif de formation réactif au service des compétences humaines ;
2. Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social ;
3. Pour un projet agricole partagé, à la fois performant et respectueux de l'environnement ;
4. Pour une exemplarité des démarches environnementales ;
5. Pour une Bretagne équilibrée, accessible et connectée à l'Europe et au Monde ;
6. Pour une affirmation de la vocation et de la spécificité maritimes de la Bretagne ;
7. Pour une Bretagne équitable et solidaire ;

8. Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture ;
9. Pour l'élaboration d'une véritable politique linguistique ;
10. Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité.

Le Contrat Région / pays permet de croiser ce projet régional et les projets territoriaux présentés par le pays, tout en cherchant à mettre en application les principes d'équité, d'efficacité, de transparence et de simplicité.

Le pays, territoire de projets s'appuyant sur des vocations identifiées, lieu de mobilisation des élus et de la société civile, a été retenu comme l'échelle pertinente pour la réflexion et pour cette mise en cohérence.

Il appartient donc à chaque pays de se saisir de cette opportunité pour mobiliser les acteurs du territoire autour de la formulation de sa vocation, de ses enjeux et de la réalisation des objectifs à atteindre, méthode partenariale qui semble indispensable à la qualité du contrat.

Des vocations spécifiques au Pays de Dinan

Le Pays de Dinan est un espace de complémentarité. Cette dernière s'exprime à travers des dualités fortes : terre/mer, urbain/rural, tradition/innovation... Toutes ces composantes constituent la force de notre territoire et c'est autour de cette complémentarité entre les espaces, les générations, les économies... que nous souhaitons construire notre développement pour les années à venir, avec en trame de fond la dimension de développement durable, dans toutes ses composantes (préservation de l'environnement, agriculture biologique, haute qualité environnementale, économie sociale et solidaire...).

Encadré par trois agglomérations de taille conséquente, Saint Malo, Saint Brieuc et Rennes, desservi par des axes routiers importants (RN 12 et RN 176), fort de paysages de grande valeur, le Pays de Dinan constitue un espace d'activités et de vie de qualité.

Les difficultés économiques auxquelles s'est trouvé confronté ce territoire ces dernières années, n'ont fait que renforcer la motivation et la détermination des acteurs locaux pour conforter l'existant, rechercher des options viables et durables de développement, développer les pôles de compétences existants (Pôle Cristal), et faire du Pays de Dinan un espace de développement en complémentarité avec les agglomérations voisines.

En effet, l'évolution des modes de vie nous conduit à faire évoluer nos politiques. Nous ne devons plus opposer nos territoires mais bien travailler ensemble car les flux migratoires ne s'arrêtent pas aux frontières administratives des collectivités. C'est ainsi que nous souhaitons mettre en place les conditions les plus favorables à l'accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités dans le Pays de Dinan.

Ainsi, à travers des zones d'activités, dont quatre identifiées « de Pays », dont la situation géographique, la desserte, la taille varient, notre territoire offre un large éventail de choix d'implantation tant aux entreprises déjà présentes sur le territoire qu'aux nouvelles implantations. Cette offre foncière est complétée par des structures d'accompagnement et d'accueil des créateurs d'entreprises (Plate Forme d'Initiative Locale-Rance Initiative, école de projet en économie sociale et solidaire) dont la pertinence et la qualité n'est aujourd'hui plus à démontrer.

De nombreux actifs travaillent dans les agglomérations et les zones économiques limitrophes du Pays. Un grand nombre d'entre eux s'installent et vivent sur notre territoire. Attiré par une qualité de vie indéniable, ces nouvelles populations contribuent au dynamisme et à la vie économique du territoire. Il faut donc proposer à ces habitants des services de qualité en matière de logement, de services à la petite enfance notamment, de services publics plus généralement.

L'effort initié par le programme Leader + en faveur des jeunes, des femmes et des enfants doit être poursuivi et prolongé. Il faut faciliter l'accès des femmes au travail par des modes de garde de proximité et adaptés. La valeur ajoutée de ce programme européen doit être utilisée et pérennisée dans la perspective de contribuer à un aménagement solidaire et homogène du territoire.

Le Pays de Dinan, pour compléter la dynamique Leader +, et contribuer à l'amélioration et au développement des services publics et au public sur son territoire a répondu favorablement à la proposition régionale concernant la réalisation d'une étude sur les services dont le premier objectif sera de cerner la réalité, tant de la demande, que du besoin.

Les 80 km de côtes dont 25 km le long de l'estuaire de la Rance, des sites remarquables tel que le Cap Fréhel, Fort La Latte, mais aussi le Port de Dinan, l'abbaye de Léhon, constituent autant de sites qui concourent à l'image et à la renommée de notre territoire. Cependant, pour compléter l'offre touristique déjà présente et pour favoriser la découverte de l'arrière Pays et de ses richesses architecturales, patrimoniales, culturelles, les acteurs du territoire ont décidé de proposer un réseau touristique de découverte du Pays de Dinan, mettant en relation les sites existants et à créer et liant littoral et arrière Pays.

1. Principes généraux

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat précise les modalités de mise en œuvre de la politique territoriale régionale par les contrats Région/pays sur le territoire du Pays de Dinan.

Article 2 : Durée et révision du contrat

Le Contrat Région/pays est signé pour la période 2006-2012 et définit la programmation des actions à compter de sa date de signature.

En 2009, une révision du contrat a été organisée par la Région afin de :

- permettre au Conseil régional d'évaluer globalement le dispositif ;
- faire évoluer, si nécessaire, la liste des projets inscrits ou leurs plans de financement, où de programmer les crédits qui ne l'auraient pas été jusqu'alors.

En dehors de cette révision à mi-parcours, toute modification devra faire l'objet d'un avenant et être dûment justifiée par des circonstances exceptionnelles.

Article 3 : Architecture et principes généraux du Contrat Région/Pays

Article 3-1 : Principes généraux

Une dotation globale de **10 511 997 €** est allouée au Pays pour lui permettre de mettre en œuvre les projets qui auront été retenus par la Région ainsi que sa stratégie d'ingénierie.

L'aide régionale ayant pour objectif de jouer un effet levier dans l'aboutissement des projets, celle-ci ne sera pas accordée sans que soit vérifiée l'existence d'un engagement financier réel et manifeste des collectivités du territoire.

En tout état de cause, un autofinancement d'au moins 20% est demandé pour chaque projet. Dans des cas très ponctuels, quelques exceptions peuvent être étudiées à la marge pour les projets portés par les associations et selon la nature de ces derniers. Dans ces cas de figure, les autres cofinancements seront étudiés, notamment la contribution des communes et EPCI afin de s'assurer de l'intérêt qu'ils accordent au projet.

Le financement régional peut représenter, au maximum, jusqu'à 50% de la dépense subventionnable du projet.

Les subventions régionales obtenues *via* les contrats Région/pays peuvent couvrir des dépenses d'investissement comme de fonctionnement.

Toutefois, concernant les aides au fonctionnement, en dehors de l'enveloppe consacrée à l'ingénierie, seules des dépenses liées à la réalisation d'un projet déterminé peuvent être prises en compte. En aucun cas il ne doit s'agir du financement de frais de structures préexistantes. Peuvent être aidées, à titre ponctuel et exceptionnel, les opérations en démarrage ayant un caractère d'innovation, et cela, pour une durée explicitement limitée (maximum 3 ans ou 3 éditions). Le soutien régional se verra alors appliquer une dégressivité relative (le taux d'intervention régionale devra être décroissant sur les années au cours desquelles le projet sera financé par le Conseil régional).

Il est rappelé la nécessité du respect des régimes d'aides en vigueur et des taux maximum d'aides publiques autorisés. Dès lors, les bénéficiaires s'engagent à informer la Région de toute autre aide publique qui leur serait attribuée sous peine de devoir rembourser la subvention régionale.

Aucun projet (ou tranche fonctionnelle) ne pourra bénéficier simultanément d'une aide régionale au titre du Contrat Région/Pays et d'une aide relevant des autres dispositifs régionaux hors contrat. Le seul cumul autorisé

concerne les projets également soutenus par la Région dans le cadre du Contrat Région/Association des Iles du Ponant pour le développement durable des îles.

Aucune demande inférieure à 2000 € ne sera instruite en dehors des dossiers qui appellent les fonds régionaux dans le cadre d'une contrepartie « dite nationale » aux fonds européens (FEADER pour LEADER notamment).

Article 3-2 : Principes s'appliquant aux différentes enveloppes du contrat

Le Contrat Région/pays s'articule autour de quatre enveloppes consacrées à la mise en œuvre de projets et d'une cinquième destinée à soutenir l'ingénierie de la structure Pays.

Tout maître d'ouvrage potentiel, quel que soit son statut (public, privé...) est susceptible de présenter un projet (que ce soit au titre de la 2^{ème}, la 3^{ème} enveloppe ou l'enveloppe numérique). Le Conseil régional sera toutefois attentif à ce que le projet se caractérise bien par sa dimension collective et qu'il bénéficie d'une dimension intercommunale.

Cette dernière se traduira, par ordre décroissant d'envergure intercommunale, par :

- une maîtrise d'ouvrage intercommunale ou intercommunautaire ;
- des fonds de concours de l'intercommunalité ou des autres communes ;
- une gestion intercommunale ;
- l'existence d'un schéma de développement et de mise en réseau effective à l'échelle du pays ou de l'EPCI pour le thème concerné ;
- un usage par un public pluri-communal (associations...) ;
- un « porté à connaissance » (délibération du conseil communautaire, compte-rendu, courrier adressé à l'ensemble des maires de l'EPCI...).

Le Conseil régional est également attentif à la qualité de chaque projet qu'il accompagne :

- qualité environnementale, architecturale et urbaine ;
- dimension sociale ;
- dimension culturelle ;
- valorisation et promotion des langues de Bretagne.

Le Conseil régional est aussi attentif à la sécurisation juridique de ses interventions.

Première enveloppe : projets et intentions de projets très structurants, priorités régionales

Les projets mentionnés par la Région dans la 1^{ère} enveloppe n'entrent pas dans le cadre du contrat à proprement parler. Cette enveloppe a pour unique objectif de rendre compte, à l'échelon local, des interventions de la Région sur le Pays au titre de ses autres politiques (PPI des lycées, infrastructures de transport, actions inscrites dans le Contrat de Projets Etat-Région, mise en œuvre de ses politiques sectorielles...) ou sur des projets d'intérêt régional.

Les projets entrant dans ce cadre ne sont pas financés dans le cadre de la dotation allouée au pays.

La deuxième enveloppe : « structurant régional/local » : projets co-décidés entre la Région et le Pays

Le montant financier alloué aux projets de cette enveloppe doit représenter au moins **7 363 108 €**, soit 80 %, de la dotation du Pays hors enveloppes numérique et ingénierie.

Cette deuxième enveloppe est au cœur même du dispositif de contractualisation et elle est la résultante de la négociation entre la Région et les pays. Elle concerne des projets ou actions structurants pour le pays concerné et d'intérêt régional.

Cette 2^{ème} enveloppe vise des projets identifiés lors de la négociation et figurant dans ce contrat. Cette liste de projets a été révisée en 2009 selon les conditions prévues aux articles 2 et 3. Les projets retenus doivent tous se caractériser par leur envergure intercommunale ou de pays.

Une fiche synthétique présente chaque projet. Elle fait apparaître le montant maximum garanti de l'intervention régionale pour la réalisation du projet. Le vote de la subvention régionale est conditionné à la levée des conditions suspensives inscrites dans la fiche. Le montant définitif de la subvention régionale est calculé en fonction du dossier détaillé et du plan de financement définitif présentés par le maître d'ouvrage. Il ne peut être supérieur au montant indiqué dans le contrat.

La troisième enveloppe : « structurant local »

Le montant financier alloué aux projets de cette enveloppe doit représenter au plus **1 840 777 €**, soit 20 % de la dotation du Pays hors enveloppes numérique et ingénierie.

Dans le cadre de cette enveloppe, les projets ne sont pas définis *a priori*, mais seront présentés au fur et à mesure de la durée du contrat par leurs maîtres d'ouvrage et examinés en comité local.

Dans le cadre de cette 3^{ème} enveloppe, la préférence de la Région pour les projets qui bénéficient d'une dimension intercommunale est rappelée. La Région fera également valoir ses préoccupations d'aménagement du territoire et ses exigences en matière de qualité (notamment environnementale) et de développement durable. Aucun projet contradictoire avec les politiques sectorielles régionales ne pourra être cofinancé dans le cadre du Contrat Région/pays.

L'enveloppe Numérique

Adoptée en décembre 2006, la politique numérique de la Région Bretagne a pour ambition de permettre à tous l'accès au haut débit, d'accompagner l'appropriation des nouveaux usages de l'Internet et de faire de la Bretagne une région pilote du très haut débit. La politique régionale doit assurer une péréquation territoriale et la cohérence du développement des infrastructures tout en laissant les collectivités libres de l'aménagement numérique de leur territoire. La politique numérique régionale se décline au moyen de différents dispositifs, dont les contrats Région/Pays. Ainsi, à compter de 2009, le pays s'est vu garantir une enveloppe numérique de **665 022 €**.

Les enveloppes 2 et 3 du Contrat Région/pays sont également mobilisables sur ce type de projets et peuvent se cumuler avec les crédits de l'enveloppe numérique.

Les projets pouvant être aidés par la Région dans le cadre de cette enveloppe peuvent être divers :

- infrastructures visant à accroître le débit pour parvenir à une couverture en très haut débit. Pour rappel, les projets visant à couvrir les zones blanches ne relèvent pas de ce dispositif mais des crédits dédiés et fléchés vers les Départements. Toutefois, si la couverture en très haut débit d'un territoire passe par la couverture partielle d'une zone blanche réalisée en concertation avec le Département, la Région acceptera alors de financer les travaux induits.
- actions en faveur du développement des usages (e-administration, lutte contre la fracture numérique, services aux entreprises...),
- études (plan directeur optique, stratégie de développement des usages...).

Toutes les maîtrises d'ouvrage sont éligibles, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de l'enveloppe numérique, les projets ne sont pas définis *a priori*, mais seront présentés au fur et à mesure de la durée du contrat par leurs maîtres d'ouvrage et les pays et examinés en comité local.

Dans le cas où le pays souhaiterait participer financièrement à un projet numérique départemental, et après accord officiel de ses membres, toute ou partie de cette nouvelle enveloppe pourra contribuer à la réalisation du projet départemental. Ce projet devra bien évidemment respecter les mêmes critères d'éligibilités cités précédemment.

Pour assurer la cohérence des initiatives publiques les projets numériques sollicitant les contrats Région/pays (enveloppes 2, 3 et numérique) devront faire l'objet d'un avis écrit des Conseils généraux.

Ainsi, est-il prévu:

- Pour les projets relatifs aux usages et services, un avis du Département sur le programme d'action numérique du pays en début de période (et non pas une validation pour chaque dossier déposé) ;
- Pour les projets d'infrastructures, un avis du Département pour chaque dossier déposé

Il appartient au pays ou au porteur de projet de demander cet avis au Conseil général et, ensuite, de transmettre la réponse du Conseil général (un courrier du Président du Conseil général ou de son représentant) avec le dossier de demande de subvention envoyé à la Région. Cet avis du Conseil général sera considéré par la Région comme une pièce constitutive du dossier de demande de subvention. Si le pays ou le maître d'ouvrage ne reçoit pas de réponse du Conseil général dans un délai de deux mois après l'avoir sollicité, l'avis du Conseil général est réputé favorable.

L'enveloppe Ingénierie

La Région, reconnaissant le caractère essentiel des capacités d'ingénierie pour un développement territorial de qualité, réalise un effort très significatif en matière de crédits d'ingénierie. Il s'agit ainsi d'offrir aux territoires les capacités de réflexion, d'analyse et d'accompagnement des projets qui vont permettre de mettre en œuvre la stratégie du Pays. Cette enveloppe vise donc à financer les frais de structure du Pays.

Fonctionnement de l'enveloppe ingénierie

La Région garantit au Pays une enveloppe ingénierie de 643 090 € pour la durée du présent contrat.

La consommation de cette enveloppe est plafonnée à 107 181 € par an.

La non-utilisation du plafond annuel n'entraîne pas la hausse des plafonds pour l'ingénierie des années suivantes. La part non consommée de cette enveloppe sur les trois premières années du contrat, est réintégrée lors de la révision en 2009, au reste de la dotation du Pays affectée à la 2^{ème} et à la 3^{ème} enveloppes (tout en restant dans le cadre des 80% et 20% des enveloppes 2 et 3).

Cette enveloppe peut être mobilisée dès 2006, afin de soutenir la démarche de préparation des contrats avant leur signature. Cette anticipation se déduira de l'enveloppe 2006-2012.

Le Pays exprime la stratégie de son territoire en matière d'ingénierie

Le Pays s'engage, par la mobilisation de l'enveloppe ingénierie, à s'inscrire dans la stratégie présentée dans le présent contrat.

Modalités d'attribution des fonds ingénierie chaque année

Chaque année, afin de solliciter le versement de son enveloppe annuelle consacrée à l'ingénierie, le Pays doit transmettre au Conseil régional un dossier complet. Ce dossier doit notamment comprendre :

- la description des choix locaux d'organisation et de fonctionnement (nombre de salariés, missions réalisées (ex : observatoire), sous-traitance, travail en réseau, hébergement de la structure de Pays...)
- un descriptif du programme de travail de l'année pour laquelle la subvention est sollicitée ;
- le volume annuel des dépenses du Pays (sur les 3 dernières années),

- un bilan d'activités de l'année passée,
- le budget primitif global du Pays,
- un plan de financement des dépenses présentées au titre de l'enveloppe Ingénierie du Pays. Celui-ci doit indiquer la répartition par poste (salaires, logement, prestations extérieures, frais de structure, déplacements, communication) ;
- les recettes de fonctionnement correspondant à ces dépenses (participations locales, subventions).

Le Pays s'engage à présenter des comptes sincères à la Région.

Lorsque le dossier est réputé complet, il peut être inscrit, sur proposition de la Région, à l'ordre du jour du Comité local afin que ce dernier s'assure de l'adéquation entre la demande formulée par le Pays pour l'année en cours et la stratégie du pays intégrée dans le contrat.

Article 4 : Modalités de dépôt et d'examen des projets

Article 4-1 : Modalités de dépôt des dossiers

La Direction de l'Aménagement et des Politiques Territoriales (DAPT) du Conseil régional constitue le point d'entrée des dossiers instruits dans le cadre des contrats Région/pays.

Les dossiers complets de demande de subvention lui sont adressés, en deux exemplaires (identiques en forme et en composition). L'un de ces exemplaires est destiné à l'examen par la DAPT, l'autre étant communiqué par la DAPT au(x) service(s) sectoriel(s) concerné(s).

Un seul accusé de réception sera délivré.

L'accusé de réception des dossiers ne sera délivré par la DAPT que pour des dossiers complets.

Article 4-2 : Pièces à fournir pour le dépôt du dossier

Les dossiers doivent représenter des projets ou des tranches fonctionnelles de projet.

Seront réputés complets les dossiers comprenant :

- une note de présentation du projet
- une note démontrant la dimension qualitative du projet (cohérence territoriale, dimension environnementale, urbaine, architecturale, sociale, culturelle, valorisation des langues de Bretagne et autre...)
- un plan de financement actualisé détaillé en dépenses et recettes, daté et signé par le maître d'ouvrage ou son représentant
- une décision de l'organe délibérant de la structure bénéficiaire de la subvention autorisant le projet et sollicitant explicitement la Région (délibération pour les collectivités, décision pour les associations...)
- la copie des décisions d'aides publiques si certaines sont déjà obtenues ou copie des lettres de demande de subvention, le cas échéant
- un échéancier de réalisation du projet
- les devis, résultats d'appel d'offre, projet de contrat ou tout autre document permettant d'apprécier le montant de la dépense
- Bail ou convention entre le propriétaire et l'exploitant le cas échéant (paraphé/e, daté/e et signé/e)
- un RIB

Pièces spécifiques aux projets d'investissement :

- Plans de situation
- Plans et descriptif des travaux à réaliser (état avant et après travaux)
- Les documents précisant la situation juridique des terrains et immeubles dans le cas de travaux ou acquisitions (acte notarié de propriété, attestation de libre disposition des terrains ou des immeubles...)
- le récépissé du dépôt de permis de construire, de déclaration de travaux, permis d'aménager et autres autorisations administratives
- l'état des autorisations préalables requises par la réglementation

Pièces spécifiques aux collectivités publiques :

- une attestation de non-récupération de la TVA si nécessaire

Pièces spécifiques aux maîtres d'ouvrage privés :

- Une attestation de non assujettissement à la TVA
- Preuve de l'existence légale :
 - Extrait Kbis, inscription au registre ou répertoire concerné
 - Pour les associations :
 - référence de la publication de l'extrait de la déclaration au Journal officiel ou de ses modifications
 - le cas échéant reconnaissance de l'utilité publique
 - les statuts
 - les activités, nombre d'adhérents, et moyens humains
 - la composition des organes dirigeants (composition du bureau et du conseil d'administration, nombre de dirigeants rémunérés et montant de ces rémunérations)
- Comptes : Pour les associations et GIP sollicitant plus de 23 000 € en une ou plusieurs fois dans l'année, derniers bilans et comptes de résultats approuvés par l'assemblée, rapport du commissaire aux comptes s'il y en a un, le compte rendu financier des subventions perçues l'année précédente pour le même objet, les derniers comptes approuvés ainsi que le rapport d'activité, les modifications éventuelles intervenues dans les statuts.

Pour certains types de projets, certaines pièces supplémentaires pourront être réclamées compte tenu du caractère particulier du dossier.

- Projets soumis aux **règlements communautaires relatifs à la concurrence et aux aides économiques** : attestation relative au montant d'aides publiques perçues par le maître d'ouvrage sur les trois derniers exercices fiscaux ou autres pièces nécessaires selon l'état de la législation applicable ;
- **Dossiers touristiques** relevant de l'hôtellerie, l'hôtellerie de plein air, les équipements du tourisme associatif (centres de vacances, villages vacances, centres nautiques...) et les équipements de loisirs :
 - le pré-diagnostic développement durable rempli par le conseiller touristique

- Pièces relatives au projet
 - Synthèse du projet : motivations du demandeur, opportunités et menaces du projet, objectifs poursuivis en termes de fréquentation ...
 - Stratégie commerciale et promotionnelle envisagée : segmentation des clientèles, politique tarifaire, budget promotion ...
 - Etude de faisabilité économique, financière et de mise en marché d'un cabinet si déjà effectuée
 - Audit ou engagement à effectuer l'audit Qualité Tourisme (Modernisation, extension, équipement de loisirs (lié à un hébergement) : compte-rendu du pré diagnostic Tourisme & Handicap, création d'hôtel - Création d'un équipement de loisirs (non lié à un hébergement) : fournir les préconisations Tourisme & Handicap ; puis, obtention du label Tourisme & Handicap pour au moins deux familles de handicaps)
 - Photos couleurs des bâtiments avant travaux et de l'environnement proche
 - Arrêté de classement, le cas échéant
 - Supports de communication (s'ils existent)
- Pièces relatives aux éléments financiers
 - Attestation bancaire d'accord d'emprunt(s) indiquant son (ou leurs) montant(s) exact(s) et le cas échéant attestation bancaire de disponibilité de fonds
 - Bilans et comptes de résultat complets et certifiés des 2 derniers exercices (pour les sociétés ou associations)
 - Bilans et comptes prévisionnels complets et certifiés sur 3 ans (détail des charges de fonctionnement et des recettes prévues)
 - Budget annexe de gestion de l'équipement pour les Collectivités
- **Dossiers sportifs :**
 - Pour les équipements aquatiques : la fiche technique dédiée à ce type d'équipement remplie et qui précise notamment les caractéristiques du bassin, les aménagements prévus... (fiche à se procurer auprès des services du Conseil régional)
- **Dossiers numériques :**
 - Le programme d'actions numérique du pays ;
 - Une note précisant l'intégration du projet au sein de ce programme d'actions ;
 - L'avis du Conseil général selon les modalités évoquées à l'article 3.2.
- **Dossiers relatifs à l'enfance :** le contrat enfance jeunesse passé avec la Caisse d'allocations familiales
- **Dossiers relatifs au maintien des derniers commerces :** l'avis d'attribution du FISAC ou la décision des services de l'Etat en charge du commerce et de l'artisanat (DRCA) précisant les dépenses éligibles et garantissant le respect des règles de la concurrence.

Article 4-3 : Plans de financement des projets

Article 4-3-1 : Date d'éligibilité des dépenses

Les dépenses sont éligibles à compter de la date de réception du dossier complet au Conseil régional qui figure sur l'accusé de réception transmis par la DAPT.

En aucun cas l'accusé de réception du dossier complet ne vaut promesse de subvention.

Article 4-3-2 : Types de dépenses éligibles

Les subventions peuvent être consacrées au financement des différentes phases d'une opération : études, acquisitions foncières et immobilières, travaux de construction ou d'aménagement, équipement en matériel. Les dépenses de fonctionnement sont éligibles aux conditions précisées précédemment. Les acquisitions foncières ne peuvent constituer, à elles seules, un projet éligible. En outre, les acquisitions foncières auprès d'une collectivité publique sont inéligibles.

Les opérations à dimension commerciale ainsi que les dépenses relatives aux locaux administratifs des collectivités ne peuvent être soutenues.

La TVA n'est pas éligible sauf si elle est effectivement et définitivement supportée par le bénéficiaire.

Pour les dépenses d'investissement, sauf s'ils sont facilement et directement identifiables, les travaux réalisés en régie ne pourront être pris en compte.

Article 4-3-3 : Dépense subventionnable

Selon le type de dossiers, une base subventionnable spécifique pourra être définie à partir du coût total du projet.

Le taux d'intervention régionale est calculé en rapportant la subvention globale régionale à cette dépense subventionnable. Il ne peut pas dépasser 50%.

Article 4-3-4 : Prise en compte des recettes engendrées par le projet

Certaines opérations permettent à leur maître d'ouvrage d'obtenir des recettes directes : cession ou location de terrains aménagés ou d'immobilier, redevance d'affermage, excédent d'exploitation, vente d'ouvrages ou d'objets, prestations payantes, etc. Ces recettes peuvent être ponctuelles (vente) ou récurrentes (loyers).

Les recettes engendrées directement par le projet ne sont pas comptabilisées dans l'autofinancement du maître d'ouvrage (celui-ci devant être au minimum de 20%). Elles doivent figurer explicitement dans le plan de financement définitif.

Sauf cas particulier, la durée de prise en compte des recettes récurrentes correspond à celle prise en compte pour les frais financiers de l'opération, et, à défaut, de dix ans.

Pour les projets économiques, les règles suivantes s'appliquent :

- création, extension de zones d'activités avec vente de terrains : le produit de la commercialisation des terrains est pris en compte sur l'hypothèse d'une vente à 100%) ;
- construction d'ateliers relais et pépinières d'entreprises (bâtiment ayant pour vocation la rotation des occupants) : le produit des loyers est calculé sur une hypothèse d'une occupation à 85% des surfaces ;
- construction d'immobilier d'entreprise (type hôtel d'entreprises) sans objectif de roulement des entreprises affiché : le produit des loyers est calculé sur une hypothèse d'une occupation à 100% des surfaces.

Article 4-4 : Modalités d'examen des projets par les acteurs de pays et la Région

Article 4-4-1 : Composition et missions du Comité local

La composition du Comité local demeure à la libre appréciation des acteurs locaux. Les signataires du contrat (Présidents de pays, d'EPCL...) en sont membres de droit.

Dans le Pays, la Région est représentée par un Conseiller régional référent nommé par arrêté du Président du Conseil régional.

Les conseillers régionaux du territoire sont également membres de droit du Comité local.

Les conseils généraux, lorsqu'ils ont désigné un référent, ont également vocation à participer à ce groupe.

Le Sous-préfet peut être invité à participer à la réunion.

La réunion du Comité local est préparée par le Pays.

Lorsque l'ordre du jour de la réunion du Comité local est relatif à l'affectation de crédits régionaux, la Région, représentée par le Conseiller régional référent, invite et préside ou co-préside avec le Président du pays le Comité local, sans préjudice de l'organisation retenue localement au titre d'autres dispositifs (CPER, fonds européens...).

L'ordre du jour de la réunion est proposé par le pays et doit être validé par le conseiller régional référent avant envoi des invitations par le pays. En cas de non-respect de cette formalité, le conseiller régional référent peut refuser l'examen d'un projet dont il n'a pas été informé préalablement.

Le Comité local ne peut se réunir valablement en l'absence du conseiller régional référent. Ce dernier peut, toutefois, s'il le souhaite, se faire représenter.

Un calendrier des réunions du Comité est établi (sur une période souhaitable de 6 mois) pour assurer une information suffisamment en amont des acteurs locaux et de la Région et afin d'articuler au mieux programmations locale et régionale (passage en commission permanente).

Plusieurs missions sont assignées au Comité local :

- **Pour les projets relevant de la 1ère enveloppe du contrat :**

La réunion du Comité local est l'occasion, par la voix du Conseiller régional référent, de faire part de l'état d'avancement des grands dossiers structurants régionaux sur le territoire, lorsque cela est jugé opportun.

Le Comité local peut également inviter les Vice-présidents sectoriels de la Région à participer à ses réunions lorsque l'ordre du jour le justifie (dans un souci de territorialisation des politiques).

- **Pour les projets relevant de la 2ème enveloppe du contrat :**

Le Comité local assure le suivi du bon avancement des dossiers retenus dans le cadre de la 2ème enveloppe. Il alerte, le cas échéant, sur des retards de réalisation ou des modifications de plans de financement.

- **Pour les projets relevant de la 3ème enveloppe et de l'enveloppe numérique du contrat :**

Le Comité local est chargé d'examiner les dossiers de demande de soutien.

Il est informé par le Conseiller régional référent de la compatibilité des projets présentés avec les préférences et la politique régionales (cf. article 3-2).

Le Comité local formule un avis sur les projets. L'avis du Comité local est adopté selon la règle de la majorité.

En cas de divergence entre l'avis du Comité local et l'avis de la Région, l'examen du dossier est arbitré par le Comité territorial du Conseil régional.

- **Concernant l'enveloppe « ingénierie » du contrat :**

Toute demande au titre des crédits d'ingénierie fait l'objet d'un examen en Comité local afin de vérifier l'adéquation de la demande avec la stratégie du territoire en ce domaine.

- **Le suivi de la consommation de la dotation du Pays :**

A l'occasion des réunions du Comité local, le Pays est chargé de présenter l'évolution de l'affectation de sa dotation, ainsi que les tableaux de bord nécessaires à la bonne gestion du contrat, en lien avec les informations communiquées par la Région.

Le pays assure le secrétariat du Comité local. Il lui revient de préparer l'ordre du jour et compte-rendu de la réunion, de les faire valider et signer par le conseiller régional référent et de les adresser à la DAPT du Conseil régional. Le pays prépare également les éléments nécessaires à l'information des maîtres d'ouvrages sur les avis exprimés par le Comité local.

Article 4-4-2 : Composition et missions du Comité territorial

Un Comité territorial est créé au sein du Bureau de l'exécutif régional sous l'autorité du Vice-Président en charge de la politique territoriale du Conseil régional.

Le Comité territorial rend compte de ses travaux à la Commission Aménagement du territoire du Conseil régional.

Outre sa mission essentielle au moment de la négociation et de la révision du contrat, le Comité territorial a pour mission d'examiner les dossiers présentés au titre de la 3^{ème} enveloppe qui ont fait l'objet d'avis divergents lors du Comité local. Le Comité territorial arbitre ce différend et décide d'accorder ou de refuser de soumettre au vote de la Commission permanente de la Région la participation régionale demandée.

Tant au moment de la négociation ou de la révision du contrat (2^{ème} enveloppe) que lors de l'examen des projets de la 3^{ème} enveloppe, la réunion du Comité territorial est préparée par le Vice-Président en charge de la politique territoriale, avec le Conseiller régional référent du pays.

Article 4-5 : Modalités de présentation des dossiers en Commission permanente

Les dossiers ayant obtenu un avis favorable du Comité local et du Conseil régional (information vérifiée via le compte-rendu du Comité local transmis par le pays à la Région) font ensuite l'objet d'une décision de la Commission Permanente du Conseil régional, seule habilitée à affecter les crédits.

La DAPT assure alors l'information du maître d'ouvrage et du Pays.

Article 5 : Règles de liquidation des subventions

Le versement de la subvention est effectué sur justification de la réalisation du projet et de la conformité aux conditions définies lors de l'inscription au Contrat Région/Pays, rappelées par la décision de la Commission permanente.

La liquidation de la subvention s'effectue par application du montant de la dépense réelle, plafonné au montant prévisionnel de la dépense subventionnable, défini par la Commission permanente.

Les modalités précises de liquidation des subventions seront précisées dans les arrêtés ou conventions d'attribution de subvention relatifs aux opérations concernées.

Article 6 : Caducité de la subvention

Si à l'expiration du délai mentionné dans l'arrêté ou la convention d'attribution de subvention, le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution, ou si la totalité des justificatifs n'a pas été fournie, la Région constate la caducité de sa subvention ou du reliquat non versé.

Article 7 : Obligation de publicité

Les bénéficiaires des subventions régionales doivent respecter une obligation de publicité sous peine de remboursement.

En matière de réalisation d'équipements, la mention de la participation régionale se matérialise par :

- la présence du logo ou de toute signalétique du Conseil régional de Bretagne (le logo de la Région étant à télécharger sur son site Internet) ;
- la mention du montant de la (les) subvention(s) régionale(s) sur les panneaux de chantier
- la pose d'un panneau transmis par la Région au maître d'ouvrage et que ce dernier doit apposer sur l'équipement financé afin d'informer les usagers du soutien régional.
- tout moyen approprié permettant d'assurer l'information des publics bénéficiaires et des citoyens (articles dans la revue du Pays ou des EPCI ou leurs autres supports d'information...)
- la mention du montant de la subvention régionale dans les dossiers de presse...

Lors des inaugurations ou lors de l'organisation d'événements, les maîtres d'ouvrage s'engagent à adresser une ou des invitations selon l'importance des manifestations au Président du Conseil régional, mention étant faite sur les cartons d'invitation de la participation de la Région en tant que partenaire de l'opération.

Les justificatifs des mesures prises devront être joints à la demande de solde de la subvention régionale (photos de panneaux apposés, articles, plaquettes réalisées, etc...).

Article 8 : Suivi et évaluation

La Région peut souhaiter être associée au suivi de certains projets.

Pour les projets en lien avec les compétences qui sont les siennes ou pour lesquels le soutien régional dépasse un montant de 500 000€ et/ou un taux de subvention de 40%, la Région doit être destinataire des éléments relatifs à l'avancement du projet et être conviée aux réunions relatives à ce même avancement.

Dans un objectif d'évaluation, le Pays et la Région cherchent, notamment, à juger de :

- la bonne réalisation des résultats attendus du projet mentionnés, pour les projets de la 2^{ème} enveloppe, dans les fiches insérées au contrat ;
- de l'adéquation entre la stratégie d'ingénierie du Pays et les actions qu'il a menés avec le soutien des fonds régionaux ;
- de la bonne réalisation des projets financés par la Région.

Pour cela, il est procédé à :

- une évaluation annuelle, réalisée par le Conseil régional et le Pays. Celle-ci concerne essentiellement le suivi de l'avancement des projets et la consommation de la dotation affectée au Pays. Dans ce cadre, le Pays s'engage, chaque année, à l'occasion d'une réunion du Comité local, à présenter l'évolution de l'affectation

de sa dotation, ainsi que les tableaux de bord nécessaires à la bonne gestion du contrat, en lien avec les informations communiquées par la Région. Dans ce cadre, le Pays s'engage également à faire parvenir régulièrement au Conseil régional le compte-rendu des réunions de ses instances, ainsi que ses publications permanentes (publications du pays, brochure de promotion...). L'extranet des pays pourra être un outil pertinent pour faciliter cet échange d'informations entre la Région et le Pays.

- une évaluation au terme du contrat (2012). L'objectif est d'évaluer les opérations réalisées, de mesurer leur impact sur le territoire et d'identifier les nouvelles orientations stratégiques qui en découlent. Dans ce cadre, le Pays s'engage à mettre en œuvre les conditions permettant la bonne réalisation de cette évaluation et à produire à la Région toutes données nécessaires à l'évaluation du contrat.

Article 9 : Remboursement des sommes indûment versées

La Région peut demander le remboursement des subventions versées dans le cadre du présent contrat en cas d'opération adoptée par la Commission permanente mais annulée ou non réalisée dans les trois ans, dans les conditions prévues au présent contrat. La Région émettra un titre de recettes auprès du bénéficiaire de la subvention afin qu'il procède au remboursement des acomptes versés au prorata de la dépense réalisée.

Article 10 : Contrôle

La Région peut procéder, à tout moment, auprès du Pays, des EPCI ou des bénéficiaires des aides régionales, à une vérification de service fait, sur pièces et sur place. En cas de non respect des engagements pris par le maître d'ouvrage, il peut être demandé le remboursement partiel ou intégral des subventions versées.

2.

Stratégie du pays pour l'utilisation de son ingénierie (actualisation 2009)

L'équipe du Syndicat Mixte du Pays de Dinan est actuellement composée de 4 personnes réparties comme suit : 3 temps plein et un ½ temps. L'une de ces personnes, équivalent d'un ½ temps, est mise à disposition de la plateforme d'initiative locale du Pays : Rance Initiative.

L'entité Pays, composée d'un directeur, d'une chargée de mission et d'une gestionnaire, est chargée du suivi administratif et de l'animation des projets menés à l'échelle du territoire. Ses missions consistent en :

- une assistance technique auprès des porteurs de projets (clarification du projet, recherche des sources de financement et aide au montage financier, aide à la formalisation du dossier...);
- une animation des réflexions et projets dits de « Pays » (emploi, économie (classique et sociale – solidaire), patrimoine, NTIC...),
- la réalisation d'études thématiques (Schéma éolien, ODESCA, numérique...).

Pour épauler le Pays dans certaines de ses réflexions, des stagiaires ont été accueillis depuis la création du Syndicat Mixte et il est parfois fait appel à des prestataires extérieurs.

Le Syndicat Mixte du Pays de Dinan possède, jusqu'à ce jour, plusieurs sources de financement pour son ingénierie : les communautés de communes, avec une dotation annuelle par habitants, le Conseil général, dont une partie de la subvention est reversée au Conseil de développement pour l'animation, le Conseil régional.

Pour la période 2006-2012, l'absence de contrat de plan a conduit les communautés de communes à augmenter leur participation pour compléter l'effort du Conseil régional en matière d'ingénierie territoriale et permettre au Syndicat Mixte de conserver les mêmes moyens que dans le précédent contrat en terme d'ingénierie. Pour mémoire la dotation attribuée par le Conseil Régional pour la partie « ingénierie » au Pays de Dinan s'élève à 643 090 € pour 6 ans, soit une enveloppe annuelle maximale de 107 181 €. En 2009, les statuts du Syndicat mixte du Pays de Dinan ont été modifiés afin d'intégrer des changements administratifs suite à la disparition du collège des communes isolées, et la compétence SCoT que les Communautés de communes lui ont transférée. A cette occasion, les modalités de participation des communautés de communes ont été revues et la contribution par habitant s'établit maintenant de la façon suivante :

- une cotisation destinée à contribuer aux frais de fonctionnement du syndicat mixte. Son montant est arrêté par délibération et indexé sur l'indice du coût de la vie ;
- une cotisation par habitant destiné à couvrir les frais liés à la réalisation d'un programme d'actions défini annuellement, et dont le montant sera fixé chaque année, par délibération lors du vote du budget.

Le SCoT fait l'objet d'une cotisation distincte financée par les Communautés de communes.

Le Syndicat Mixte du Pays de Dinan envisage, dans un premier temps, de conserver une équipe de 3 à 4 personnes afin de disposer d'une structure légère. Il poursuivra l'accompagnement des porteurs de projets, l'animation du territoire ainsi que toutes les autres missions qu'il exerce aujourd'hui... De nouvelles missions pourront émerger au fil du temps. Elles seront remplies au mieux dans la mesure des ressources humaines et financières du Syndicat Mixte.

Le Pays de Dinan a été retenu dans le cadre du Programme d'Initiative Communautaire Leader 2007-2013. Le GAL Leader (2 personnes à temps plein), bien que rattaché administrativement au Syndicat Mixte du Pays de Dinan, possède un budget annexe et finance les postes de ses salariés par des fonds spécifiques (Europe et collectivités).

3.

Projets retenus pour la 2ème enveloppe du contrat

Le contrat pour la Bretagne - Pays de Dinan

Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social 33

Hameau d'entreprises à Dinan Structurer et organiser l'offre immobilière à destination des entreprises	35
Ingénierie et aide au montage d'une société coopérative d'intérêt collectif en éco-habitat sur le Pays de Dinan..	40
Aide au démarrage d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif en Eco Habitat sur le Pays de Dinan (Investissement).....	45
Aide au démarrage d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif en éco habitat sur le Pays de Dinan (fonctionnement)	52
Halles de Dinan	60

Pour une exemplarité des démarches environnementales..... 63

Développement de la filière Bois énergie sur le Pays de Dinan	65
---	----

Pour une affirmation de la vocation et de la spécificité maritimes de la Bretagne..... 69

Port de plaisance de Saint Cast Le Guildo	71
---	----

Pour une Bretagne équitable et solidaire..... 73

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Dinan	75
Création d'un jardin de Cocagne en Pays de Dinan.....	79
Construction d'une structure multi-accueil à Matignon	82
Maison de l'enfance et jardin d'éveil communautaires du pays d'Évran	85
Création d'un espace d'utilité sociale du Pays de Dinan	91
Maison des associations à Dinan	93

Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture..... 97

Salle de spectacle de Plancoët	99
Salle socio-culturelle du Pays de Plélan (2ème tranche).....	101
Ecole de musique intercommunale CC de Plancoët Val d'arguenon.....	103
Salle des musiques actuelles de la CODI	106
Médiathèque du Pays de Plélan	112
Mise en réseau informatique des bibliothèques municipales - CC Rance-Frémer.....	114

Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité..... 119

Actualisation de la signalisation touristique en Pays de Dinan	121
Bâtiment d'accueil Voile - VTT - Jugon les Lacs.....	126
Réhabilitation – extension du pôle touristique de Beauséjour	130
Mise en place d'un centre d'interprétation du patrimoine archéologique, historique et naturel de la Communauté de Communes de Plancoët Val d'Arguenon.....	132
Maison des Faluns - Investissement.....	136
Maison des Faluns - Aide au démarrage.....	143
Amélioration de la muséographie de la Maison de la Rance.....	148
Conservatoire des métiers d'art rares à Dinan	150

Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

HAMEAU D'ENTREPRISES A DINAN STRUCTURER ET ORGANISER L'OFFRE IMMOBILIERE A DESTINATION DES ENTREPRISES

Fiche 2009

Pays : Pays de Dinan

Chantier fédérateur régional : 02 - Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

Type de projet : Immobilier d'entreprises : Pépinière d'entreprises

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes de Dinan (EPCI à fiscalité propre)

34, rue Bertrand Robidou
22106 DINAN Cedex

Tél. :02 96 87 14 14

Fax :02 96 85 40 91

accueil@cccodi.fr

2. Description du projet

2.1. Contexte

Début 2006 la Commission Economique de la CODI a validé le principe de la création d'un hameau d'entreprises à destination des créateurs et des jeunes entreprises.

Le Conseil Communautaire de la CODI du 4 octobre 2006 avait validé, pour des raisons fiscales de récupération de TVA, le portage de cette opération par la SAEM Dinan Expansion, qui devait ensuite rétrocéder le bâtiment réhabilité à la CODI.

Le concours d'architecte lancé par la SAEM en 2005 avait permis en 2007 de retenir un architecte.

Le CA de la SAEM Dinan Expansion du 08/10/2008 a décidé pour des raisons juridiques d'invalider le concours d'architecte et donc de renoncer à l'attribution du marché à l'architecte retenu.

La Commission économique de la CODI du 13 mars 2009 et le Bureau des Vice-présidents du 16 mars 2009 ont décidé de :

- confirmer la volonté politique de la CODI de mener à bien le projet de hameau d'entreprises, tel que détaillé ci-après, dans les délais et conditions imposés par le Contrat Région/pays
- d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération
- de lancer la procédure de consultation afin d'établir un marché d'études avec l'architecte

Le Conseil Communautaire de la CODI du 31 mars 2009 a réitéré les engagements mentionnés ci-dessus.

Le conseil communautaire du 5 octobre 2009 a approuvé le nouveau programme immobilier à l'issue d'une consultation (menée à la fin du 2ème trimestre 2009) visant à retenir un architecte. Le montant du programme s'élève à 2 031 853 € HT pour l'acquisition de 8 alvéoles, la réhabilitation de 6 alvéoles et traitement de façade de 2 alvéoles, non incluses dans le projet de hameau d'entreprises.

2.2. Description de l'opération

Le projet porte sur :

L'acquisition par la CODI de 8 alvéoles attenantes d'une surface totale au sol de 1 658 m² (anciens garages), situées sur un terrain de 1 776 m² aujourd'hui propriété de la SAEM Dinan Expansion. La signature de l'acte de vente est intervenue en juin 2009. La CODI est donc aujourd'hui propriétaire des 8 cellules, objet du programme ci-dessus. Le projet de hameau porte sur 6 alvéoles seulement. L'assiette des dépenses subventionnables du Conseil régional portera uniquement sur ces 6 alvéoles. Les coûts relatifs à l'acquisition des 2 autres alvéoles, hors programme hameau d'entreprises et à vocation d'ateliers relais, ainsi que les coûts de traitement de façade y relatifs ne seront pas pris en compte dans l'assiette des dépenses subventionnables. Ce traitement de façade sera toutefois effectué afin d'avoir un aménagement architectural extérieur du site, global et harmonieux.

Seules 6 alvéoles étant nécessaires pour le projet initial c'est sur cette base que sont déterminés les coûts éligibles. Les façades de ces 2 alvéoles ne font pas partie du projet mais elles seront traitées afin d'avoir un aménagement architectural extérieur du site, global et harmonieux.

La réhabilitation de 6 alvéoles, objet du projet de hameau, selon détails ci-après.

- Une pépinière d'entreprises composée de 4 alvéoles :
- 3 alvéoles, d'une surface totale d'environ 620 m² destinées à accueillir des activités tertiaires. Nous ne sommes pas en mesure de détailler aujourd'hui le type d'activités tertiaires qui seront accueillies, mais ces alvéoles ne seront pas en tout état de cause dédiées à des activités commerciales pures.
- 1 alvéole d'environ 270 m² dédiée à l'accueil et aux services mutualisés du hameau.
- Une coursive verrière (d'environ 240 m²) sera créée tout le long des alvéoles pour assurer une circulation fonctionnelle les reliant entre-elles, tout en assurant un traitement architectural harmonieux des façades.
- Un hôtel d'entreprises de 2 alvéoles d'environ 400 m² comprenant 2 ateliers destinés à des activités artisanales (ne faisant l'objet ni de nuisance ni de stockage extérieur)
- Les loyers mensuels ont été estimés selon l'hypothèse suivante pour un montant de 606 363 € de recettes sur 10 ans (non inflatées)

Bureaux :

- M² louables : 474,25 m² (estimations de février 2009 ; devant être légèrement réajustées en fonction de la répartition exacte des m² à louer)
- Occupation 100% pépinière
- Prix moyen : 92,04 € (prix 2009), non inflaté
- (Saint Brieuc prix moyen sur 4 ans : 108,5 €)
- (Saint Malo prix moyen sur 4 ans : 92,04 €)

Ateliers :

- M² louables : 401 m² (estimations de février 2009 ; devant être légèrement réajustées en fonction de la répartition exacte des m² à louer)
- Occupation 100% hôtel (baux précaires 2 fois 23 mois maxi)
- Prix moyen : 42,36 € (prix 2009), non inflaté
- (Saint Brieuc prix moyen sur 4 ans : 42,25 €)
- (Saint Malo prix moyen: 42,36 €)

2.3. Localisation géographique

Dinan (ZAC Beaumanoir)

2.4. Objectifs du projet

Créer un espace d'accueil type pépinières d'entreprises sur la communauté de communes centre du Pays et contribuer au développement économique du Pays en offrant un service inexistant à ce jour.

L'objectif de la CODI, est de se doter d'un hameau d'entreprises (pépinière et hôtel) à destination des créateurs afin de :

- Structurer l'accompagnement à la création d'entreprises, afin de soutenir et bien accompagner les créateurs d'entreprises pendant les premières années de vie de leurs entreprises, fédérer les énergies des créateurs par le partage d'expérience et la mise en réseau...
- D'attirer et /ou de retenir les jeunes entreprises sur notre territoire

Ce hameau d'entreprises permettra ainsi à la CODI de se doter d'un outil de développement économique et d'attractivité du territoire au service de l'accompagnement et du développement des entreprises en création et de contribuer au développement du Pays en offrant un service inexistant à ce jour.

2.5. Service apporté

Public visé : créateurs et jeunes entreprises

Nature des activités : tertiaires et artisanales sans nuisance

Service rendu :

- Pépinière : hébergement sous forme de baux de 23 mois, (2 fois 23 mois maximum) services partagés (accueil, fax, photocopieur...), accompagnement, mise en réseau...
- Hôtel : hébergement, services partagés, mise en réseau

Mode de gestion :

L'équipement sera géré par la CODI. Un comité de pilotage constitué d'élus de la CODI, des Chambres Consulaires, du CEPR (Club d'Entreprises des Pays de Rance) a été constitué avant l'été. Celui-ci, piloté par la CODI, aura pour mission de définir les modalités de fonctionnement du hameau : notamment nature des activités accueillies, prix des loyers, durée des baux (2 fois 23 mis maximum), nature des prestations fournies, communication, promotion et animation de l'outil.

Dans ce contexte, le comité de pilotage sera également amené à étudier la norme NF 50-770 des pépinières d'entreprise afin de s'y conformer le plus possible. A cet effet, il convient de préciser que le cahier des charges de la consultation de maîtrise d'œuvre fait référence à cette norme.

2.6. Résultats attendus

Le comité de pilotage du hameau devra se prononcer sur les résultats attendus, notamment sur le nombre de sollicitations, le nombre de dossiers examinés en comité d'agrément, le nombre de dossiers acceptés, le taux d'occupation, le taux de survie à 3 ans....

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Etudes préliminaires	2 mars 2009
Dépôt du dossier	6 avr. 2009
Acquisition des 8 alvéoles	30 juin 2009
Début des travaux	15 févr. 2010
Achèvement des travaux	30 sept. 2011

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Les acteurs du Pays ont, à plusieurs reprises, fait part de leurs inquiétudes concernant la question de l'emploi sur le territoire. Cela constitue d'ailleurs la priorité numéro un pour le Contrat Région/pays. Plusieurs actions sont envisagées pour favoriser directement ou indirectement l'emploi.

L'une d'entre elles est l'accueil des entreprises. Cette action a pour objectif de faciliter l'installation et le développement des entreprises sur le Pays à travers la création d'un équipement à ce jour inexistant sur le territoire.

3.2 Dimension intercommunale du projet

Ce projet initié par la CODI, situé sur le territoire de la CODI, répondra à des besoins d'implantation d'entreprises en création de la CODI, du Pays de Dinan et on ose l'espérer à des besoins d'implantations exogènes.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Ce projet s'inscrit dans le respect de l'architecture existante. Il fera appel à un chauffage au bois avec une gestion individuelle par secteur. Sur le plan de l'éclairage, une attention particulière sera portée sur l'amélioration de l'éclairage naturel, l'utilisation de la basse énergie sera privilégiée ainsi que la sectorisation. Les eaux de pluies seront récupérées pour les toilettes et l'arrosage.

3.4 Dimension sociale du projet

Non renseigné

3.5 Dimension culturelle

Une commande publique a été effectuée par la SEM auprès d'un artiste régional pour l'implantation d'une fontaine sculpture dans le cadre de l'opération d'aménagement des casernes.

3.6 Autres aspects qualitatifs

Non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer des prix de location inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- les baux pratiqués permettent un roulement des entreprises bénéficiaires (baux précaires) ;
- le produit des loyers soit pris en compte, sur la durée de l'emprunt permettant de financer le projet où à défaut sur 10 ans (hypothèse d'une occupation à 85% des surfaces pour la partie "Pépinière" et 100% pour la partie "Hôtel d'entreprises"), et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20 % ;
- les éventuelles parties commerciales du bâtiment soient retirées de la dépense subventionnable ;
- le projet intègre un volet relatif à la valorisation des langues de Bretagne.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Acquisition de 6 alvéoles	300 000	HT	Investissement
Contrôle technique	14 327	HT	Investissement
SPS	7 164	HT	Investissement
Travaux de réhabilitation des 6 alvéoles	1 299 000	HT	Investissement
Divers	47 757	HT	Investissement
Révision	45 000	HT	Investissement
Architecte	100 748	HT	Investissement
Aléas	40 800	HT	Investissement
Acquisition matériel et équipement	50 000	HT	Investissement
TOTAL	1 904 796	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Conseil général 22	57 600
Région (Contrat Région/pays)	587 740
État (DDR)	153 600
LEADER	38 400
Recettes sur 10 ans	606 363
CODI (autofinancement)	461 093
TOTAL	1 904 796

6. Intervention de la Région : 587 740 €

INGENIERIE ET AIDE AU MONTAGE D'UNE SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF EN ECO- HABITAT SUR LE PAYS DE DINAN

Fiche 2009

Pays : Pays de Dinan

Chantier fédérateur régional : 02 - Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

Type de projet : Economie : autre

1. Maître d'ouvrage

Conseil de développement du Pays de Dinan (Association (loi 1901))

52, rue du 10ème d'artillerie
22100 DINAN

Tél. :02 96 85 50 28

Fax :02 96 85 02 45

pays.dinan@wanadoo.fr

2. Description du projet

2.1. Contexte

Afin de coordonner les différents travaux de la sous-commission éco-habitat, tournés vers la structuration et le développement de la filière éco-habitat sur le territoire du Pays de Dinan, le Conseil de Développement du Pays de Dinan a créé un poste de chargée de mission à mi-temps de juin 2008 à février 2009. Divers résultats ont été obtenus :

- L'étude menée en 2008 a permis de retenir la forme SCIC
- La possibilité de monter une SCIC est précisée : les premiers sociétaires de la SCIC, ses activités et son montage financier sont bien identifiés.

Différents types de formation sont envisagés pour la SCIC :

- Un chantier-école axé sur le patrimoine et l'éco-rénovation, en lien avec le CAUE 32
- Des modules de formation pour les professionnels, autoconstructeurs, élus
- Une sensibilisation aux professions de l'éco-construction en direction des jeunes, des femmes

Une première expérience de maîtrise d'ouvrage collective est en voie d'achèvement (future activité proposée par la SCIC)

Un travail de recensement des acteurs de l'écoconstruction sur le Pays de Dinan est en cours, travail devant aboutir à la réalisation d'un annuaire

Des contacts sont pris avec divers structures en vue de projets avec la SCIC : CAUE 22, Maison de l'Emploi et de la Formation, Mission Locale, Pays Touristique, notamment.

Une démarche d'intégration à des réseaux de l'éco-construction est en place : le réseau interrégional de l'Economie sociale et de l'Ecoconstruction ECO3 impulsé par la CRES Bretagne, la Fédération Nationale des organismes de formation professionnelle en écoconstruction, le réseau Approche (réseau breton rassemblant des professionnels de l'écoconstruction et des particuliers).

2.2. Description de l'opération

Cette ingénierie est à renforcer et conforter entre avril et septembre 2009, date à laquelle la SCIC écohabitat sera créée et quittera le cadre du Conseil de Développement du Pays de Dinan.

a. Un besoin d'expertises

Le Conseil de Développement souhaite bénéficier de l'appui méthodologique d'Interstices (Ecole de projets effectuant de l'accompagnement d'activités d'économie sociale et solidaire, appartenant à l'association Steredenn) pour l'animation de la création de la SCIC (aide à l'élaboration des prestations, gouvernance, statuts, démarche participative spécifique) et l'appui à l'ingénierie de formation mené par Etudes et Chantier dans le cadre des modules écoconstruction, de mi-avril à juillet 2009.

Afin d'opérer un examen approfondi des différents montages et d'assurer la viabilité économique du projet, le Conseil de Développement souhaite solliciter l'expertise de l'Union Régionale des SCOP et de l'inter-réseau des SCIC, à compter de la mi-avril 2009 jusqu'en juin 2009. Des rencontres avec des SCIC accompagnées par ces réseaux sont également prévues.

b. La poursuite du poste de chargée de mission jusqu'en septembre 2009

Le Conseil de Développement du Pays de Dinan désire maintenir le poste de chargée de mission jusqu'à septembre 2009 pour soutenir le montage et la mise en place effective des activités de la SCIC. Le démarrage des activités de la SCIC est prévu pour septembre 2009.

Durant cet intervalle, la chargée de mission aura à :

- établir les statuts et la gouvernance de la SCIC (avec l'aide de l'URSCOP, inter-réseau des SCIC, Interstices)
- s'occuper de la mise en place technique de la SCIC
- mettre en place et éditer l'annuaire des acteurs de l'écoconstruction pour donner une visibilité à la filière, d'après le recensement effectué sur le Pays de Dinan
- développer les partenariats et les actions communes (notamment en direction des collectivités, des bailleurs sociaux...) et inciter les partenaires à devenir sociétaires de la SCIC éco-habitat
- mettre en place le cadre administratif du chantier-école d'éco-rénovation (convention avec le CAUE 22, démarches auprès des acteurs de l'emploi pour faire connaître la formation etc...)
- étudier la mise en place de modules en écoconstruction à partir de 2010 par la SCIC (avec l'aide de l'association Etudes et Chantier)

Le Conseil de Développement sollicite un financement du poste de la chargée de mission de mi-avril à septembre 2009.

2.3. Localisation géographique

Pays de Dinan (Conseil de développement)

2.4. Objectifs du projet

Ces mesures d'accompagnement de la création de la SCIC écohabitat du Pays de Dinan sollicitées et/ou mises en place par le Conseil de développement du Pays de Dinan ont pour but d'assurer des bases solides à la future SCIC écohabitat afin de lui permettre de se structurer de façon pérenne et d'optimiser son potentiel de développement à moyen terme.

2.5. Service apporté

Cet accompagnement vise la chargée de mission éco-habitat du Conseil de développement ainsi que les différents groupes de travail thématiques de la sous-commission éco-habitat (groupe formation, groupe SCIC, groupe communication).

2.6. Résultats attendus

- une démarche permettant l'intégration réussie des nouveaux acteurs (collectivités, professionnels) au groupe initial tout en respectant la Charte du projet
- une validation de l'ensemble du projet par les experts de l'URSCOP et de l'inter-réseau des SCIC, tant au niveau des prestations proposées que du montage financier et des outils de gouvernance proposés
- une vision prospective sur les formations spécifiques à mettre en place et la création d'outils méthodologiques pour leur mise en place effective dès 2010
- la création effective de la SCIC pour septembre 2009 et sa prise d'autonomie par rapport au Conseil de Développement du Pays de Dinan

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Accompagnement Interstices et Etudes et Chantiers	15 avr. 2009
Dépôt du dossier de demande de subvention	30 avr. 2009
Fin de la mission et démarrage de la SCIC	30 sept. 2009

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

La SCIC éco-habitat a pour vocation d'agir sur l'ensemble du Pays de Dinan. L'ensemble des collectivités du Pays seront invitées à devenir sociétaires de la SCIC et pourront donc participer à sa gouvernance et à la définition de ses différents projets et axes de développement. Les orientations de la SCIC pourront ainsi intégrer les préoccupations des collectivités.

Cette création permettra de développer une filière locale dans le domaine de l'écoconstruction (développement des emplois dans ce domaine, promotion de matériaux produits localement, mise en place de formation, promotion de la filière...)

3.2 Dimension intercommunale du projet

Ce projet a une dimension Pays et les EPCI pourront de plus participer à la gouvernance et constitueront un des niveaux d'action de la SCIC.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

La SCIC éco-habitat, de part ses actions et sa charte, a pour vocation de promouvoir l'écoconstruction, c'est à dire une mise en oeuvre des bâtis prenant en compte :

- la performance énergétique
- des matériaux sains et écologiques
- les processus de fabrication, et d'acheminement (bilan carbone, énergies grises...)
- le respect du paysage et du patrimoine bâti.

3.4 Dimension sociale du projet

La charte de la SCIC défend un logement écologique accessible à tous et travaille à élaborer des solutions permettant de contrôler les éventuels surcoûts de l'habitat écologique.

La SCIC permettra à des bailleurs sociaux de trouver un espace d'accompagnement pour la création de logements sociaux inscrits dans une démarche écohabitat au delà des normes HQE.

Ses valeurs et ses principes reposent sur le développement d'une économie sociale et solidaire.

De plus, la SCIC s'associera avec les centres de formation au projet de mise en place du titre professionnel "ouvrier spécialisé en restauration de patrimoine".

L'ensemble des personnes et structures de la sous-commission écohabitat du Pays de Dinan ont signé la Charte suivante, qui servira de base au pacte sociétaire qui liera l'ensemble des sociétaires de la SCIC (cette Charte est jointe également à la fiche-projet « aide au démarrage de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif en écohabitat sur le Pays de Dinan »).

La charte (Charte validée le 12 octobre 2007)

La charte a pour but de fédérer des partenaires autour d'un projet commun, c'est-à-dire des finalités pour s'engager dans l'action et des valeurs sur lesquelles repose l'action.

La filière éco-habitat a pour principales finalités de :

- promouvoir l'éco-habitat sur le territoire
- défendre une approche globale de l'habitat : écologique, économique, sociale
- développer une filière avec différents acteurs concernés par l'habitat (professionnels, particuliers, fournisseurs...) et engagés dans une approche écologique
- promouvoir la construction écologique accessible à tous
- s'engager dans une démarche participative fondée sur la complémentarité plutôt que sur la concurrence avec les professionnels, les fournisseurs, les usagers
- proposer et impulser une démarche de formation et d'expérimentation
- développer l'économie locale en privilégiant les circuits courts et en mutualisant les ressources

Elle repose sur des valeurs fondamentales :

- le brassage social, la mixité sociale et professionnelle, l'égalité des chances Hommes-Femmes
- la convivialité, le partage et la solidarité
- l'éducation populaire, le temps pour la formation et la transmission des savoirs et métiers
- une économie responsable, soucieuse de l'environnement écologique, humain, culturel et social
- le droit à l'innovation et à l'expérimentation
- le respect et la préservation du patrimoine bâti et du paysage

La notion d'éco-habitat se prête à une large interprétation, il convient ici, d'en préciser le sens qui correspond à notre démarche.

Il s'agit en l'occurrence de tendre, le plus possible, vers des choix qualitatifs élevés en termes d'éco-bilan; plus précisément dans les domaines suivants :

- Les matériaux sains et écologiques : renouvelables, abondants, produits ou recyclés localement, peu énergivores à la production, durables, réutilisables, recyclables, exempts de produits nocifs...
- Les performances énergétiques de l'habitat : énergies renouvelables, habitat bioclimatique, habitat passif...
- Les processus de fabrications, de construction et d'acheminement : déchets générés, conditions de travail, émissions de pollutions diverses dans l'environnement immédiat...
- Le respect du paysage et du patrimoine bâti : préservation des éléments de caractère du bâti ancien, intégration paysagère du bâti et de ses aménagements...

Dans le cadre du projet de structuration de la filière éco-habitat du Pays de Dinan, je m'engage/nous nous engageons à respecter les valeurs et principes de cette charte.

3.5 Dimension culturelle

Non renseigné

3.6 Autres aspects qualitatifs

Non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

Néant

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
6 journées URSCOP, interréseaux des SCIC, experts	5 000	HT	Fonctionnement
10 journées Interstices (Steredenn)	3 000	HT	Fonctionnement
10 journées Etudes et Chantiers	3 000	HT	Fonctionnement
Temps de travail directrice (76h/5mois à 15€/h)	1 150	HT	Fonctionnement
poste chargée de mission (5 mois à mi-temps)	6 800	HT	Fonctionnement
Frais généraux	1 400	HT	Fonctionnement
TOTAL	20 350	HT	Fonctionnement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Conseil général des Côtes d'Armor	10 000
Région	6 250
Autofinancement	4 100
TOTAL	20 350

6. Intervention de la Région : 6 250 €

AIDE AU DEMARRAGE D'UNE SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF EN ECO HABITAT SUR LE PAYS DE DINAN (INVESTISSEMENT)

Fiche 2009

Pays : Pays de Dinan

Chantier fédérateur régional : 02 - Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

Type de projet : Economie : autre

1. Maître d'ouvrage

SCIC SARL à capital variable ECLIS (Ecoconstruction Locale et Initiatives Solidaires) (Maîtrise d'ouvrage privée: autre)

C/o Conseil de développement du Pays de Dinan
Bât. 57 - 52 rue du 10ème d'artillerie
22100 DINAN

Tél. :06 43 39 51 41

Fax :02 96 85 02 45

2. Description du projet

2.1. Contexte

Un projet de structuration et de développement de la filière éco-habitat sur le Pays de Dinan est né en 2007 d'une rencontre entre différentes personnes, habitants et porteurs de projet souhaitant créer leur activité dans le domaine de l'écoconstruction, sur ce territoire, certains faisant partie du Conseil de Développement du Pays de Dinan. La sous-commission écohabitat est alors créée au sein du Conseil de développement pour accueillir le projet, puis l'embauche d'une chargée de mission écohabitat à mi-temps à partir de juin 2008 a permis l'animation d'une étude de faisabilité sur la structuration et le développement de la filière éco-habitat sur le Pays de Dinan. Cette structuration de la filière écohabitat prendra la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif proposant différentes activités lucratives et non lucratives.

Les constats du groupe d'acteurs initiaux évoquaient notamment:

- La difficulté pour des particuliers de trouver de l'information et des professionnels compétents (architectes, artisans, fournisseurs...) dans le domaine de l'éco-habitat.
- La difficulté pour des professionnels de se lancer dans ce domaine et d'être reconnu en tant que tel.
- La méconnaissance des élus locaux dans ce domaine
- L'implication faible pour l'instant des constructeurs, des bailleurs sociaux, des organismes publics de formation, des chambres consulaires dans l'éco-construction avec des initiatives émergentes sur d'autres territoires
- Des besoins réels en formation dans ce domaine, pour les futurs professionnels et les auto constructeurs
- La nécessité de mutualiser des informations, des compétences et de collaborer avec les structures existantes
- Une accessibilité financière réservée à des milieux sociaux favorisés

Cette filière s'inscrit plus largement dans un contexte économique et social et pourra être une réponse à des problématiques locales :

- déficit en matière d'emplois
- difficultés d'insertion dans l'économie traditionnelle
- départ des jeunes vers les pôles urbains
- difficultés de créer des activités nouvelles, mal connues et inscrites dans une perspective éthique.

2.2. Description de l'opération

Dans le cadre du Contrat Région/pays, la SCIC sollicite une subvention pour pouvoir acquérir du matériel (investissement) pour la mise en place des **services suivants** :

Des services tout public (particuliers, associations, professionnels, collectivités...):

- Un centre de ressources documentaire ouvert avec prêt d'ouvrages et un site Internet,
- Des actions de sensibilisations par l'organisation de journées d'échanges thématiques
- La production et vente de documents techniques sur des techniques ou équipements de l'habitat écologique
- Perspectives de groupements en 2011 accessibles au grand public (achats et location de matériel)

Des services aux maîtres d'ouvrage : bailleurs sociaux, collectivités, particuliers, entreprises, associations:

- Animation de groupes de concertation pour accompagner les maîtres d'ouvrage dans la formulation de leur projet : choix techniques sur des critères écologiques et économiques, orientation vers des professionnels compétents et engagés, possibilités d'intégrer des chantiers formation dans le projet global de construction, de réhabilitation ou de restauration, accès aux groupements d'achats...
- Participation à la mise en place de chantier école en partenariat avec les centres de formation : accompagnement concerté à la maîtrise d'ouvrage : articulation chantier et chantier formation avec les différents intervenants

Des services aux porteurs de projet (collectifs) : collectifs d'acteurs, collectivités, entreprises, associations

- Accompagnement méthodologique des projets collectifs: habitat groupé, chantiers participatifs...

Des services aux sociétaires de la SCIC : particuliers, collectivités, entreprises, associations, centres de formation (Signataires de la charte et possédant des parts sociales dans le capital de la SCIC) :

Professionnels:

- Stand itinérant réalisé collectivement
- Plaquette de communication collective
- Édition d'un annuaire local des acteurs de l'écohabitat
- Étude prospective (en 2010) pour un groupement d'employeur (en 2011)
- Animation de réponses collectives à des appels d'offre (coordination des acteurs)
- Permanences informatives: assurer le relais entre les clients et les professionnels
- Mise à disposition d'un bureau pour des entreprises qui démarrent (2011)
- Lieu d'exposition permanente pour présenter les activités des professionnels (2011)

Particuliers, professionnels, collectivités, entreprises, associations, collectifs:

- Étude prospective (en 2010) pour un contrat groupé location de matériel(en 2011)
- Étude prospective (en 2010) pour un groupement d'achat (en 2011)
- Achat groupé
- Bourse d'échange de matériaux

Centre de ressource :

Le centre de ressource accueillera des visiteurs en recherche d'information sur l'écoconstruction. Il permettra la consultation libre des ouvrages et leur emprunt, ainsi que l'accès à Internet pour consulter les sites les plus pertinents pour ses projets. Le centre de ressources devra être équipé d'un poste informatique (pour l'accès à Internet) et de matériel pour l'enregistrement des emprunts (douchette) ; d'un poste informatique accessible gratuitement aux usagers, de meubles permettant le classement et la consultation des documents (rayonnages, présentoirs, tables, chaises) et d'un fonds documentaire qui sera enrichi chaque année.

Le centre de ressources sera en charge de la mise en place du site Internet de la SCIC, en collaboration avec un prestataire infographiste.

- **Bureaux :**

La SCIC emploiera au total 4 salariés : 1 coordinatrice générale, 1 coordinateur technique, 1 commerciale, 1 animatrice du centre de ressources.

Deux bureaux seront nécessaires pour accueillir l'équipe salariée, accueillant chacun deux salariés. Ils seront équipés de **postes informatiques** équipés de la suite Office et d'un logiciel de gestion, de meubles de bureaux et de meubles de rangements, de téléphones. **Un troisième bureau sera mis à disposition** des sociétaires (pour accueillir des clients) ou de jeunes entrepreneurs en création d'activité et ne possédant pas encore de locaux (par exemple, les entrepreneurs salariés membres de la Coopérative d'activité et d'emploi Bâti Première) : il sera équipé d'un meuble de bureau et de chaises, d'un ordinateur, d'un téléphone et de matériel de rangement.

- **Salle de réunion :**

La SCIC aura besoin d'une **salle de réunion** pour accueillir les travaux de ces différentes instances : Conseil de Coopérative et les 4 collègues (collège « formation », collège « études et projet », collège « promotion et mutualisation », collège « éthique »), qui feront des propositions sur les prestations et les orientations de la SCIC. Ces réunions sont également l'occasion de fédérer les sociétaires et de renforcer les habitudes de travail entre les professionnels associés de la SCIC. La salle devra pouvoir accueillir 25 personnes avec tables et chaises, un tableau et un paper board. Cette salle pourra également servir à accueillir les stagiaires des modules de formation dans le cadre de la partie théorique.

- **Matériel pédagogique :**

Pour ses modules de formation, la SCIC aura besoin d'avoir du petit outillage (boîtes à outil, taloches, truelles, mètres, crayons, marteaux, équerres, plâtreiroir...°) à mettre à disposition des stagiaires ainsi que du matériel de sécurité (casques, gants, trousse à pharmacie) dans le cadre de la mise en œuvre des techniques.

Les formations comprendront également une partie théorique, qui nécessitera l'utilisation de vidéoprojecteur et d'un écran de projection (pour projeter des photos de chantiers, diagrammes, plans...°)

- **Espaces de promotion :**

La SCIC proposera un espace expo-vente où seront présentés les activités et le matériel des sociétaires. Elle proposera dans cet espace des expositions thématiques (énergies renouvelables, gestion de l'eau dans la maison...). Elle aura également à disposition un stand itinérant qui pourra être présenté dans différents salons ou événementiels.

Pour ces activités, la SCIC aura besoin de grilles et de rayonnages. Elle devra également créer des panneaux d'exposition et des maquettes de démonstration (matériau théorique, mur ou toit vu en coupe...)

L'ensemble des locaux seront installés à Quévert (à compter de la mi-novembre 2009), rue de la violette, sur le site d'un des sociétaires, la société AVIXTAR, dans des anciens bâtiments industriels à rénover (de façon écologique évidemment). Ce site est accessible de la rocade, de la gare de Dinan, et peut également être atteint à pied du centre-ville de Dinan (20 mn) : les publics visés proviendront de Dinan mais aussi de l'ensemble du Pays de Dinan, voire plus loin et doivent pouvoir atteindre facilement le site. Les locaux permettront l'installation du centre de ressources, des bureaux, de la salle de réunion et du show-room. De la place sera disponible pour du stockage de matériaux (groupement d'achat).

L'activité sera centrée sur le Pays de Dinan et pourra rayonnée en partie sur les Pays voisins (Pays de Saint Briec, Pays de Saint Malo, Pays Centre Bretagne et Pays de Rennes).

2.3. Localisation géographique

Quévert

2.4. Objectifs du projet

La S.C.I.C. ECLIS a pour principal but de structurer la filière éco-habitat avec les acteurs locaux: professionnels (artisans, architectes, bureaux d'études), collectivités, associations, particuliers autour d'une Charte et d'un projet de développement porté collectivement.

La SCIC assurera le rôle d'interlocuteur collectif privilégié pour les projets en écohabitat sur le territoire:

- par l'animation de groupes de concertations multi acteurs pour accompagner les projets portés par des maîtres d'ouvrage (collectivités, associations...)
- par sa capacité à mobiliser son réseau en appui aux projets et aux actions menées sur le territoire
- par son engagement dans une charte partagée et portée collectivement

Ses principaux objectifs sont de:

- former et sensibiliser les acteurs du territoire à une démarche écohabitat
- favoriser le développement de projets en écohabitat
- faciliter la création et le maintien des professionnels engagés dans cette démarche à travers une mutualisation de moyens
- assurer la promotion de l'écohabitat (auprès du grand public, des collectivités...)

En apportant une valeur ajoutée écologique, sociale et économique (piliers du développement durable) au secteur du bâtiment traditionnel :

- Un habitat écologique accessible à tous
- Des expérimentations et études visant à améliorer l'empreinte écologique de l'habitat
- Une approche globale et cohérente de l'habitat écologique (énergie, choix des matériaux, énergies grises, matériaux locaux comme la paille et le chanvre, environnement paysager)
- Des outils permettant à des professionnels de créer, de développer et de maintenir leur activités dans ce domaine sur le territoire: artisans, bureaux d'études, producteurs de matériaux... (formations, regroupements, promotions collectives...)
- La synergie des acteurs (pôles de compétences) au service des projets de construction, de réhabilitation, de restauration.

2.5. Service apporté

Non renseigné

2.6. Résultats attendus

Période de septembre à décembre 2009:

- Mise en place des prestations
- Aménagement du site
- Premières cotisations des sociétaires pour l'accès au service

2010:

- gestion des prestations
- réalisations des études prospectives pour les groupements « achats et matériel »

2011:

- Montée en puissance du nombre de bénéficiaires pour certaines prestations sans incidence sur les charges de fonctionnement (cf. modules écoconstruction): diminution de la part subvention d'exploitation
- Mise en place de l'espace commercial

2012:

- Montée en puissance du nombre de prestations: augmentation du temps de travail des salariés
- Recherche de l'équilibre financier des prestations subventionnées en 2011 par les marges dégagées sur l'espace commercial et la montée en puissance des prestations

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Assemblée constituante	23 juin 2009
Agrément préfectoral	10 oct. 2009
Dépôt du dossier	13 nov. 2009
Démarrage activités SCIC	15 nov. 2009
Mise en place prestations	31 déc. 2010
Gestion des prestations groupements achats	30 déc. 2011
Développement des prestations	31 déc. 2012

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

La SCIC éco-habitat a pour vocation d'agir sur l'ensemble du Pays de Dinan. L'ensemble des collectivités du Pays seront invitées à devenir sociétaires de la SCIC et pourront donc participer à sa gouvernance et à la définition de ses différents projets et axes de développement. Les orientations de la SCIC pourront ainsi intégrer les préoccupations des collectivités.

La création de la SCIC écohabitat doit permettre de développer une filière locale dans le domaine de l'écoconstruction (développement des emplois dans ce domaine, promotion de matériaux produits localement, mise en place de formation, promotion de la filière). Ces objectifs entrent dans le cadre des actions pouvant être retenues dans le cadre d'appel à projet LEADER.

Ce projet rassemble des acteurs publics, des associations, des entreprises et des habitants. Il s'inscrit dans une démarche participative et de co-construction pour développer une économie locale responsable. (Objectif Leader 2007-2013)

3.2 Dimension intercommunale du projet

Cf. 3.1 : les EPCI pourront participer à la gouvernance de la SCIC et seront un des niveaux d'action de la SCIC. DE plus, cette action aura un impact sur l'ensemble du territoire du Pays de Dinan

Deux communes, Plouer/Rance et Lanvally sont en cours d'entrée dans le sociétariat (le conseil municipal de Plouer a délibéré en juillet, en cours pour Lanvally). Toutefois leur entrée n'est pas actée (prochaine AG d'ECLIS le 5 novembre où seront actées les entrées dans le capital).

L'entrée dans la SCIC des collectivités est limitée à 20% du capital. Leur entrée est soumise à des critères liés à la Charte d'ECLIS. Ces deux conditions font qu' a priori l'ensemble des collectivités du Pays de Dinan ne deviendra pas sociétaire de la SCIC ECLIS.

Toutefois, l'ensemble des collectivités locales pourra bénéficier des services d'ECLIS en tant qu'utilisateur ou client.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

La S.C.I.C éco-habitat, de part ses actions et sa Charte, a pour vocation de promouvoir l'écoconstruction, c'est-à-dire une mise en œuvre des bâtis prenant en compte :

- la performance énergétique
- des matériaux sains et écologiques
- les processus de fabrication, et d'acheminement (bilan carbone, énergies grises...)
- le respect du paysage et du patrimoine bâti

3.4 Dimension sociale du projet

La SCIC défend un logement écologique accessible à tous et travaille à élaborer des solutions permettant de contrôler les éventuels surcoûts de l'habitat écologique.

Elle permettra à des bailleurs sociaux de trouver un espace d'accompagnement pour la création de logements sociaux inscrits dans une démarche éco habitat au-delà des normes HQE.

Ses valeurs et ses principes reposent sur le développement d'une économie sociale et solidaire

La SCIC s'associe avec les centres de formations STEREDENN et Etudes et Chantiers Bretagne-Pays de Loire au projet de mise en place du titre professionnel "ouvrier spécialisé en restauration du patrimoine"

A ce titre, elle s'engage aussi dans la protection et la sauvegarde du patrimoine en Pays de DINAN et à la transmission des savoir-faire techniques.

3.5 Dimension culturelle

Non renseigné

3.6 Autres aspects qualitatifs

Présentation de la Charte qui servira de base à la rédaction du pacte sociétaire signé par l'ensemble des sociétaires de la SCIC (professionnels, collectivités, associations, particuliers...)

La charte (Charte validée le 12 octobre 2007)

La charte a pour but de fédérer des partenaires autour d'un projet commun, c'est-à-dire des finalités pour s'engager dans l'action et des valeurs sur lesquelles repose l'action. La filière éco-habitat a pour principales finalités de :

- promouvoir l'éco-habitat *sur le territoire
- défendre une approche globale de l'habitat : écologique, économique, sociale
- développer une filière avec différents acteurs concernés par l'habitat (professionnels, particuliers, fournisseurs...) et engagés dans une approche écologique
- promouvoir la construction écologique accessible à tous
- s'engager dans une démarche participative fondée sur la complémentarité plutôt que sur la concurrence avec les professionnels, les fournisseurs, les usagers
- proposer et impulser une démarche de formation et d'expérimentation
- développer l'économie locale en privilégiant les circuits courts et en mutualisant les ressources

Elle repose sur des valeurs fondamentales :

- le brassage social, la mixité sociale et professionnelle, l'égalité des chances Hommes-Femmes
- la convivialité, le partage et la solidarité
- l'éducation populaire, le temps pour la formation et la transmission des savoirs et métiers
- une économie responsable, soucieuse de l'environnement écologique, humain, culturel et social
- le droit à l'innovation et à l'expérimentation
- le respect et la préservation du patrimoine bâti et du paysage

La notion d'éco-habitat se prête à une large interprétation, il convient ici, d'en préciser le sens qui correspond à notre démarche.

Il s'agit en l'occurrence de tendre, le plus possible, vers des choix qualitatifs élevés en terme d'éco-bilan; plus précisément dans les domaines suivants :

- Les matériaux sains et écologiques : renouvelables, abondants, produits ou recyclés localement, peu énergivores à la production, durables, réutilisables, recyclables, exempts de produits nocifs....
- Les performances énergétiques de l'habitat : énergies renouvelables, habitat bioclimatique, habitat passif...
- Les processus de fabrications, de construction et d'acheminement : déchets générés, conditions de travail, émissions de pollutions diverses dans l'environnement immédiat...
- Le respect du paysage et du patrimoine bâti : préservation des éléments de caractère du bâti ancien, intégration paysagère du bâti et de ses aménagements...

Dans le cadre du projet de structuration de la filière éco-habitat du Pays de Dinan, je m'engage / nous nous engageons à respecter les valeurs et principes de cette charte.

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve du respect du règlement communautaire sur les aides économiques.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Centre de ressources (mobilier, ouvrage, Internet)	12 000	HT	Investissement
Bureaux (mobilier et équipements)	15 390	HT	Investissement
Salle de Réunion (mobilier)	2 280	HT	Investissement
Matériel pédagogique et de sécurité	2 750	HT	Investissement
Espaces de promotion (grilles, rayonnages, stand)	11 500	HT	Investissement
Frais d'installation (montage meubles, câblage...)	600	HT	Investissement
Matériel divers (vidéoprojecteur, appareil photo)	650	HT	Investissement
TOTAL	45 170	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Région	15 000
Département	3 300
LEADER 2007 2013	17 800
Autofinancement	9 070
TOTAL	45 170

6. Intervention de la Région : 15 000 €

AIDE AU DEMARRAGE D'UNE SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF EN ECO HABITAT SUR LE PAYS DE DINAN (FONCTIONNEMENT)

Fiche 2009

Pays : Pays de Dinan

Chantier fédérateur régional : 02 - Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

Type de projet : Economie : autre

1. Maître d'ouvrage

SCIC SARL à capital variable ECLIS (Ecoconstruction Locale et Initiatives Solidaires) (Maîtrise d'ouvrage privée: autre)

C/o Conseil de développement du Pays de Dinan
Bât. 57 - 52 rue du 10ème d'artillerie
22100 DINAN

Tél. :06 43 39 51 41

Fax :02 96 85 02 45

2. Description du projet

2.1. Contexte

Un projet de structuration et de développement de la filière éco-habitat sur le Pays de Dinan est né en 2007 d'une rencontre entre différentes personnes, habitants et porteurs de projet souhaitant créer leur activité dans le domaine de l'écoconstruction, sur ce territoire, certains faisant partie du Conseil de Développement du Pays de Dinan. La sous-commission écohabitat est alors créée au sein du Conseil de développement pour accueillir le projet, puis l'embauche d'une chargée de mission écohabitat à mi-temps à partir de juin 2008 a permis l'animation d'une étude de faisabilité sur la structuration et le développement de la filière éco-habitat sur le Pays de Dinan. Cette structuration de la filière écohabitat prendra la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif proposant différentes activités lucratives et non lucratives.

Les constats du groupe d'acteurs initiaux évoquaient notamment:

- La difficulté pour des particuliers de trouver de l'information et des professionnels compétents (architectes, artisans, fournisseurs...) dans le domaine de l'éco-habitat.
- La difficulté pour des professionnels de se lancer dans ce domaine et d'être reconnu en tant que tel.
- La méconnaissance des élus locaux dans ce domaine
- L'implication faible pour l'instant des constructeurs, des bailleurs sociaux, des organismes publics de formation, des chambres consulaires dans l'éco-construction avec des initiatives émergentes sur d'autres territoires
- des besoins réels en formation dans ce domaine, pour les futurs professionnels et les auto constructeurs
- la nécessité de mutualiser des informations, des compétences et de collaborer avec les structures existantes
- Une accessibilité financière réservée à des milieux sociaux favorisés

Cette filière s'inscrira plus largement dans un contexte économique et social et pourra être une réponse à des problématiques locales :

- déficit en matière d'emplois
- difficultés d'insertion dans l'économie traditionnelle
- départ des jeunes vers les pôles urbains
- difficultés de créer des activités nouvelles, mal connues et inscrites dans une perspective éthique.

2.2. Description de l'opération

Suite aux travaux de structuration de la filière éco-habitat au sein du Conseil de Développement du Pays de Dinan, l'objet de la présente demande de subvention est de soutenir le démarrage effectif des activités de la SCIC écohabitat du Pays de Dinan à compter de septembre 2009, jusqu'à la fin de l'année 2011. En effet, les premières activités de la SCIC ne pourront pas tout de suite trouver leur équilibre financier. La montée en puissance progressive des activités: formations, accompagnements de projets, gestion de groupements, études et recherches devront dégager des marges pour pouvoir financer les activités centre de ressources et animation générale de la SCIC.

L'objet principal de la SCIC sera d'impulser, d'animer, de coordonner une filière locale écohabitat et de développer des projets dans ce domaine.

Fondée sur un principe de subsidiarité par rapport aux activités de ces sociétaires, la SCIC exercera principalement des fonctions d'animation, d'ingénierie et de formation.

Ses services seront déclinés à partir de 4 axes de développement :

- l'accompagnement de projets en écoconstruction
- la formation en écoconstruction
- une mutualisation de services à destination des professionnels sociétaires de la SCIC
- la promotion de l'écoconstruction

Autour d'une vingtaine de prestations réparties ainsi:

- des prestations tous publics
- des prestations en direction des maîtres d'ouvrage: particuliers, collectivités, entreprises, associations
- des prestations en direction de porteurs de projet (collectifs)
- des prestations aux sociétaires de la SCIC

La SCIC ECLIS mettra en place des partenariats avec différents acteurs régionaux ou nationaux :

Les réseaux « militants » de l'écoconstruction : Approche (réseau breton de professionnels et de particuliers), Bâtir Sain (réseau national), ECO3 (interréseau de l'économie sociale et de l'écoconstruction). L'appartenance à ces réseaux permettra la mise en place d'actions communes sur des thématiques que nous partageons : référentiel de formation en écoconstruction, forum de l'écoconstruction, travail avec les collectivités, accompagnement de l'habitat groupé...

Les acteurs « institutionnels » :

- **Batipole** : ECLIS prendra des contacts avec Batipole pour voir quelles complémentarités dans l'action sont possibles et éviter des redondances. En ce qui concerne le centre de ressource, Batipole propose des documents en consultation. Le fonctionnement du centre de ressource d'ECLIS sera celui d'une bibliothèque : la consultation des documents sur place sera gratuite et les utilisateurs pourront emprunter les documents s'ils ont pris un abonnement. ECLIS vise un public plus local et cherche la proximité. ECLIS proposera des formations avec mise en œuvre pratique de 1,2 à 3 jours à destination des particuliers ou des professionnels. Nous proposerons également des modules en direction des élus et techniciens. Les sessions de Batipole sont des sessions d'informations et de sensibilisation technique sont exclusivement à destination des professionnels, et ne sont pas des formations pratiques avec mise en œuvre des techniques. Les particuliers n'ont accès qu'à un module très général sur les démarches liées à la construction et ne peuvent suivre les modules sur les techniques ou les produits. Des complémentarités peuvent donc envisagés : ECLIS pourrait intervenir comme formateur dans les sessions de Batipole, ECLIS pourrait orienter les particuliers qui entrent en contact avec elle sur le module de Batipole spécifique aux

particuliers et leur exposition, Batipole peut orienter les particuliers cherchant des formations pratiques vers ECLIS etc...) Des contacts seront pris avant la fin de l'année 2009.

- Des contacts seront également pris avec d'**autres structures au niveau régional** : Bruded (association régionale des collectivités s'engageant dans le développement durable), l'ADEME, Envirobat..., afin de voir si des actions locales mises en place par la SCIC peuvent relayées certaines de leurs actions régionales.

Pour mettre en place ces activités, **la SCIC aura trois salariés à temps partiel et une salariée à temps plein. L'ensemble des postes passera à temps plein si l'activité est suffisante.**

1 Poste de coordinatrice générale (0,5 ETP) :

- La coordinatrice générale sera en charge de l'accompagnement méthodologique des projets collectifs (habitat groupé), de la coordination de l'ingénierie de formation et pédagogique des modules écoconstruction, de la gestion des services aux sociétaires, de l'élaboration des outils de communication, de la gestion et de la coordination du fonctionnement général de la SCIC

1 Poste de coordinateur technique (0,2 ETP) :

- Le coordinateur technique sera en charge de la gestion technique des prestations d'ingénierie de la SCIC, de la mise en œuvre pédagogique des modules écoconstruction et de la gestion technique des services aux sociétaires.

1 poste d'animatrice de centre de ressource (1 temps plein en Contrat Initiative Emploi, à noter qu'il avait été envisagé sous forme d'un mi-temps en contrat standard auparavant) :

- L'animatrice du centre de ressources sera en charge de l'accueil au centre de ressource et de la gestion du fonds documentaire, de la gestion du site Internet, des animations et des outils de communication (stand, salons, publications), de la gestion de l'espace exposants, de la préparation des journées thématiques.

1 poste d'animatrice commerciale (0,5 ETP en CIE) :

- Elle sera en charge des études prospectives (groupement d'achat, groupement de location de matériel, groupement d'employeur) et qui mettre en place les activités pré-cités sur le résultats des études est favorable.

A noter donc que la SCIC touchera des aides liés aux deux CIE pendant au moins un an.

Par ailleurs, il sera fait appel à :

- Interstices pour un accompagnement d'un an pour la mise en place des prestations et de la gouvernance,
- Des expertises juridiques en rapport avec la mise en place des groupements, par rapport aux assurances à mettre en place sur l'accompagnement des auto-constructeurs...

L'ensemble des locaux sera installé à Quévert (à compter de la mi-novembre 2009), rue de la violette, sur le site d'un des sociétaires, la société AVIXTAR, dans des anciens bâtiments industriels à rénover (de façon écologique évidemment). Ce site est accessible de la rocade, de la gare de Dinan, et peut également être atteint à pied du centre-ville de Dinan (20 mn) : les publics visés proviendront de Dinan mais aussi de l'ensemble du Pays de Dinan, voire plus loin et doivent pouvoir atteindre facilement le site. Les locaux permettront l'installation du centre de ressources, des bureaux, de la salle de réunion et du show-room. De la place sera disponible pour du stockage de matériaux (groupement d'achat).

L'activité sera centrée sur le Pays de Dinan et pourra rayonner en partie sur les Pays voisins (Pays de Saint Brieuc, Pays de Saint Malo, Pays Centre Bretagne et Pays de Rennes).

2.3. Localisation géographique

Quévert

2.4. Objectifs du projet

La S.C.I.C ECLIS a pour principal but de structurer la filière éco-habitat avec les acteurs locaux: professionnels (artisans, architectes, bureaux d'études), collectivités, associations, particuliers autour d'une Charte et d'un projet de développement porté collectivement.

La SCIC assurera **le rôle d'interlocuteur collectif privilégié** pour les projets en écohabitat sur le territoire:

- par l'animation de groupes de concertations multi acteurs pour accompagner les projets portés par des maîtres d'ouvrage (collectivités, associations...)
- par sa capacité à mobiliser son réseau en appui aux projets et aux actions menées sur le territoire
- par son engagement dans une charte partagée et portée collectivement

Ses principaux objectifs sont de:

- former et sensibiliser les acteurs du territoire à une démarche écohabitat
- favoriser le développement de projets en écohabitat
- faciliter la création et le maintien des professionnels engagés dans cette démarche à travers une mutualisation de moyens
- assurer la promotion de l'écohabitat (auprès du grand public, des collectivités...)

En apportant une valeur ajoutée écologique, sociale et économique (piliers du développement durable) au secteur du bâtiment traditionnel :

- Un habitat écologique accessible à tous
- Des expérimentations et études visant à améliorer l'empreinte écologique de l'habitat
- Une approche globale et cohérente de l'habitat écologique (énergie, choix des matériaux, énergies grises, matériaux locaux comme la paille et le chanvre, environnement paysager)
- Des outils permettant à des professionnels de créer, de développer et de maintenir leur activités dans ce domaine sur le territoire: artisans, bureaux d'études, producteurs de matériaux... (formations, regroupements, promotions collectives...)
- La synergie des acteurs (pôles de compétences) au service des projets de construction, de réhabilitation, de restauration.

2.5. Service apporté

Dans le cadre du Contrat Région/pays, la SCIC sollicite une subvention pour la mise en place des services suivants :

Des services tout public (particuliers, associations, professionnels, collectivités...):

- Un centre de ressources documentaire spécialisé ouvert avec prêt d'ouvrages et un site internet
- Des actions de sensibilisations par l'organisation de journées d'échanges thématiques
- La production et vente de documents techniques sur des techniques ou équipements de l'habitat écologique
- Perspectives de groupements en 2011 accessibles au grand public (achats et location de matériel)

Des services aux maîtres d'ouvrage : bailleurs sociaux, collectivités, particuliers, entreprises, associations

- Animation de groupes de concertation pour accompagner les maîtres d'ouvrage dans la formulation de leur projet : choix techniques sur des critères écologiques et économiques, orientation vers des professionnels compétents et engagés, possibilités d'intégrer des chantiers formation dans le projet global de construction, de réhabilitation ou de restauration, accès aux groupements d'achats...
- Participation à la mise en place de chantier école en partenariat avec les centres de formation : accompagnement concerté à la maîtrise d'ouvrage : articulation chantier et chantier formation avec les différents intervenants

Des services aux porteurs de projet (collectifs) : collectifs d'acteurs, collectivités, entreprises, associations

- Accompagnement méthodologique des projets collectifs: habitat groupé, chantiers participatifs....

Des services aux sociétaires de la SCIC : particuliers, collectivités, entreprises, associations, centres de formation (Signataires de la charte et possédant des parts sociales dans le capital de la SCIC) :

Professionnels:

- Stand itinérant réalisé collectivement
- Plaquette de communication collective
- Édition d'un annuaire local des acteurs de l'écohabitat
- Étude prospective (en 2010) pour un groupement d'employeur (en 2011)
- Animation de réponses collectives à des appels d'offre (coordination des acteurs)
- Permanences informatives: assurer le relais entre les clients et les professionnels
- Mise à disposition d'un bureau pour des entreprises qui démarrent (2011)
- Lieu d'exposition permanente pour présenter les activités des professionnels (2011)

Particuliers, professionnels, collectivités, entreprises, associations, collectifs:

- Étude prospective (en 2010) pour un contrat groupé location de matériel(en 2011)
- Étude prospective (en 2010) pour un groupement d'achat (en 2011)
- Achat groupé
- Bourse d'échange de matériaux

2.6. Résultats attendus

Période de septembre à décembre 2009:

- Mise en place des prestations
- Aménagement du site
- Premières cotisations des sociétaires pour l'accès au service

2010:

- gestion des prestations
- réalisations des études prospectives pour les groupements « achats et matériel »

2011:

- Montée en puissance du nombre de bénéficiaires pour certaines prestations sans incidence sur les charges de fonctionnement (cf. modules écoconstruction): diminution de la part subvention d'exploitation
- Mise en place de l'espace commercial

2012:

- Montée en puissance du nombre de prestations: augmentation du temps de travail des salariés
- Recherche de l'équilibre financier des prestations subventionnées en 2011 par les marges dégagées sur l'espace commercial et la montée en puissance des prestations

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Assemblée constituante	23 juin 2009
Agrément préfectoral	10 oct. 2009
Dépôt du dossier de demande de subvention	13 nov. 2009
Démarrage activités SCIC	15 nov. 2009
Mise en place prestations	31 déc. 2010
Gestion des prestations groupements achats	30 déc. 2011
Développement des prestations	31 déc. 2012

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

La SCIC éco-habitat a pour vocation d'agir sur l'ensemble du Pays de Dinan. L'ensemble des collectivités du Pays seront invitées à devenir sociétaires de la SCIC et pourront donc participer à sa gouvernance et à la définition de ses différents projets et axes de développement. Les orientations de la SCIC pourront ainsi intégrer les préoccupations des collectivités.

La création de la SCIC écohabitat doit permettre de développer une filière locale dans le domaine de l'écoconstruction (développement des emplois dans ce domaine, promotion de matériaux produits localement, mise en place de formation, promotion de la filière). Ces objectifs entrent dans le cadre des actions pouvant être retenues dans le cadre d'appel à projet LEADER.

Ce projet rassemble des acteurs publics, des associations, des entreprises et des habitants. Il s'inscrit dans une démarche participative et de co-construction pour développer une économie locale responsable. (Objectif Leader 2007-2013)

3.2 Dimension intercommunale du projet

Cf. 3.1 : les EPCI pourront participer à la gouvernance de la SCIC et seront un des niveaux d'action de la SCIC. DE plus, cette action aura un impact sur l'ensemble du territoire du Pays de Dinan

Deux communes, Plouer/Rance et Lanvallay sont en cours d'entrée dans le sociétariat (le conseil municipal de Plouer a délibéré en juillet, en cours pour Lanvallay). Toutefois leur entrée n'est pas actée (prochaine AG d'ECLIS le 5 novembre où seront actées les entrées dans le capital).

L'entrée dans la SCIC des collectivités est limitée à 20% du capital. Leur entrée est soumise à des critères liés à la Charte d'ECLIS. Ces deux conditions font qu'a priori l'ensemble des collectivités du Pays de Dinan ne deviendra pas sociétaire de la SCIC ECLIS.

Toutefois, l'ensemble des collectivités locales pourra bénéficier des services d'ECLIS en tant qu'usager ou client.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

La S.C.I.C éco-habitat, de part ses actions et sa Charte, a pour vocation de promouvoir l'écoconstruction, c'est-à-dire une mise en œuvre des bâtis prenant en compte :

- la performance énergétique
- des matériaux sains et écologiques
- les processus de fabrication, et d'acheminement (bilan carbone, énergies grises...)
- le respect du paysage et du patrimoine bâti

3.4 Dimension sociale du projet

La SCIC défend un logement écologique accessible à tous et travaille à élaborer des solutions permettant de contrôler les éventuels surcoûts de l'habitat écologique.

Elle permettra à des bailleurs sociaux de trouver un espace d'accompagnement pour la création de logements sociaux inscrits dans une démarche éco habitat au-delà des normes HQE.

Ses valeurs et ses principes reposent sur le développement d'une économie sociale et solidaire

La SCIC s'associe avec les centres de formations STEREDENN et Etudes et Chantiers Bretagne-Pays de Loire au projet de mise en place du titre professionnel "ouvrier spécialisé en restauration du patrimoine"

A ce titre, elle s'engage aussi dans la protection et la sauvegarde du patrimoine en Pays de DINAN et à la transmission des savoir-faire techniques.

3.5 Dimension culturelle

Non renseigné

3.6 Autres aspects qualitatifs

Présentation de la Charte qui servira de base à la rédaction du pacte sociétaire signé par l'ensemble des sociétaires de la SCIC (professionnels, collectivités, associations, particuliers...)

La charte (Charte validée le 12 octobre 2007)

La charte a pour but de fédérer des partenaires autour d'un projet commun, c'est-à-dire des finalités pour s'engager dans l'action et des valeurs sur lesquelles repose l'action.

La filière éco-habitat a pour principales finalités de :

- promouvoir l'éco-habitat *sur le territoire
- défendre une approche globale de l'habitat : écologique, économique, sociale
- développer une filière avec différents acteurs concernés par l'habitat (professionnels, particuliers, fournisseurs...) et engagés dans une approche écologique
- promouvoir la construction écologique accessible à tous
- s'engager dans une démarche participative fondée sur la complémentarité plutôt que sur la concurrence avec les professionnels, les fournisseurs, les usagers
- proposer et impulser une démarche de formation et d'expérimentation
- développer l'économie locale en privilégiant les circuits courts et en mutualisant les ressources

Elle repose sur des valeurs fondamentales :

- le brassage social, la mixité sociale et professionnelle, l'égalité des chances Hommes-Femmes
- la convivialité, le partage et la solidarité
- l'éducation populaire, le temps pour la formation et la transmission des savoirs et métiers
- une économie responsable, soucieuse de l'environnement écologique, humain, culturel et social
- le droit à l'innovation et à l'expérimentation
- le respect et la préservation du patrimoine bâti et du paysage

La notion d'éco-habitat se prête à une large interprétation, il convient ici, d'en préciser le sens qui correspond à notre démarche.

Il s'agit en l'occurrence de tendre, le plus possible, vers des choix qualitatifs élevés en terme d'éco-bilan; plus précisément dans les domaines suivants :

- Les matériaux sains et écologiques : renouvelables, abondants, produits ou recyclés localement, peu énergivores à la production, durables, réutilisables, recyclables, exempts de produits nocifs....
- Les performances énergétiques de l'habitat : énergies renouvelables, habitat bioclimatique, habitat passif...
- Les processus de fabrications, de construction et d'acheminement : déchets générés, conditions de travail, émissions de pollutions diverses dans l'environnement immédiat...
- Le respect du paysage et du patrimoine bâti : préservation des éléments de caractère du bâti ancien, intégration paysagère du bâti et de ses aménagements...

Dans le cadre du projet de structuration de la filière éco-habitat du Pays de Dinan, la SCIC s'engage à respecter les valeurs et principes de cette charte.

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve :

- qu'elle relève d'une aide au démarrage limitée à trois ans ;
- que la part du soutien régional dans le budget global de l'opération soit dégressive ;
- du respect du règlement communautaire sur les aides économiques.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Charges d'exploitation (hors crédit-bail, intérim)	147 050	TTC	Fonctionnement
Salaires et charges salariales	213 365	HT	Investissement
Services extérieurs	17 400	HT	Investissement
TOTAL	377 815	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Région (2009>7200 - 2010>14500 - 2011>4800)	26 500
Département	16 700
Europe : Leader	46 600
Participations collectivités locales	5 000
Mécénat	23 000
Autofinancement	260 015
TOTAL	377 815

6. Intervention de la Région : 26 500 €

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Ville de Dinan

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le projet de la restauration des halles centrales de la ville de Dinan participe de la revitalisation du centre-ville et de l'offre alimentaire de qualité. A ce titre, il contribue au renforcement de l'attractivité des petites villes moyennes comme élément structurant d'un territoire.

Ce projet s'inscrit par ailleurs pleinement dans le schéma de développement commercial de la Communauté de communes de Dinan, adopté en juin 2002, qui a retenu pour objectif de requalifier l'offre commerciale en centre-ville de Dinan, notamment « en jouant sur l'architecture et l'histoire » de la cité. Le projet présente aussi à ce titre un intérêt touristique.

2.2. Objectifs du projet

L'objectif principal est de revitaliser l'activité du centre ville de Dinan. Il permettra également de dynamiser le secteur de la vente directe en donnant aux producteurs un outil de travail adapté aux normes actuelles.

Enfin, les halles perpétuent une tradition de commerce non sédentaire présent à Dinan depuis le Moyen Age. Leur réhabilitation renforcera donc l'identité du secteur sauvegardé du Vieux Dinan et, au-delà celle de la ville et du Pays tant sur le plan commerciale que touristique.

2.3. Descriptif du projet

Le projet comprend deux aspects :

- Au niveau de la restauration des halles :
 - o La couverture des halles actuelles par une verrière
 - o La restauration des 31 stalles

Avec le ravalement des façades des stalles, la création de doubles portes vitrées (battantes) à chaque entrée, la suppression des allèges en béton carrelé des stalles, la suppression des fermetures d'arcade, le remplacement des cloisons entre les stalles par des demis cloisons, la réalisation d'arc d'enseigne sur les rues périphériques et la mise en lumière du bâtiment.

- Au niveau du fonctionnement des halles

Les halles seront exclusivement réservées aux produits alimentaires. L'accent sera mis sur les produits du terroir (« Produits de la ferme »). Elles pourront ainsi favoriser la mixité entre commerçants et producteurs.

L'équipement sera ouvert tous les matins de la semaine, y compris le dimanche.

2.4. Résultats attendus

La réalisation de ce projet contribuera à une revitalisation du centre ville de Dinan par l'accroissement de son attractivité commerciale et touristique.

3. Echancier de la réalisation du projet

2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est accordé sous réserve :

- que l'envergure intercommunale du projet soit attestée ;
- que ce projet soit soutenu par le FISAC.

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
Travaux	990 000
Honoraires d'architecte	128 000
Autres prestations intellectuelles	57 000
Divers et imprévus	40 000
TOTAL	1 215 000

6. Intervention de la Région : 440 000 € votés en 2008

Pour une exemplarité des démarches environnementales

DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE BOIS ENERGIE SUR LE PAYS DE DINAN

Fiche 2009

Pays : Pays de Dinan

Chantier fédérateur régional : 04 - Pour une exemplarité des démarches environnementales

Type de projet : Energie : bois

1. Maître d'ouvrage

SCIC Energies Nouvelles et Renouvelable du Pays de Dinan (Maîtrise d'ouvrage privée: autre)

28, rue de Brest
22100 DINAN

Tél. :06 14 19 95 03

2. Description du projet

2.1. Contexte

Dans un contexte énergétique, économique et environnemental très tendu, la Société coopérative d'intérêt collectif rassemble une multitude d'acteurs des énergies renouvelables (69 associés) pour développer de façon durable, cohérente et intelligente ces filières sur le pays de Dinan.

2.2. Description de l'opération

Créée en 2008, la SCIC s'est « spécialisée » dans le développement de la filière bois énergie (copeaux de bois) en mettant en place des approvisionnements certifiés issus des boisements locaux (bocage agricole, propriétaire forestier, entretien des bords de route, plan de gestion du bocage...) aussi bien pour les chaufferies collectives que pour les chaufferies individuelles. A partir de 2010, la SCIC souhaite se diversifier pour assurer sa pérennité. Ces actions nouvelles porteront sur la mise en place d'une filière de bois bûche dont l'origine et la vente seront contrôlées afin de rassurer et conseiller le consommateur (pas de bois bûche provenant d'une coupe rase de haie bocagère), le développement de la filière granulés en partenariat avec des acteurs locaux (faisabilité d'une production locale de granulés à partir de bois déchiqueté), et la mise en place d'une filière de paillage (valorisation des copeaux en paillage) pour lutter contre les herbes indésirables sans recourir aux traitements chimiques. Enfin, la SCIC souhaite également s'investir dans l'accompagnement local des futurs projets éoliens sur le pays de Dinan. L'idée est d'accompagner l'investissement local dans ces futurs parcs (création d'une structure ? investissement par la SCIC ?) pour accroître les retombées de ces investissements sur le territoire.

Pour assurer la réalisation des nouvelles actions détaillées dans le 1er paragraphe, la SCIC souhaite recruter une personne à mi temps. Pour 2010, la SCIC sera donc constituée de 2 personnes à mi temps et des mutualisations auront lieu en ce qui concerne certaines charges de fonctionnement. Néanmoins, la plupart des charges seront spécifiques à l'emploi créé comme en témoigne le prévisionnel de l'année 2010. Le prévisionnel global 2010-2012 fera progressivement place à un autofinancement plus important de la SCIC (dégressivité des aides). Le poste créé devra être multi-compétent puisque ces actions concerneront aussi bien du travail de bureau (administratif, gestion), que la réalisation d'études prospectives sur ces filières ainsi que des travaux de chantier (encadrement et aide).

Prévisionnel 2010 - Actions bois bûche, bois granulé et paillage naturel

Charges : 47 000 €

1/ Achats : 7 200 €

- Achats du bois : 2 000 €
- Achats de fournitures: 2 200 €
- Achats de matériels (informatiques): 3 000 €

2/ Services extérieurs : 9 500 €

- Broyage et élagage du bois : 4 000 €
- Stockage : 1 000 €
- Transports : 1 000 €
- Loyers : 2 500 €
- Assurances (RC) : 1 000 €

3/ Autres services extérieurs : 7 300 €

- Téléphone/Internet : 800 €
- Frais postaux : 500 €
- Publication, imprimerie, communication : 1 500 €
- Frais de déplacement : 3 000 €
- Honoraires comptables : 1 500 €

4/ Impôts et taxes : 1 000 €

- Taxe professionnelle : 1 000 €

5/ Rémunération du personnel : 22 000 €

- Salaires : 12 000 €
- Charges sociales et patronales : 10 000 €

Les dépenses qui sont regroupées au titre du contrat sous la dénomination fonctionnement consommables sont :

- Achats de fournitures: 2 200 €
- Achats de matériels (informatiques): 3 000 €
- Loyers : 2 500 €
- Assurances (RC) : 1 000 €
- Téléphone/Internet : 800 €
- Frais postaux : 500 €
- Publication, imprimerie, communication : 1 500 €
- Frais de déplacement : 3 000 €
- Honoraires comptables : 1 500 €
- Salaires : 12 000 €
- Charges sociales et patronales : 10 000 €

Recettes : 47 000 €

1/ Vente de produits finis : 17 000 €

- Vente de bois bûche : 4 000 €
- Vente de paillage : 11 000 €
- Vente de granulés de bois : 2 000 €

2/ Subventions : 30 000 €

- Contrat Région/Pays : 15 000 €
- Leader 2007-2013 : 15 000 €

Lors du dépôt du dossier de subvention à la Région, le maître d'ouvrage présentera la liste des aides publiques dont il a bénéficié sur les trois derniers exercices.

2.3. Localisation géographique

Pays de Dinan

2.4. Objectifs du projet

- Développement des énergies renouvelables et de l'économie locale au travers d'un projet collectif de développement durable.

2.5. Service apporté

L'objectif est de rendre accessible (techniquement et économiquement) aux collectivités, aux particuliers et aux professionnels les énergies renouvelables, produites et consommées localement.

La gestion de ce projet est collective grâce à la forme juridique de la SCIC. Les décisions et les orientations de la SCIC sont prises conjointement avec l'ensemble des associés (salarié, agriculteurs, communes, communautés de commune, associations, particuliers, professionnels...) dans un souci de démocratie participative. L'appropriation des actions de la coopérative par les associés et les usagers est essentielle pour la réussite de ce projet global de territoire.

2.6. Résultats attendus

- Production et vente de bois bûche
- Production et vente de granulés
- Production et vente de copeaux pour paillage
- Mobilisation et investissement local de la population autour des projets éoliens
- Appropriation de la SCIC par les acteurs locaux (augmentation du nombre d'associés, participation aux événements)
- Nombre d'événements organisés par la SCIC et auxquels elle participera
- Essaimage
- Nouvelles relations et partenariats tissés...

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Dépôt du dossier	31 déc. 2009
Début de l'opération	1 janv. 2010
Fin de l'opération	31 déc. 2012

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Le pays de Dinan adhère à la SCIC. Cette forme juridique qui prime une démarche de développement collectif et l'utilité sociale qu'elle défend s'inscrivent dans le projet de développement global du pays de Dinan (développement de l'économie sociale et solidaire et de la filière bois énergie). Le pays de Dinan a également été retenu pour le nouveau programme Leader. Toutes les actions de la SCIC sont inscrites dans ce nouveau programme autour d'un axe intitulé « pour une économie locale responsable ».

3.2 Dimension intercommunale du projet

Le projet a une dimension Pays et il associe l'ensemble des collectivités du territoire.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

- Substitution des énergies fossiles par des nouvelles technologies performantes utilisant les ENR (partenariat avec plombier chauffagiste, constructeur et distributeur de chaudières)
- Partenariat avec le CAUE 22 pour intégrer les chaufferies bois par exemple dans les nouveaux projets de bâtiments collectifs et/ou les lotissements communaux.

3.4 Dimension sociale du projet

- Création d'emploi en milieu rural
- Diversification agricole
- Accessibilité d'une énergie renouvelable économique aux foyers les plus modestes
- Relations multi-sociétales autour de la SCIC
- Chantier d'insertion pour certains travaux

3.5 Dimension culturelle

Non renseigné

3.6 Autres aspects qualitatifs

Non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve :

- qu'elle relève d'une aide au démarrage limitée à trois ans ;
- que la part du soutien régional dans le budget global de l'opération soit dégressive ;
- du respect du règlement communautaire sur les aides économiques.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Fonctionnement et consommables (1/2 ETP)-2010	38 000	TTC	Fonctionnement
Fonctionnement et consommables (1/2 ETP)-2011	38 000	TTC	Fonctionnement
Fonctionnement et consommables (1/2 ETP)-2012	38 000	TTC	Fonctionnement
TOTAL	114 000	TTC	Fonctionnement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Région (2010:15 000 / 2011:10 000 / 2012:7 700)	32 700
LEADER (2010:15 000 / 2011:10 000 / 2012:7 500)	32 500
Autofinancement (2010:8000/2011:18000/2012:22800)	48 800
TOTAL	114 000

6. Intervention de la Région : 32 700 €

Pour une affirmation de la vocation et de la spécificité maritimes de la Bretagne

PORT DE PLAISANCE DE SAINT CAST LE GUILDO

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Syndicat mixte de réalisation du Port de Saint Cast

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

L'objectif clairement affiché est l'emploi. De plus, la phase de travaux, 18 mois minimum, apportera des emplois et de l'activité sur le territoire. Les entreprises liées à la plaisance qui comptent actuellement 19 emplois sur la commune, prévoient d'élargir leurs activités et ont annoncé 15 à 20 emplois supplémentaires. Le secteur de la pêche est également directement concerné par ce projet. 17 bateaux de pêche sont actuellement en permanence dans le port. De nouvelles unités devraient y être accueillies compte tenu des conditions nouvelles d'abri, et du nouveau ponton pêche. De plus, des structures de vente directe des produits de la pêche sont prévues, ce qui n'existe pas aujourd'hui, ce qui suppose, là aussi des personnes employées à la vente.

Le Tourisme est la seconde activité économique du Pays de Dinan. L'allongement de la saison touristique toute l'année par des activités portuaires permanentes implique que l'hôtellerie et la restauration pourront fonctionner en dehors de la haute saison, alors qu'actuellement peu d'établissements restent ouverts toute l'année. Ceci permettra aux personnes tributaires des emplois saisonniers de bénéficier d'une durée de travail plus longue.

Le port de St Cast s'inscrit dans une vraie démarche territoriale de développement du tourisme et de l'économie du Pays de Dinan.

2.2. Objectifs du projet

Ce projet vise à apporter un équipement structurant au Pays de Dinan. En effet, ce territoire rural possède des sites naturels classés, et un patrimoine maritime remarquable. C'est un Pays touristique, où l'impact économique de la saison est très fort. Cependant, il est nécessaire de pouvoir bénéficier d'un port en eau profonde, accessible toutes eaux, toute l'année, et offrant une véritable qualité de services pour attirer la clientèle toute l'année. Entre Saint-Malo et Saint Quay-Portrieux, il n'existe pas de structures de ce type, alors qu'il manque, selon toutes les études qui ont pu être réalisées, 10 000 places de port sur la Bretagne. Actuellement, il faut compter 10 ans d'attente pour obtenir une place à Saint-Malo.

2.3. Descriptif du projet

Les objectifs de cette opération consistent à dynamiser le port, en offrant aux plaisanciers un plan d'eau abrité, et optimisé quant à sa capacité d'accueil. Il s'agit de réaliser un aménagement de la partie terrestre du port qui satisfasse les besoins en prestations de services exprimés par les usagers actuels ou futurs, ainsi que les besoins en stationnement, et en activités nouvelles liées au port.

Les objectifs globaux du projet sont :

- Abriter le plan d'eau actuel de la houle et du clapot d'Est et Nord-Est qui rendent actuellement inconfortables l'escale et la nuit à bord des bateaux;
- Augmenter la capacité du port proprement dit;

- Proposer un accès direct aux bateaux par des pontons;
- Améliorer les usages des cales, des espaces terrestres dans l'enceinte du port, et les prestations offertes;
- Conserver et faciliter l'activité actuelle des pêcheurs professionnels, et la développer;
- Conserver la qualité du paysage maritime et améliorer la qualité des espaces terrestres;
- Améliorer l'accueil des visiteurs par des équipements confortables et agréables (sanitaires, déchetterie...)

2.4. Résultats attendus

Création d'emploi et développement de l'activité économique

3. Echancier de la réalisation du projet

Octobre 2006 – Mi 2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est accordé sous réserve de la transmission des éléments suivants :

- Une étude stratégique de développement réalisée à l'échelle du département ou du « Pays » afin d'éviter les phénomènes de double investissement,
- Un projet de développement urbain incorporant l'objet portuaire.
- Des études de faisabilité :
 - o Economiques (analyse du marché, nature des clientèles, impact des activités)
 - o Programmation (fonctions et nature des équipements)
 - o Financière permettant de déterminer à travers les budgets prévisionnels les capacités d'autofinancement des investissements à réaliser et la nature et le montant des aides à mobiliser. Il est également opportun de pouvoir disposer d'éléments liés à la future structure de gestion.

5. Plan de financement prévisionnel

La demande formulée au titre du Contrat Région/pays porte uniquement sur la partie plaisance soit un coût total de 16 500 000 €

6. Intervention de la Région : 2 000 000 € votés en 2008

Pour une Bretagne équitable et solidaire

ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS DE DINAN

Fiche 2009

Pays : Pays de Dinan

Chantier fédérateur régional : 07 - Pour une Bretagne équitable et solidaire

Type de projet : Développement du territoire (études ...)

1. Maître d'ouvrage

Syndicat mixte du Pays de Dinan (Etablissement public: autre)

52, rue du 10ème d'artillerie
22100 Dinan

Tél. :02 96 87 42 40

Fax :02 96 87 41 97

paysdinan@pays-de-dinan.org

2. Description du projet

2.1. Contexte

Le 31 janvier 2008, le comité syndical s'est prononcé favorablement pour que le périmètre du Pays soit également celui du SCoT.

Il a été nécessaire ensuite que les statuts du Syndicat Mixte du Pays de Dinan fassent l'objet d'une révision afin d'intégrer la compétence « élaboration, approbation, suivi et révision du SCoT ». Ces derniers ont été approuvés par le comité syndical le 11 décembre 2008. Il s'agit aujourd'hui d'un Syndicat Mixte ouvert mais à la carte où seules les 9 Communautés de communes adhérent à la compétence SCoT. L'arrêté préfectoral portant modification des statuts a été pris le 30/06/2009 et celui portant sur la validation du périmètre d'étude du SCoT est daté du 23/09/2009.

Le Pays de Dinan est un territoire à la fois rural et littoral. Les enjeux en termes d'utilisation et de consommation de l'espace sont aussi nombreux qu'ils sont divers. Il convient de structurer un projet commun d'aménagement et de développement pour le Pays de Dinan. Le SCoT précisera les objectifs en matière d'organisation de l'espace, d'équilibre social de l'habitat, de l'équipement commercial, de l'équilibre entre l'urbanisme et la desserte en transports, de la protection des paysages, et des grands projets d'équipements.

2.2. Description de l'opération

L'élaboration du SCoT du Pays de Dinan implique la réalisation de plusieurs phases cadrées par le Code de l'Urbanisme aux articles L 122-1 et suivants. Trois documents composent le SCoT : le rapport de présentation qui contient le diagnostic, l'état initial de l'environnement et l'évaluation environnementale, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui constitue le projet politique et le Document d'Orientations Générales (DOG) qui permet de mettre en œuvre le PADD et qui fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace.

Le Syndicat Mixte du Pays de Dinan est le maître d'ouvrage de l'élaboration du SCoT et à ce titre il est chargé :

- d'assurer le pilotage général de la démarche ;
- de définir les modalités de concertation et d'assurer le respect de ces modalités et, plus généralement, de la procédure ;
- d'instituer, puis d'animer en étroite partenariat avec le bureau d'études, le comité de pilotage, les commissions thématiques, les réunions avec les personnes publiques associées, les réunions publiques et les réunions de validation ;
- d'organiser le débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ;
- d'organiser l'enquête publique ;
- de mettre en œuvre le SCOT approuvé, d'assurer son suivi et son évaluation.

L'élaboration du SCoT implique pour le Syndicat Mixte de Pays de Dinan de se doter de moyens nécessaires :

- du personnel,
- des moyens financiers,
- de la méthode.

La chargée de mission du Pays sera détachée sur le SCoT à plein temps. Ce changement d'affectation de l'un des personnels du Syndicat mixte implique le recrutement d'une personne complémentaire sur la partie animation du Syndicat mixte. Cela sera effectif en 2010.

Pour mener à bien l'élaboration du SCoT, le Syndicat Mixte du Pays de Dinan a décidé par le biais d'un appel d'offre restreint de recruter un bureau d'étude. Ce dernier sera chargé de réaliser les études et d'accompagner le Syndicat mixte du Pays de Dinan durant les 4 années nécessaires à l'élaboration du SCoT et en particulier sur les aspects suivants :

- l'accompagnement tout au long de l'élaboration du SCoT,
- la préparation, animation et coordination des réflexions thématiques et territoriales,
- la rédaction d'un projet et réalisation des documents constitutifs du SCoT,
- la production des éléments de communication et de concertation.

Le plan de financement présenté pour la fiche du Contrat Région/Pays ne fait état que de la partie investissement. Cette dernière comprend les études et donc le financement de prestations extérieures. L'autofinancement et le fonctionnement sont assurés par le Pays via les cotisations des Communautés de communes. Le volet fonctionnement comprend des charges de personnels (1,25 ETP) et les charges à caractère général (photocopies, frais de déplacements, documentation, fournitures etc.).

Une cotisation individualisée pour le SCoT sera proposée lors du Comité syndical du 12 octobre 2009. Elle couvre la part autofinancement et le fonctionnement. A terme, c'est-à-dire après l'approbation du SCoT, cette cotisation, dont le montant sera revu pour le suivi du SCoT, sera maintenue.

Le Conseil de Développement sera l'un des partenaires du Syndicat mixte durant l'élaboration. Les modalités de la concertation adoptées lors du Comité syndical du 12 octobre 2009, permettront de consulter la population, les acteurs de la société civile et les associations.

La Région, en tant que « Personne publique associée », sera associée. Elle le sera aussi par le biais de l'élue référente invitée à chaque Comité syndical et donc informée de l'état d'avancement de ce dossier. Elle le sera également par l'association des services compétents à l'occasion des réunions thématiques envisagées, mais aussi avec le partenariat à établir avec le chargé des questions foncières arrivé avant l'été.

COEURE (Comité Opérationnel des Elus et des Usagers de la Rance Emeraude (à vérifier)), porteur de l'étude de préfiguration du PNR, sera associé aux groupes de travail. Néanmoins il convient de noter que le SM est associé tant au niveau politique que technique à l'élaboration du PNR. Les liens seront donc à conforter.

2.3. Localisation géographique

Pays de Dinan

2.4. Objectifs du projet

Le SCoT doit permettre d'élaborer, en concertation avec les différents acteurs du territoire, un projet d'aménagement réaliste, soucieux des questions énergétiques et environnementales, conscient d'une nécessaire gestion économe de l'espace et de la conciliation des usages.

Le SCoT constitue également un outil qui permettra, au cours de son élaboration notamment, de mettre en œuvre une concertation d'une certaine envergure tant en terme du nombre de personnes associés, que de durée de concertation ou bien encore de thématiques abordées.

2.5. Service apporté

Tout au long de l'élaboration du SCoT et à l'issue de son approbation, le Syndicat Mixte du Pays de Dinan accompagnera, dans la mesure de ses moyens et de ses compétences, les collectivités qui le souhaitent en matière d'articulation entre les différents outils de planification. Il pourra à terme proposer un accompagnement en matière d'urbanisme.

2.6. Résultats attendus

Cette réflexion et ces travaux à l'échelle du territoire du Pays de Dinan doit permettre la mise en œuvre d'un document partagé résultant d'une concertation large avec les élus et la population.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Lancement appel offre et sélection bureau études	31 déc. 2009
Diagnostic	31 déc. 2010
Elaboration du PADD	31 déc. 2011
Elaboration du DOG	31 déc. 2012

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Le SCoT constitue un outil de planification essentiel pour le territoire. Il permettra de mettre en cohérence tous les documents de planification communaux et intercommunaux dans un objectif d'aménagement durable du Pays.

3.2 Dimension intercommunale du projet

Toutes les communes du Pays seront impactées par le SCoT. Elles auront un délai de trois ans pour la mise en compatibilité des cartes communales, POS, PLU ou bien PLH.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Les réflexions en cours sur les suites du Grenelle de l'Environnement prévoient un renforcement des SCoT notamment en terme de développement durable et de préservation de l'environnement. Cela sera éclairci après les débats au Parlement et le vote des lois Grenelle 2 fin 2009. Le SCoT du Pays de Dinan prendra en compte ces nouvelles orientations et les intégrera dans l'élaboration de son document dès que les choses seront précisées.

3.4 Dimension sociale du projet

Non renseigné

3.5 Dimension culturelle

Non renseigné

3.6 Autres aspects qualitatifs

Non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

Néant

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Frais d'études	390 000	HT	Investissement
frais de concertation et de communication	40 000	HT	Investissement
Autres frais (annonces légales, reproduction...)	20 000	HT	Investissement
TOTAL	450 000	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Etat (convention territoriale)	150 000
Conseil régional	185 000
Syndicat mixte du Pays de Dinan	115 000
TOTAL	450 000

6. Intervention de la Région : 185 000 €

CREATION D'UN JARDIN DE COCAGNE EN PAYS DE DINAN

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Association les Amis du Jardin

2. Présentation générale du projet

2.1. Objectifs du projet

Le Jardin de Cocagne est un chantier d'insertion qui a pour public cible : les femmes, les jeunes très marginalisés et les personnes allocataires du RMI, pour lesquels il n'existe pas actuellement de solutions suffisantes sur le territoire du Pays de Dinan. L'objectif est de ramener les personnes en insertion professionnelle vers le milieu du travail en les aidant à développer des aptitudes et des compétences acquises par l'activité culturelle du maraîchage mais également via l'activité de logistique (stockage, préparation de paniers, livraisons). Ces compétences sont transférables sur une multitude de métiers.

2.2. Descriptif du projet

Création d'un jardin de Cocagne, exploitation maraîchère en culture biologique sur l'ancien potager de l'hôpital St Jean de Dieu, avec commercialisation des légumes en vente directe à un réseau d'adhérents. Pour remplir ses objectifs, le Jardin de Cocagne s'appuie sur un accompagnement socioprofessionnel, sur un réseau d'adhérents « consomm'acteurs » qui choisissent de soutenir une action d'insertion par leurs achats de légumes. A terme, le Jardin de Cocagne aura la configuration suivante :

- 16 personnes en Contrat d'avenir,
- 4,5 ETP d'encadrants (directeurs, maraîchers, animateurs réseau d'adhérents, secrétaire, accompagnateur socioprofessionnel),
- 270 clients,
- 4 hectares cultivés à terme.

Le jardin de Cocagne du Pays de Dinan a une croissance prévue sur trois années pour atteindre son fonctionnement optimum en 2009.

	2006	2007	2008	2009
Surface cultivée	1,5	3	4	4
effectif poste d'insertion	8	12	16	16
nombre parts pleines	0	60	160	180
nombre d'adhérents	0	90	240	270
directeur	0,75	0,75	0,75	1
maraîcher encadrant	1	1,5	2	2
accompagnateur sociopro	0,2	0,4	0,4	0,5
animateur réseau adhérents	0	0,4	0,5	0,5
secrétaire	0,4	0,4	0,5	0,5

L'année de référence est l'année 2009 qui est présentée dans le tableau ci-dessous sera l'année de fonctionnement classique.

Charges en K€		Produits en K€		
Achat intrants	19	CA+Adhésion	121	28%
Autres Charges	38	CG Contrat Avenir	205	
Salariés Encadrants	152	CG Aide encadrant	89	
Salariés Poste Insertion	218	DDTE aide accompagnement	14	
Résultat	5	Soutien entreprises	3	
		Subventions Autres	0	
TOTAL	432	TOTAL	432	

Cependant, pour les trois premières années, une aide au démarrage est nécessaire pour compenser l'insuffisance du chiffre d'affaires en période de démarrage et l'obligation d'avoir recours à un sur encadrement lors de cette phase de montée en puissance. C'est à ce titre que le **Contrat Région/pays est sollicité pour les deux premières années.**

3. Echancier de la réalisation du projet

2007-2008

4. Conditions suspensives particulières

Néant

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses (HT)	2006	2007
Achat intrants	6 000	12 000
Autres Charges	9 000	21 000
Salaires Encadrants	24 000	100 000
Salaires Postes Insertion	23 000	128 000
résultat		
TOTAL	62 000	261 000
	323 000	

6. Intervention totale de la Région : 45 000 € votés en 2007

CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL A MATIGNON

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Matignon

2. Présentation générale du projet

2.1. Objectifs du projet

Jusqu'à présent un unique mode de garde est présent sur notre territoire communautaire : l'accueil chez l'assistante maternelle.

La Communauté de communes du Pays de Matignon comporte :

- une zone littorale avec des activités saisonnières
- des industries agroalimentaires avec des horaires atypiques

Les demandes formulées auprès de notre relais assistantes maternelles sont nombreuses et nous pensons qu'un seul mode de garde est une réponse insuffisante pour répondre aux besoins multiples des parents.

Les délégués communautaires ont mené une large réflexion sur le sujet. Celle-ci a abouti au projet de construction d'un espace multi-accueil car nous estimons qu'une telle structure est:

- une réponse adaptée et sécurisante pour les parents,
- un accompagnement à la parentalité,
- une préparation à l'entrée en école maternelle,
- un lieu de socialisation,
- un atout pour amener et maintenir des jeunes familles sur notre territoire.

Les conclusions des commissions « petite enfance », les débats en conseil communautaire et un vote à bulletins secrets ont abouti au choix de la ville de Matignon pour l'implantation de la structure multi-accueil.

La ville de Matignon a été retenue en raison de l'importance de sa population et de sa situation géographique par rapport aux 8 autres communes de la communauté.

De plus, la commune de Matignon met gratuitement à la disposition de la Communauté de communes le terrain nécessaire à cette construction. Ce terrain est situé près du CLSH que nous utilisons chaque mercredi pour les enfants du territoire communautaire, et nous pourrions bénéficier de la voirie et des réseaux existants ce qui diminue nos dépenses d'investissement.

2.2. Descriptif du projet

Cette structure de 20 places proposera un accueil pour les enfants de 0 à 3 ans

- un accueil régulier ou occasionnel
- un accueil d'urgence (2 places)
- un accueil pour des enfants porteurs de handicaps (2 places)

Les heures d'ouverture :

- 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi pendant 51 semaines.
- Fermeture : la semaine entre Noël et le jour de l'An

La population du territoire communautaire :

- communes : 10500 habitants
- Nombre d'enfants de 0 à 3 ans : environ 300
- Nombre d'enfants de 4 à 6 ans : environ 300
- Assistantes maternelles mais 40% d'entre elles sont âgées de plus de 50 ans.

Le cahier des charges élaboré en collaboration avec les spécialistes de la PMI et de la CAF prévoit :

- un bâtiment en rez-de-chaussée
- la lumière naturelle au maximum
- l'aération naturelle à privilégier
- un jardin adapté permettant l'exploration des enfants
- le respect des préconisations de sécurité et d'hygiène relatives aux jeunes enfants

Le bâtiment d'une surface de 400 m² comportera :

- un sas d'entrée avec un espace poussettes
- un espace accueil des familles avec vestiaire enfants
- un bureau pour la responsable de la structure
- un bureau pour la responsable du relais assistante maternelle (qui sera intégré à la structure)
- une salle de psychomotricité
- une salle de jeux
- une cuisine satellite avec un espace biberonnerie
- une salle à manger
- chambres de 5 lits
- une buanderie
- une salle pour le personnel
- une espace repas pour le personnel
- un local technique
- une réserve proche de la buanderie

Afin de pouvoir faire un choix avisé nous avons demandé à un conseiller EDF de nous faire une étude en matière :

- de chauffage
- de production d'eau chaude
- d'éclairage
- de ventilation par un système de puits canadien

Le résultat de cette étude sera présenté en commission le 15 septembre prochain.

3. Echancier de la réalisation du projet

Juin 2006	élaboration de l'avant projet sommaire
Juillet 2006	élaboration du projet
Fin septembre 2006	validation de l'APS et dépôt du permis de construire
Octobre à mi-novembre 2006	élaboration du dossier projet
Décembre 2006	appels d'offres
Mi-janvier 2007	ouverture des plis
Mars 2007	début des travaux
Décembre 2007	livraison de la construction
Janvier 2008	ouverture de la structure

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve de l'existence d'un contrat avec la CAF et de la prise en compte de considérations de qualité environnementale dans la construction du bâtiment.

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
Frais acquisition terrain	1 000
Construction	480 000
Frais d'études	52 000
TOTAL	583 000

6. Intervention de la Région : 80 000 € votés en 2008

MAISON DE L'ENFANCE ET JARDIN D'EVEIL COMMUNAUTAIRES DU PAYS D'ÉVRAN

Fiche 2009

Pays : Pays de Dinan

Chantier fédérateur régional : 07 - Pour une Bretagne équitable et solidaire

Type de projet : Multi-accueil

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays d'Evran (EPCI à fiscalité propre)

Place Jean Perrin
22630 EVRAN

Tél. :02 96 27 56 30

Fax :02 96 27 56 63

cdc.paysdevran@wanadoo.fr

2. Description du projet

2.1. Contexte

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse que la Communauté de Communes du Pays d'Evran a signé avec la Caisse d'Allocations familiales des Côtes d'Armor, la communauté élargi son action en direction de la petite enfance et de l'enfance.

C'est ainsi qu'en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Caulnes, elle a créé un Relais d'Assistantes Maternelles.

Elle a mis en place un centre d'accueil et de loisirs sans hébergement qui a fonctionné, d'abord pendant les vacances d'été, puis pendant les petites vacances et, enfin, les mercredis hors vacances scolaires. Les locaux sont mis gracieusement à notre disposition par la mairie d'Evran (anciennes classes)

Elle entend aujourd'hui prolonger son action en direction des enfants de 2mois $\frac{1}{2}$ à 3 ans.

Lors du Contrat de Plan Région Pays 2006-2012, la Communauté de Communes avait proposé la création d'une Maison de l'Enfance Communautaire afin de répondre aux besoins de la jeunesse et des familles en termes d'accueil et de loisirs.

Cette fiche avait été validée par les diverses instances et fait donc partie du contrat Région/pays du Pays de Dinan.

Le Conseil Communautaire a décidé de retirer le projet lors de la clause dite de revoyure par délibération du Conseil Communautaire en date du 17 novembre 2008.

En effet l'arrivée de Plouasne (1500 habitants) au 1er janvier 2009 modifie considérablement la donne :

- *dimension du projet* : en 2007 les statistiques CAF concernant les enfants de 3 à 11 ans montrent un effectif de 416 pour la Communauté de Communes actuelle, ce chiffre passe à 573 enfants avec l'arrivée de Plouasne soit une augmentation de plus de 35 %.
- *implantation géographique* : sans la venue de Plouasne la d'une Maison de l'Enfance Communautaire aurait été très vraisemblablement construite sur Evran. L'adhésion de Plouasne en modifie l'implantation. Les élus ont souhaités que celle-ci soit plus au centre du territoire de la Communauté de Communes élargie. C'est pourquoi la commune de Le Quiou, qui dispose d'un terrain, a été proposée. Cette proposition s'inscrit de plus dans « l'aménagement du territoire » communautaire. Le Comité de pilotage s'interroge sur la mise en place d'un transport collectif sur les autres communes de la Communauté afin de limiter les déplacements individuels. D'ores et déjà l'ALSH s'est doté, d'un minibus de 8 places ce qui permet de résoudre une partie du problème. De plus à l'image du transport des enfants des communes (hors Evran) à la salle omnisports qui fonctionne depuis plus de 10 ans, la même démarche pourrait être envisagée.

Pour tenir compte de ces nouvelles conditions (dimension du projet et implantation) la Communauté de communes a décidé de déposer un nouveau projet dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Pays de Dinan à savoir : « Maison de l'enfance et Jardin d'éveil communautaires ».

2.2. Description de l'opération

L'équipement, d'environ 700 m², respectera les principes généraux suivants :

- Bâtiment en rez-de-chaussée ;
- Lumière naturelle au maximum ;
- Aération naturelle à privilégier ;
- Respect des préconisations de sécurité et d'hygiène relatives aux jeunes enfants ;
- Jardin/cour : adaptés permettant l'exploration et les jeux extérieurs pour les enfants ;
- Les fenêtres à ouverture oscillo-battante sont intéressantes (ouverture aisée pendant la présence des enfants) ;
- Tous les équipements devront être proposés à 2 hauteurs différentes : maternels et primaires.

Il devra répondre aux références légales suivantes :

- Code de la Santé Publique articles L2324-1 à 2324-4 ;
- Décret du 3 mai 2002 relatif aux centres de vacances et de loisirs accueillant des enfants de moins de 6 ans ;
- Décret du 20 Février 2007 et décret du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;
- Arrêté du 29 septembre fixant les règles d'hygiène en restauration collective.

Les préconisations relatives au bâtiment concernent :

- L'espace d'accueil de la petite enfance Ministère de la Solidarité-FNCAUE ;
- Les normes en question Association NAVIR ;
- Construire des écoles ;

Recommandations relatives aux constructions THQE.

La société BPR Europe accompagne la Communauté de Communes dans le choix du cabinet d'architecture qui sera vraisemblablement retenu au premier trimestre 2010.

Pour ce qui est du **fonctionnement** de cette entité, il a été envisagé de la façon suivante :

Hypothèse de travail :

- De 7 h 30 à 18 h 30, du lundi au vendredi
- 30 places
- 48 semaines soient 238 jours
- Si le taux d'occupation est de 70 % (54 978 heures) le coût horaire est de : 4.58 €

Dépenses :

- Charges à caractères générales : 60 000 €
- Personnel : 242 000 €
- TOTAL : 302 000 €

Recettes prévisionnelles (année 1) :

- Participation des familles : 74 978 €
- Prestation services CAF : 160 337 €
- Département : 10 000 €
- Autofinancement : 56 685 €
- TOTAL : 302 000 €

2.3. Localisation géographique

Le Quiou

2.4. Objectifs du projet

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, –ALSH- actuel accueille les enfants de trois à douze ans les mercredis et les vacances scolaires. L'accueil se fait à la journée ou à la demi-journée avec ou sans le repas du midi. Le goûter est compris dans la prestation.

Jusqu'ici l'ALSH était hébergé dans une ancienne classe mise à la disposition, gracieusement, par la commune d'Evran.

Les services du RAM quant à eux étaient hébergés dans les locaux de la Communauté

Enfin, la Communauté de Communes du Pays d'Evran souhaitant offrir aux familles du territoire des possibilités d'accueil des jeunes enfants en complément des accueils assurés chez les Assistants Maternels n'a pas de structure adaptée pour apporter ce service supplémentaire aux familles. Pour toutes ces raisons et afin d'augmenter l'attractivité de notre territoire, la Communauté de Communes a décidé la création d'une Maison de l'Enfance et d'un Jardin d'Eveil communautaires.

Par voie de conséquence, un autre objectif du projet, est de favoriser l'emploi des femmes puisque cet équipement permettra aussi l'accueil des enfants hors temps scolaire.

2.5. Service apporté

A. L'équipement permettra l'accueil de :

- 50 places au bénéfice des enfants de 4 à 12 ans (hors période scolaire) en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).
- L'utilisation des locaux par le Relais Parents Assistantes Maternelles (RPAM) avec les Assistantes maternelles et les enfants dont elles ont la garde.
- Un Jardin d'Eveil, c'est-à-dire un équipement spécifique pouvant accueillir collectivement des enfants de 2 mois ½ à 3 ans (30 places environ)

Il s'agit donc d'accueil d'enfants avec deux rythmes de vie différents : année civile et scolaire

Il sera géré par la Communauté de Communes.

B - Occupation des locaux de l'ALSH en période scolaire

La politique incitative d'accueil collectif petite enfance et enfance initiée par la CAF et à laquelle nous adhérons par l'intermédiaire du Contrat Enfance Jeunesse a surtout vocation à accueillir les enfants dans la période extrascolaire.

Dans cette logique l'établissement sera ouvert au public environ 230 jours par an pour ce qui concerne les enfants de 2 ½ mois à 3 ans sur une plage horaires allant de 7h 30 à 19 h 30 le soir et les mercredis, petites vacances (hors Noël) et le mois de juillet pour les enfants de 4 à 12 ans.

De plus l'équipement hébergera le Relais Parents Assistantes Maternelles et les salles de l'ALSH serviront pour les espaces – jeux organisés par la Directrice.

Le comité de pilotage examine la possibilité de mettre les salles de l'ALSH à dispositions d'associations s'occupant d'adolescents dans certains créneaux horaires en période scolaire.

2.6. Résultats attendus

La valeur ajoutée de cette innovation est multiforme :

- Aménagement du territoire communautaire par l'implantation de la « Maison de l'Enfance Communautaire » dans un « petite » commune comme cela a déjà été réalisé avec l'implantation de la « Maison des Faluns » à Tréfumel,
- **Création d'emploi : 6 1/2 postes à temps plein**
- Renforcement des liens sociaux
- Maintien du réseau d'acteurs
- Renforcement de l'image et de l'attractivité du territoire

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Début de la réflexion	3 nov. 2008
Recrutement maître d'oeuvre	28 févr. 2010
DCE	31 juil. 2010
Démarrage des travaux	30 oct. 2010
Fin des travaux	31 déc. 2011

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Le Pays de Dinan avait un gros déficit en matière d'équipements pour l'enfance et la petite enfance. Différents fonds ont été mobilisés pour équiper le territoire, notamment Leader + dont la thématique était : « Jeunes, Femmes et Enfants ».

Malgré cet effort financier important, qui a permis l'éclosion des ALSH, le territoire du Pays de Dinan et particulièrement celui de la Communauté de Communes du Pays d'Evran n'a pas une couverture suffisante en matière d'accueil de la petite enfance.

Afin de répondre le mieux possible aux attentes et aux choix des parents, permettre notamment aux femmes de trouver plus facilement un emploi, la Communauté de Communes du Pays d'Evran souhaite offrir un éventail diversifié de modes de gardes des jeunes

3.2 Dimension intercommunale du projet

Le projet est porté par la Communauté de Communes et une délibération sur la création de la Maison de l'enfance et du Jardin d'Eveil communautaires a été prise à l'unanimité.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

La construction du bâtiment s'intégrera le plus possible dans le paysage et sera réalisée suivant les normes HQE voire THQE. Des techniques liées aux économies d'énergie seront envisagées (géothermie, solaire photovoltaïque, etc..).

3.4 Dimension sociale du projet

Le projet d'un montant de 1 186 180 € HT participe au développement économique de notre territoire en faisant appel à divers corps de métiers.

De plus, pour assurer un encadrement en conformité avec la législation, l'ouverture du Jardin d'Eveil nécessitera le recrutement d'un personnel qualifié et compétent.

Sur la base de 30 places disponibles, un équipement ouvert de 7 H 30 à 18 H 30 à du lundi au vendredi, il faudra recruter :

- 2 postes à temps plein « Educateur jeunes enfants »
- 1 poste à temps plein « auxiliaire de puériculture »
- 3 postes à temps plein « Assistante Maternelle »
- 1 poste à mi temps « Agent d'entretien »
- **En définitive ce sont 6 ½ postes à temps plein qu'il faut créer**

3.5 Dimension culturelle

Nous envisageons de lancer une consultation auprès d'artistes, sculpteurs notamment, afin de réaliser pour cet équipement **une ou plusieurs œuvres en pierre des faluns**. En effet, la commune de Le Quiou se situe en plein pays des faluns et il paraît logique de valoriser ce matériau et ce, d'autant plus, que la Communauté de Communes met d'importants moyens afin de créer la « Maison des Faluns », catalyseur du projet global et collectif de protection et de valorisation touristique des patrimoines du territoire communautaire.

Dans le cadre du projet éducatif de l'ALSH, il est prévu une initiation et sensibilisation à la langue galloise notamment au travers des fables comme « Le corbeau et le renard » qui se dit en gallo « le r'nard et la CONI ».

3.6 Autres aspects qualitatifs

Le Comité de pilotage, présidé par Mme M.A MAUFFRAIS vice présidente de la Communauté de Communes, chargée de l'enfance et de la Jeunesse, a été mis en place au départ de la réflexion, c'est-à-dire en septembre 2008. Il comprenait, outre la Commission enfance Jeunesse de la Communauté, le représentant de la CAF, le représentant du service enfance jeunesse du Conseil Général, du représentant de la DDJS, du médecin PMI, de la directrice du RAM. Ce Comité de Pilotage suivra le déroulement de l'opération.

Parallèlement à cette réflexion, une enquête sur tout le territoire est réalisée par 2 stagiaires en formation « Educateur Jeunes Enfants ». Son but est de repérer les attentes des parents en termes de garde, d'accueil et de loisirs pour leurs enfants. Cela permettra aux élus d'aider à leurs décisions quant à la mise en place d'actions ou d'équipements en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Compte tenu de l'originalité du projet et de sa dimension, les élus ont souhaité être « accompagnés » dans le choix du cabinet d'architecture. A cet effet ils ont décidé de recruter un cabinet qui préparerait le « concours d'architecte », réaliserait la consultation et ferait l'analyse des offres. A partir de là, la commission d'appel d'offres de la Communauté ferait son choix.

Cet équipement, enfin, participe de l'aménagement du territoire, puisqu'il se situera dans une "petite" commune à l'image de ce qui est prévu dans une autre "petite" commune, à savoir Tréfumel et sa Maison des Faluns

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve que le projet fasse l'objet d'un soutien de la Caisse d'allocations familiales et d'un avis favorable du Conseil général.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Bâtiment	840 000	HT	Investissement
Equipements	110 000	HT	Investissement
Aménagements extérieurs	100 000	HT	Investissement
Honoraires	111 180	HT	Investissement
Autres prestations	12 500	HT	Investissement
Divers et imprévus	12 500	HT	Investissement
TOTAL	1 186 180	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Région	355 854
Département	77 596
Etat (DDR)	237 236
CAF	237 236
Autofinancement	278 256
TOTAL	1 186 180

6. Intervention de la Région : 355 854 €

CREATION D'UN ESPACE D'UTILITE SOCIALE DU PAYS DE DINAN

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Association Steredenn

2. Présentation générale du projet

2.1. Objectifs du projet

En partenariat avec les acteurs publics et privés du territoire, l'association Steredenn a développé depuis une quinzaine d'années, des activités d'utilité sociale dans le champ de l'économie solidaire avec pour objectif de produire d'une part des biens et des services utiles aux habitants et d'autres part des effets de cohésion sociale, de réduction des inégalités, de solidarité et d'amélioration des conditions collectives du développement humain durable. Les développements successifs de l'association ont généré une dispersion dans l'espace nuisant à la cohésion sociale d'ensemble et menaçant, à terme l'économie globale par la démultiplication des moyens tant matériels qu'immatériels et humains.

En 2006, l'association opère un premier regroupement de ses services administratifs et de gestion de la ressource humaine. A partir de 2007, la seconde phase du projet se concrétise par la création d'un espace d'activités d'utilité sociale du Pays de Dinan.

2.3. Descriptif du projet

A compter du 1er janvier 2007, l'association Steredenn va mettre en place une nouvelle organisation juridique et fonctionnelle de ses services qui est basée sur ce regroupement géographique qui est prévu au sein de l'ancienne ENSSSAT.

Ceci permettra un meilleur accès aux publics, un développement des moyens par la mutualisation, une rationalisation des organisations suivantes :

- Espace Femmes du Pays de Dinan
- Ecole de projets interstices
- Service de mobilité alternative
- Maison du Monde
- Comité Local pour le Logement Autonome des jeunes (CLLAJ)
- Chantiers d'insertion

3. Echancier de la réalisation du projet

2010-2011

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est accordé sous réserve :

- de précisions sur les modalités de coordination des différentes organisations indiquées dans cette fiche par Steredenn ;
- de précisions sur les activités de chacune des organisations hébergées dans les locaux envisagés (Espace Femmes du Pays de Dinan, Ecole de projets interstices, Service de mobilité alternative, Maison du Monde, Comité Local pour le Logement Autonome des jeunes (CLLAJ), Chantiers d'insertion) ;
- d'une mixité des publics ;
- de précisions sur les liens mis en place avec les autres services publics, les autres structures de missions de service public ;
- d'une concordance avec les objectifs indiqués dans la Stratégie Régionale Emploi Formation ;
- de l'inéligibilité de dépenses concernant un centre de formation.

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
Construction	1 400 000
Honoraires et frais divers	240 000
Equipement et mobilier	15 000
TOTAL	1 655 000

Suite à ce regroupement, l'association Steredenn procédera à la revente de locaux dont elle est aujourd'hui propriétaire (centre Ker Maria et CLLAJ notamment) et le **produit de ces ventes viendra s'ajouter aux fonds propres apportés par l'association**

6. Intervention de la Région : 496 500 €

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Ville de Dinan

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

La ville de Dinan possède une vie associative extrêmement riche, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Ce sont en effet quelques 260 associations actives, recensées, qui ont leur siège social à Dinan et qui y oeuvrent. Ce monde associatif irradie l'ensemble du Pays de Dinan. L'on peut considérer qu'en moyenne, la moitié des adhérents de ces associations habite sur les communes extérieures à Dinan. Ils donnent un véritable dynamisme à Dinan et à l'ensemble du pays de par les nombreuses animations et manifestations qu'ils organisent.

A noter que la ville de Dinan alloue chaque année environ 450 000 € de subventions aux associations, hors événements tels que la fête des remparts.

2.2. Objectifs du projet

Il s'agit d'offrir un nouveau lieu de rencontres, au service des citoyens, qui puisse, pour le plus grand nombre, permettre un nouvel accès à la culture, au sport, aux loisirs, etc. et créer du lien social.

Les objectifs sont :

- d'amener les associations et leurs membres à se côtoyer et à favoriser les synergies et partenariats,
- de fédérer les initiatives,
- de créer un lieu d'accueil, d'information, de rencontres et d'échanges,
- d'ouvrir le monde associatif au reste de la population,
- de créer des espaces polyvalents, partagés.

2.3. Descriptif du projet

Le projet consiste à créer et animer une maison des associations au lieu dit « La Source » à Dinan.

Le projet est actuellement au stade de l'étude de programmation qui a été confiée au cabinet de programmation Cap urbain de Nantes. Il comporte deux volets : la création d'une maison des associations et l'animation de la maison des associations

2.3.1. La création d'une maison des associations

La définition des besoins, objet de l'étude de programmation, est le résultat de l'ensemble des échanges qui a été mené par la ville avec les associations elles-mêmes et des suggestions qu'elles ont émises. Il s'agit d'une véritable démarche participative, basée sur l'échange et le dialogue constructif.

Cette maison des associations a été dimensionnée pour accueillir, à terme, environ 70 associations sur le site du quartier d'habitat collectif de la Fontaine des Eaux.

La première phase, pour une trentaine d'associations, représente une superficie d'environ 1 600 m² de surface utile.

Au niveau fonctionnel, le projet repose sur un souci de mutualisation des espaces.

Il s'articulera autour de trois types d'espaces :

- l'accueil : cet espace constitue un véritable lieu d'informations, d'échanges et de rencontres entre les membres. Il devra être confortable et convivial ;
- les salles d'activités : Il y aura une salle polyvalente, des salles d'activités qui pourront accueillir des activités multiples ;
- les bureaux : Ils seront permanents ou partagés. Ils devront être limités.

Le programme architectural repose sur la notion de développement durable :

- une bonne inscription dans le site devra être assurée ;
- le linéaire des façades devra être limité au profit d'une construction cubique qui permet des économies de chauffage ;
- la gestion des accès par carte magnétique permettra aussi d'éviter des gaspillages en matière d'énergie (électricité, chauffage,...)

Enfin le confort des espaces devra être assuré que ce soit au niveau :

- des sensations visuelles (éviter l'éblouissement dû aux lumières, ambiance par la qualité des matériaux...) ;
- des sensations d'origine physique et tactile (température correcte de l'air, sols adaptés...) ;
- les sensations d'origine auditive (bonne acoustique, bruits de voisinage...)

2.3.2. Animation de la maison des associations

Elle sera assurée naturellement par les membres des différentes associations. La ville mettra cependant à disposition des moyens humains pour assurer une bonne gestion de l'équipement et en assurer l'animation.

2.4. Résultats attendus

La définition des besoins a été fondée sur une démarche participative. Il s'agit de l'amorce d'un mouvement qui doit aboutir à une véritable synergie entre les associations afin de créer un véritable lien social au sein des populations.

Le projet doit favoriser de nouvelles participations des citoyens au monde associatif.

3. Echancier de la réalisation du projet

Début des travaux janvier 2007

Fin des travaux octobre 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est accordé sous réserve que la dimension intercommunale du projet et la prise en compte de la qualité environnementale soient attestées.

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
Travaux des bâtiments	1 840 000
Aménagements extérieurs	148 000
Honoraires architecte	184 000
Autres prestations intellectuelles	106 000
Divers et imprévus	70 000
TOTAL	2 348 000

6. Intervention de la Région : 469 600 € votés en 2008

Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture

SALLE DE SPECTACLE DE PLANCOËT

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes de Plancoët Val d'Arguenon

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le projet de salle de spectacles de la Communauté de communes de Plancoët Val d'Arguenon s'inscrit dans le schéma des équipements culturels du Pays validé fin 2005. Ce projet permet de structurer l'offre d'équipements culturels sur le territoire : elle complète les structures dinannaises.

2.2. Objectifs du projet

Il s'agit, à travers cette action, de proposer une structure d'accueil de spectacles et d'animations culturelles sur la Communauté de communes mais aussi au-delà.

2.3. Descriptif du projet

La Communauté de communes de Plancoët Val d'Arguenon compte 11 communes et près de 14 000 habitants. Chaque commune dispose d'une salle polyvalente largement utilisée par ses associations pour leurs manifestations ou louée pour des repas mais aucune ne dispose de salle adaptée aux spectacles professionnels et aucune n'est équipée de gradins. En l'absence d'équipement de ce type, il semble difficile de répondre aux besoins des populations et de favoriser la diffusion culturelle en territoire rural. C'est à ce titre qu'il est notamment inscrit dans le schéma des équipements culturels du Pays de Dinan.

Cet équipement sera mitoyen des locaux occupés aujourd'hui par la Communauté de communes et s'intégrera parfaitement au bâtiment existant profitant de la présence d'une ancienne chapelle qui deviendra, dans le même temps, un superbe lieu d'exposition. Cet équipement aura une capacité avec gradins de 350 places et de 700 lorsque les gradins seront rétractés.

Le parking du collège à proximité ainsi que celui aménagé par la commune de Plancoët en contrebas du siège de la Communauté de communes permettront de couvrir les besoins (environ 200 places). Il n'y a donc pas de création de parking mais une utilisation de l'existant.

La programmation des spectacles organisés par la Communauté de communes sera sous la responsabilité de la commission des affaires culturelles avec l'aide de l'Office Départemental de Développement Culturel des Côtes d'Armor (ODDC) et des contacts seront pris avec la CODI pour permettre la mise en œuvre de complémentarité en termes de programmation. Si cette organisation s'avère inefficace, un recrutement sera effectué par la Communauté de communes. A titre d'information, seront proposés chaque année :

- 8 à 10 spectacles professionnels dont un gratuit pour les scolaires et un pour les jeunes (spectacle debout)
- 7 séances connaissances du Monde
- un abonnement Ciel Ecran pour recevoir sur écran géant des spectacles
- possibilité de projeter des films d'anthologie (ciné club, mini festival...)

Cette salle de spectacle sera également mise à disposition des associations locales (quatre troupes de théâtre de la Communauté de communes, trois troupes de danses, cinq chorales...) pour la représentation de leurs spectacles.

Un régisseur sera le responsable technique de la salle. Il sera obligatoirement présent dès que la salle sera occupée. Il aura la charge de la publicité des spectacles. Un agent chargé du ménage, ainsi que deux personnes à la billetterie complète le personnel occasionnel.

A titre informatif, budget prévisionnel de fonctionnement :

Dépenses		Recettes		
Description des postes de dépenses	Montant	Financeurs	Montant	%
Personnel	30 000 €	Entrées de spectacles, locations aux associations, locations pour congrès séminaires...	50 000 €	50%
Electricité, chauffage, entretien	20 000 €	Subvention d'équilibre	50 000 €	50%
Programmation spectacles	50 000 €			
TOTAL	100 000 €	TOTAL	100 000 €	

3. Echancier de la réalisation du projet

Fin 2006 – début 2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve :

- d'une programmation culturelle coordonnée avec les salles de la Ville de Dinan ;
- de l'animation de cet équipement par un permanent.

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
Bâtiments	1 276 000
Equipements	252 000
VRD	60 000
Aménagement Chapelle	190 000
Maîtrise d'Oeuvre	223 000
Mission OPC	13 000
Etudes	7 500
Bureau contrôle SPS	7 500
TOTAL	2 029 000

6. Intervention de la Région : 608 700 € votés en 2008

SALLE SOCIO-CULTURELLE DU PAYS DE PLELAN (2EME TRANCHE)

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Communautés de communes du Pays de Plélan

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le projet de la salle socioculturelle de la Communauté de communes du Pays de Plélan s'inscrit en complémentarité des équipements présents et à venir sur le Pays de Dinan (CREC, salle de spectacles de Plancoët notamment). Il s'intègre par conséquent dans le schéma des équipements culturels du Pays réalisé en fin d'année 2005.

2.2. Objectifs du projet

La construction d'une salle socioculturelle intercommunale à Plélan le Petit répond à une nécessité pour le territoire. En effet, la Communauté de communes ne dispose pas d'équipement permettant d'accueillir des manifestations culturelles importantes (spectacles, expositions, animations culturelles..) et les salles existantes présentent une certaine vétusté. Cette deuxième tranche consiste en l'équipement intérieur de la salle

2.3. Descriptif du projet

Le projet de la Communauté de communes est envisagé avec une modularité importante et ce afin de répondre au mieux aux différents impératifs techniques des manifestations envisagées.

La grande salle sera organisée de manière à ce qu'un large public puisse être accueilli mais aussi à ce qu'un large éventail d'animations soit réalisable. L'espace scénique, les qualités acoustiques, la surface disponible, les gradins rétractables, la cloison mobile, le confort climatique, entre autres, sont les atouts de cette structure.

De plus, il convient de noter que ce projet intègre une prise en compte de l'environnement dans la gestion du chantier mais aussi dans le fonctionnement avec un respect des normes HQE.

La réalisation du projet de salle socioculturelle de la Communauté de communes du Pays de Plélan se divise en deux tranches. Une première tranche permet la réalisation du clôt et du couvert du bâtiment (voir ci après la répartition des lots).

La seconde phase du projet concerne l'aménagement intérieur, y compris l'installation de tribunes télescopiques nécessaire à l'accueil de spectacles. C'est sur cette seconde phase que le Conseil régional est sollicité au titre de l'enveloppe 2 du Contrat Région/pays 2006-2012. Le montant des dépenses pour les aménagements intérieurs, soit la tranche 2, s'élève à 965 277,00 €.

3. Echancier de la réalisation du projet

2007-2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est accordé sous réserve que la dimension intercommunale du projet soit attestée.

5. Plan de financement prévisionnel

Deuxième tranche :

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
Travaux - aménagement intérieur	854 230
Architecte – Missions diverses	111 047
TOTAL	965 277

6. Intervention de la Région : 210 000 € votés en 2007

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE CC DE PLANCOËT VAL D'ARGUENON

Fiche 2009

Pays : Pays de Dinan

Chantier fédérateur régional : 08 - Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture

Type de projet : Ecole de musique et/ou de danse

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes de Plancoët Val d'Arguenon (EPCI à fiscalité propre)

Maison du développement
33, rue de la Madeleine
BP 44
22100 PLANCOËT

Tél. : 02 96 89 41 09

Fax : 02 96 89 41 10

com.com.plancoet@wanadoo.fr

2. Description du projet

2.1. Contexte

La Communauté de Communes de Plancoët Val d'Arguenon a réalisé une étude de faisabilité pour la création d'une école de musique intercommunale sur son territoire. En effet, il existe une seule structure d'enseignement musical, située sur la commune de Plancoët et les élèves hors commune n'ont pas la possibilité de pratiquer une formation instrumentale.

2.2. Description de l'opération

A l'issue de la présentation du résultat de cette étude réalisée de mars à juin 2008, le Conseil Communautaire a décidé du principe de la création d'une structure d'enseignement musical et de pratiques artistiques, qui permettra d'accéder à une formation musicale à toute la population du territoire intercommunal.

Les locaux actuels de l'école de musique communale sont trop exigus et ne permettront pas la pratique des différents enseignements artistiques.

La Communauté de communes a initialement envisagé d'acquérir un bâtiment, propriété du Conseil Général, situé route de Dinard et disposant de parking. Cette situation centrale permettra un accès aisé aux familles. Cependant, les résultats d'une étude acoustique sur le bâtiment se sont révélés très défavorables et les solutions à mettre en œuvre trop onéreuses. Le Conseil communautaire a donc décidé de renoncer à l'acquisition de ce bâtiment. La Commission travaux est chargée de recenser les sites susceptibles d'accueillir cet équipement. Les pistes évoquées sont situées sur les communes de Plancoët et de Saint Lormel (terrain situé à la limite administrative entre les 2 communes). L'équipement doit en effet être central et facile d'accès pour faciliter les déplacements pédestres à partir des A.L.S.H. et du collège.

Le bâtiment qui sera réalisé répondra aux normes HQE en vigueur ainsi qu'aux exigences acoustiques qu'implique sa destination.

L'équipe pédagogique est d'ores et déjà en place et l'école fonctionne à titre provisoire dans les locaux du bâtiment de la Maison du développement de la Communauté de communes. L'EPCI a recruté 10 assistants territoriaux d'enseignements artistiques pour une équivalence Temps Plein de 86 heures.

Les disciplines enseignées sont les suivantes : Accordéon, flûte traversière, musique traditionnelle, guitare, violon, piano, formation musicale et éveil, chorale, batterie, musiques actuelles, percussions et saxophone.

2.3. Localisation géographique

Plancoët

2.4. Objectifs du projet

La structure accueillera au maximum 100 élèves, elle permettra des pratiques collectives cohérentes et complémentaires (ensemble instrumental, ateliers musiques traditionnelles et actuelles, chorales).

2.5. Service apporté

Un enseignant titulaire du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMISTE) interviendra en milieu scolaire sur un ½ temps. Un coordinateur sera recruté sur un ½ temps également, au final l'équipe pédagogique sera égale à 4 ETP pour les pratiques instrumentales (piano, accordéon, guitare, violon, percussion, flûte...), collectives et vocales.

2.6. Résultats attendus

- Accessibilité à toute la population
- Accessibilité tarifaire
- Pratiques collectives cohérentes et complémentaires
- Interventions musicales en milieu scolaire

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
APS	30 avr. 2010
Début des travaux	1 sept. 2010
Choix de l'implantation	30 déc. 2010
Fin des travaux	1 avr. 2011

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

La création de cette école de musique intercommunale s'inscrit dans le souci du Pays de proposer à ses habitants des services de qualité ouverts au plus grand nombre. Elle va permettre de développer et d'harmoniser l'offre en terme d'enseignement musical sur le territoire de la Communauté de communes de Plancoët Val d'Arguenon. Elle s'inscrit également plus localement dans la politique de développement culturelle de la Communauté de communes.

3.2 Dimension intercommunale du projet

La Communauté de Communes de Plancoët Val d'Arguenon bénéficie d'un riche terreau culturel, notamment sur le plan associatif (Chorales sur plusieurs Communes, cours d'accordéon sur Pluduno...) Troupe Ecole de Théâtre sur Plancoët soutenue par la Communauté de Communes, réalisation en 2008 d'une salle de spectacles spécialisée.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

La Communauté de communes qui comprend 11 collectivités ne dispose pas de transport urbain. Pour autant, l'école de musique sera située au centre ville de la commune de Plancoët. Des parcs à vélo y seront aménagés afin d'inciter et de privilégier les déplacements durables.

3.4 Dimension sociale du projet

L'école de musique intercommunale complétera la proposition d'activités culturelles. L'école de musique qui fonctionnait sur la commune de Plancoët ne permettait pas de répondre aux besoins de l'ensemble du territoire. Les élèves (hors commune) souhaitant pratiquer une formation instrumentale devait prendre des cours privés souvent très onéreux.

3.5 Dimension culturelle

L'équipe pédagogique offre un enseignement varié de pratiques musicales et notamment des ateliers de musique traditionnelle basée sur la transmission orale : apprentissage d'une mélodie issue du répertoire traditionnel de Haute ou Basse Bretagne, valorisation des "micro-compositions" et interprétations personnelles, mise en pratique tout au long de l'année lors d'animations (ex : bal, fest-noz, balade, session...), découverte et approfondissement de répertoires issus de la tradition, élaboration collective, chacun étant invité à proposer (et à transmettre) un air aux autres membres du groupe.

Chaque année, il est prévu une représentation des élèves de l'école de musique intercommunale dans la salle de spectacles intercommunale « Solenval ».

3.6 Autres aspects qualitatifs

Les conditions d'adhésions à l'école (non encore déterminées précisément) devront permettre l'accès pour tous à la pratique musicale (pratique instrumentale individuelle ou pratiques collectives).

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve que le projet fasse l'objet d'un avis favorable du Conseil général, le schéma départemental de développement des enseignements artistiques relevant de sa compétence.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Construction bâtiment	345 000	HT	Investissement
Mobilier	9 600	HT	Investissement
TOTAL	354 600	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Région	92 400
Autofinancement	262 200
TOTAL	354 600

6. Intervention de la Région : 92 400 €

SALLE DES MUSIQUES ACTUELLES DE LA CODI

Fiche 2009

Pays : Pays de Dinan

Chantier fédérateur régional : 08 - Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture

Type de projet : Equipement culturel : autre

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes de Dinan (CODI) (EPCI à fiscalité propre)

34, rue Bertrand Robidou
BP 56357
22106 DINAN CEDEX

Tél. :02 96 87 14 14

Fax :02 96 85 40 91

accueil@cc-codi.fr

2. Description du projet

2.1. Contexte

En Septembre 2005, la CODI lance un état des lieux des besoins en terme de pratiques des musiques actuelles sur son territoire. Cette étude préconise la réalisation d'une salle de musiques actuelles ; solution approuvée par le Conseil Communautaire le 18 décembre 2006.

2.2. Description de l'opération

Il s'agit de réaliser une **salle de musiques actuelles** dans les anciens locaux de l'ENSSSAT, et plus spécifiquement dans les anciennes écuries militaires composées de 5 loges successives de 100 m² chacune.

Le bâtiment comprendra :

- un espace loges / arrière scène / espace technique de 40 m²
- une salle de 108 m² avec une scène
- 3 studios de répétition pour un total de 70,5 m²
- 1 studio de 106 m²
- un espace d'accueil et de parties communes (entrée, accueil, cafeteria, sanitaires...)

Projet culturel et artistique de l'équipement - Comment accompagner la pratiques des musiques actuelles ?

L'accompagnement des pratiques musicales amateurs et plus spécifiquement des musiques actuelles se définit par des actions de soutien des artistes, qu'ils soient ou non en voie de professionnalisation. Dans le cadre d'un lieu de ressource des pratiques, il est possible de mener à bien toutes les étapes de l'accompagnement.

Les objectifs

- Permettre aux amateurs une pratique musicale individuelle et/ou collective dans un espace évolutif intégrant autant les notions de loisir que de professionnalisation
- Autoriser tous types d'expressions artistiques
- Répondre aux besoins des musiciens en mettant à leur disposition des outils de création de qualité (moyens humains et matériels).
- Être présent à chaque étape de la création par la concrétisation d'une politique d'accompagnement cohérente et complète. En effet, la création est un long processus qui naît souvent d'une rencontre, à laquelle la formation participe activement et que la diffusion, voire la production (enregistrement d'une maquette) concrétise.
- Donner aux amateurs la possibilité d'expérimenter la scène et les techniques du spectacle (mise à disposition d'une salle à des fins de formations techniques et artistiques, mais aussi de découverte et de sensibilisation du milieu du spectacle).

Les moyens

- Des locaux de répétitions équipés, adaptés et financièrement abordables mis à disposition des formations amateurs ou en voie de professionnalisation. La répétition est un acte de création fondateur dans la vie d'un groupe : la performance d'un musicien sur scène est le résultat d'un travail en amont qu'il ne faut pas négliger ni oublier. Avant de se produire, les artistes ont tous eu besoin d'élaborer leur répertoire, de créer et de travailler leur interprétation.
- Un espace de travail scénique et de diffusion locale équipé en son et en lumière, mis à disposition des amateurs pour tous types de formules et d'expérimentations. Une jauge « réduite » (de 100 à 200 places) permet une grande fonctionnalité et une plus grande diversité artistique, les acteurs locaux peuvent ainsi investir facilement les lieux, contrairement aux grands espaces qui sont inaccessibles la majeure partie du temps.
- La scène doit pouvoir être envisagée comme un espace de travail et de découverte et non pas comme un espace de diffusion professionnel, il est néanmoins très important d'ouvrir ponctuellement ce lieu à des professionnels (master-class d'un musicien reconnu, stage de perfectionnement, concert en lien avec une saison culturelle) pour permettre la rencontre et l'échange entre amateurs et professionnels. Ce type d'espace permet des répétitions en condition scène (filage), une diffusion locale (soirées découvertes, bœufs, programmation associative, stages...)
- Locaux de stockage du matériel musical pour faciliter la mise en place des répétitions pour les groupes qui utilisent leur propre matériel
- Un espace de réunion et de rencontre mis à disposition des associations locales et des musiciens afin de les aider dans leur démarche de structuration, leurs initiatives et la naissance de nouveaux projets
- Un espace de documentation ou centre de ressources, afin d'accéder aux publications spécialisées, documents officiels et juridiques relatifs au secteur des musiques actuelles. Cet espace est aussi un endroit de rencontre et de discussion qui permet la mutualisation, l'échange et la transmission de savoir entre le personnel encadrant et les usagers.

La mise en œuvre :

Répétition et formation :

- accueil des groupes et répétition en mettant à disposition des musiciens un encadrement technique. Cette forme d'assistance à la répétition doit aussi permettre aux groupes d'accéder aux rudiments des techniques de sonorisation et d'être sensibilisés au bon entretien du matériel.
- aide à la répétition permettant les avis des professionnels sur le travail d'un groupe amateur. Il s'agit de réunir des petits comités composés de techniciens et de musiciens professionnels intervenants, qui rendraient visite aux groupes qui le souhaitent, pour émettre des avis critiques et pour donner des conseils d'ordre techniques et artistiques. Dispositif pouvant être poursuivi sur scène lors d'un filage, avec bien sûr des techniciens intervenants (son et lumière) mais aussi avec des professionnels du spectacle, voire des metteurs en scène et scénographes.
- Mise en place de stages de perfectionnement (musiques assistées par ordinateur, écriture...) sous forme de formations courtes ouvertes à tous les styles musicaux, et donc tous les publics pour permettre l'aspect formation, le brassage des différents publics.
- Mise en place de Master-Class sorte de formations de type événementiel avec des musiciens reconnus. Pendant ce temps d'échange, les musiciens amateurs sont confrontés à de nouvelles techniques pouvant alimenter leur propre imagination. C'est un temps de rencontre privilégié avec l'artiste mettant en l'accent sur son savoir faire et son parcours.

Soutien à la création :

- Accueil des groupes en filage en mettant à disposition une scène équipée (moyens humains et matériels son et lumière). Le filage, un accompagnement vers la scène : le filage est en d'autres termes une séance de répétition en conditions de scène. Les artistes travaillent leur répertoire sans public dans un lieu de diffusion avec un technicien son, un technicien retour et un technicien lumière. C'est une manière d'élaborer un vrai spectacle en vue de se produire en concert.
- Enregistrement des groupes usagers de l'espace grâce à une régie d'enregistrement. Les maquettes peuvent ainsi être utilisées comme outil de travail, mais surtout pour promouvoir la musique des groupes en vue d'une recherche de concert sur le territoire ou à l'extérieur. Le but étant de proposer un service de qualité et abordable.
- Promotion des groupes locaux par l'organisation de scènes découvertes ou de tremplins destinés à présenter le travail des groupes qui fréquentent les lieux. Occasion pour les jeunes formations de se produire pour une première fois en public sur une scène valorisante.
- Aide à la diffusion en faisant bénéficier aux groupes du réseau territorial qu'aura constitué le lieu (partenariats avec d'autres lieux de diffusion) favorisant l'émergence de nouveaux talents et le rayonnement de la musique hors du département.

Les liens structurels avec le kiosque

Le kiosque est déjà un lieu de ressources performant en matière de formation initiale. L'école propose des cours d'instruments destinés aux enfants et aux adultes. Le panel des instruments enseignés représente la majorité de ceux utilisés par les groupes de musiques actuelles avec par exemple l'équipement récent d'une classe de Musique Assistée par Ordinateur (10 postes informatique dédiés). Des passerelles doivent être imaginées entre l'espace musiques actuelles et le kiosque. Une pédagogie adaptée doit être mise en place à destination des groupes de musiques actuelles qui souhaiteraient perfectionner leur technique instrumentale sans pour autant suivre le cursus complet de l'école de musique. Il est donc essentiel que les professeurs et les élèves du kiosque puissent aussi être usagers de l'espace musiques actuelles, par de s liens fonctionnels et des temps de rencontre à définir. Là encore, il s'agit de faire se rencontrer toutes les formes de pratiques musicales amateurs, qu'elles soient classiques ou nouvelles. Bon nombre de musiciens actuellement dans des groupes ont débuté leur pratique instrumentale dans une école, et à l'inverse beaucoup de musiciens autodidactes sont virtuoses en matière de pratique instrumentale. LA création de liens forts entre ces deux pôles de pratique instrumentale permettrait de susciter des vocations et favoriserait une approche et une pratique ouverte de la musique. Une conception novatrice de l'apprentissage musical encore très peu développée en France, qui cadrerait avec le nouveau schéma d'orientation des écoles proposé par le Ministère de la Culture.

Les liens avec le service culturel de la CODI

L'ouverture et la diversité de la programmation annuelle réalisée par le service culturel de la CODI permettent là aussi d'imaginer de nombreuses passerelles avec l'espace musiques actuelles. Par exemple, les résidences d'artistes qui se développent de plus en plus, et qui ont pour but de soutenir le processus créatif. Ces résidences peuvent être mises en place sous diverse formules (partenariats, échanges, participation à des ateliers scolaires..) généralement une résidence consiste à mettre à disposition des espaces pour la création d'un spectacle en contrepartie de l'implication de l'artiste dans des formations ateliers de créations ou concerts. Une résidence, si elle est tournée vers le public, peut être très valorisante et riche d'enseignements. Une manière transversale de créer du lien entre artistes et professionnels, amateurs, débutants, élèves, professeurs, intervenants et personnels chargés de l'encadrement d'un tel événement.

2.3. Localisation géographique

Dinan

2.4. Objectifs du projet

- Favoriser l'épanouissement de la jeunesse,
- Générer une vie culturelle forte et durable en participant à l'aménagement culturel du territoire,
- Participer au développement économique par la valorisation du territoire.

2.5. Service apporté

Public visé :

Musiciens amateurs

Nature des activités :

- Permettre aux musiciens amateurs une pratique musicale individuelle et/ou collective dans un espace évolutif intégrant autant les notions de loisir que de professionnalisation,
- Autoriser tous types d'expressions artistiques,
- Etre présent à chaque étape de la création par la concrétisation d'une politique d'accompagnement cohérente et complète.
- Donner aux amateurs la possibilité d'expérimenter la scène et les techniques du spectacle.

Niveau de service rendu :

- Accueil des groupes en répétition en mettant à disposition des musiciens un encadrement technique.
- Aide à la répétition permettant les avis de professionnels sur le travail d'un groupe amateur.
- Mise en place de stage de perfectionnement sous forme de formations courtes ouvertes à tous les styles musicaux.
- Mise en place de master class, formation de type événementiel avec des musiciens reconnus.
- Accueil des groupes en filage.
- Enregistrement des groupes usagers grâce à une régie d'enregistrement.
- Promotion des groupes locaux par l'organisation de scènes découvertes.
- Aide à la diffusion.

Mode de gestion :

En régie.

2.6. Résultats attendus

- Résultats prévisionnels :
- 20 groupes en répétition hebdomadaire,
- 10 enregistrements de groupes et 10 enregistrements d'ensembles et projets scolaires,
- 15 filages de groupes,
- 10 concerts,
- 5 ciné-concerts,
- 12 soirées « bœufs musique »,
- 10 mises à disposition de la salle pour projets et concerts,
- 40 rendez-vous individualisé (centre de ressources et information),
- 15 formations courtes.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Dépôt du dossier	31 mars 2009
Début des travaux	30 avr. 2009
Fin des travaux	31 déc. 2009

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Ce projet culturel, attendu à l'échelle du Pays, prolonge et accompagne l'enseignement musical dispensé par les écoles de musique du territoire.

3.2 Dimension intercommunale du projet

La salle de musiques actuelles initiée par la CODI sera unique sur le territoire du pays de Dinan.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Environnement du projet :

L'intervention d'un urbaniste sur la ZAC a permis la suppression d'un mur de clôture perpendiculaire à l'ancienne caserne, créant ainsi une place ouverte sur l'angle en connexion visuelle avec la ville.

Projet :

Le projet lui-même prend place dans les existants en respectant les volumes et les connexions créés par la ZAC. Le projet ne modifie pas les plantations existantes et raccorde la place avec le nouvel équipement créé, au moyen de rampes très douces. Un petit volume de 80 m² pour les loges et le catering est créé. Ce volume modeste compte peu plastiquement.

La clôture en pierre, au sud du projet, est maintenue avec simplement une régularisation. Les matériaux utilisés pour les aménagements extérieurs sont des bordures de granit existantes surbaissées. Concernant le bâtiment, la CODI a opté pour la conservation des matériaux existants et l'optimisation des flux, en matière de ventilation et de chauffage. Surtout, nous nous sommes attachés à limiter au maximum les nuisances sonores générées par la salle de musiques actuelles.

La démarche HQE a été intégrée dans le projet :

- Respect et conservation de l'architecture existante (dont respect du schéma et de la réglementation de la ZAC)
- Conservation et utilisation des matériaux en place (granit pour reprise des encadrements)
- Reprise et renforcement de la charpente en bois lamellé collé
- Insertion paysagère (respect et conservation des extérieurs déjà réalisés dans le cadre de l'aménagement de la ZAC)
- Calcul des déperditions thermiques en application de la RT 2005 (normalement applicable aux bâtiments neufs)
- Prise en compte dans le calcul de l'apport en calories par les occupants
- L'isolation acoustique participe au renforcement de l'isolation thermique
- Définition de secteur en fonction de leur utilisation (concert, loge, accueil...)
- Ventilation double flux avec récupérateur de chaleur
- Chauffage électrique (avec programmation différenciée suivant les secteurs)
- Amélioration de l'éclairage naturel : reprise des baies (pavés de verre)

3.4 Dimension sociale du projet

Le projet contribue à la mise en place d'actions positives et valorisantes en faveur de la jeunesse.

3.5 Dimension culturelle

Une commande a été effectuée par la SEM Dinan expansion auprès d'un artiste régional pour l'implantation d'une sculpture fontaine dans le cadre de l'opération d'aménagement des casernes.

Une action de valorisation du gallo pourra être envisagée au sein de la salle des musiques actuelles par le biais de concerts ou de séances d'apprentissage.

3.6 Autres aspects qualitatifs

Non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est accordé sous réserve que le projet intègre, de façon effective, un volet relatif à la valorisation des langues de Bretagne.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Travaux	748 268	HT	Investissement
Matériel	63 395	HT	Investissement
TOTAL	811 663	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Conseil régional	240 000
Conseil général	81 166
DRAC	81 166
Etat (DDR)	121 749
Autofinancement	287 582
TOTAL	811 663

6. Intervention de la Région : 240 000 €

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Communautés de communes du Pays de Plélan

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le financement des bibliothèques et médiathèques s'inscrit dans une continuité par rapport à la démarche initiée plus globalement sur le territoire sur les services publics et au public. En effet, sur le territoire, nous disposons d'une structure de qualité localisée sur Dinan, la ville centre. Il s'avère toutefois que la population est attachée à la proximité de cet équipement d'accès à la culture qu'est la bibliothèque. La population du Pays de Dinan n'utilise pas systématiquement la bibliothèque de la ville centre.

2.2. Objectifs du projet

La médiathèque doit répondre aux besoins de la population : lecture et connaissance « adultes », « enfants » et « petits enfants » ; culture générale ; analyses documentaires ; activités multimédias ; internet...

Ce projet va permettre la mise en réseau avec les partenaires externes et notamment la bibliothèque Départementale des Côtes d'Armor.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

La bibliothèque sera située à l'emplacement actuel de la salle des fêtes de Plélan le Petit, en face de la mairie.

Le projet aura une surface totale de 360 m² ce qui respecte les normes en vigueur avec un ratio minimum de 0,09 m²/hab.

La bibliothèque comportera plusieurs espaces :

- Services publics :
 - o Accueil, prêt, hall
 - o Périodiques,
 - o Adultes – Adolescents
 - o Animation, groupes,
 - o Enfants,
 - o Conte, ateliers,
 - o Multimédia

- Services intérieurs :
 - o Bureaux,
 - o Manutention,
 - o Magasin,
 - o Espaces sanitaires

L'espace multimédia sera doté d'interconnexion permanente avec les partenaires externes en matière de gestion documentaire, de suivi de prêt... et notamment la Bibliothèque Départementale des Côtes d'Armor.

Les collections et fonds de base satisferont aussi bien que possible tous les types de recherche, tous les publics, l'accompagnement du fonds de livres documentaires par des cd-rom, l'accès à internet moyennant équipements et compétences spécifiques.

Les périodiques, et journaux compléteront et actualiseront les informations du fonds. Le budget d'acquisition sera accordé aux documents imprimés, mais également à des supports complémentaires du livre tels que documents sonores, vidéocassettes, CD, DVD...

3. Echancier de la réalisation du projet

2008-2009

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est accordé sous réserve d'un engagement des collectivités dont la lecture publique est la compétence.

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
Travaux	750 000
TOTAL	750 000

6. Intervention de la Région : 225 000 € votés en 2009

MISE EN RESEAU INFORMATIQUE DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES - CC RANCE-FREMUR

Fiche 2009

Pays : Pays de Dinan

Chantier fédérateur régional : 08 - Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture

Type de projet : Médiathèque, Bibliothèque, Ludothèque

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes Rance-Frémur (C.C.R.F.) (EPCI à fiscalité propre)

Maison communautaire
La Grabotais
22490 PLOUËR SUR RANCE

Tél. :02 96 82 31 12

2. Description du projet

2.1. Contexte

Un réseau relationnel entre les professionnels des quatre communes existe depuis plusieurs années. La concertation entre les équipes permet de développer dans les quatre bibliothèques municipales des animations thématiques autour du livre, des expositions, l'organisation de spectacles à destination des lecteurs, petits et grands.

Présentation :

Langrolay-sur-Rance

- Nb de professionnels : 0
- Nb de bénévoles : 8
- Nb de lecteurs adultes : 85
- Nb de lecteurs enfants : 85
- Nb de livres : 5 144

Pleslin Trigavou

- Nb de professionnels : 0.5 ETP
- Nb de bénévoles : 11
- Nb de lecteurs adultes : 190
- Nb de lecteurs enfants : 201
- Nb de livres : 8 000

Plouër-sur-Rance

- Nb de professionnels : 0.75 ETP
- Nb de bénévoles : 20
- Nb de lecteurs adultes : 323
- Nb de lecteurs enfants : 427
- Nb de livres : 14 000

Témérec

- Nb de professionnels : 0
- Nb de bénévoles : 10
- Nb de lecteurs adultes : 88
- Nb de lecteurs enfants : 32
- Nb de livres : 2 850

Ensembles :

- Nb de professionnels : 1.25 ETP
- Nb de bénévoles : 49
- Nb de lecteurs adultes : 686
- Nb de lecteurs enfants : 745
- Nb de livres : 29 994

ETP = équivalent temps plein

2.2. Description de l'opération

La communauté de communes souhaite informatiser chacune des cinq bibliothèques puis mettre en réseau leur base de données.

Les lecteurs bénéficieront donc de cet outil qui facilite leur recherche de livres et leur donne accès à un plus grand nombre d'ouvrages. 30 000 livres seront ainsi disponibles.

Compte tenu du nombre important de livres, la communauté de communes va recruter durant cinq mois un contractuel chargé de saisir la base de données des cinq bibliothèques, tout en travaillant en binôme avec les bibliothécaires, bénévoles, afin d'approfondir leur formation pour l'utilisation du logiciel.

2.3. Localisation géographique

Langolay sur Rance, Pleslin Trigavou (2 sites), Plouër sur Rance, Trémérec

2.4. Objectifs du projet

La Communauté de communes souhaite atteindre plusieurs objectifs :

- réaliser l'informatisation des fonds de livres dans chaque bibliothèque
- permettre le prêt d'ouvrages et la gestion des permanences à partir d'un outil informatique
- réaliser une mise en réseau informatique des bibliothèques, permettant d'orienter les lecteurs vers une de nos structures pour accéder à l'ouvrage sollicité
- réaliser un catalogue WFB de nos collections et fonds de livres
- dynamiser l'accès des habitants de notre territoire intercommunal à nos bibliothèques
- renforcer les animations engagées sur l'intercommunalité

2.5. Service apporté

La mise en réseau informatique des bibliothèques municipales permettra l'accès à la culture et aux livres pour un public plus important. Elle simplifiera la gestion des prêts de livres : l'abonné pourra connaître rapidement la disponibilité du livre. Il aura également accès un nombre d'ouvrages plus important.

Cette simplification de gestion permettra aux bibliothécaires d'être plus disponibles pour le lecteur et de renforcer leur rôle de conseiller.

2.6. Résultats attendus

La réussite du projet sera apprécié à partir des indicatifs suivants : nombre de lecteurs, nombre de livres achetés, circulation des livres entre les bibliothèques, nombre de permanences tenues dans les bibliothèques.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Dépôt du dossier de demande de subvention	31 oct. 2009
Consultation d'entreprises (informatique+logiciel)	30 nov. 2009
Début de la saisie des bases de données	1 janv. 2010
Fin de la saisie et mise en réseau des sites	30 juin 2010

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Le financement des bibliothèques et médiathèques s'inscrit dans une continuité par rapport à la démarche initiée plus globalement sur le territoire en faveur des services publics et au public. En effet, il existe sur le Pays une structure de qualité localisée sur Dinan. La population reste cependant localement attachée à la proximité de ce service d'accès et d'éducation à la culture qu'est la bibliothèque. Le projet de la Communauté de Communes Rance-Frémur avec l'informatisation et la mise en réseau de ce service au niveau intercommunal s'inscrit pleinement dans cette logique.

3.2 Dimension intercommunale du projet

La communauté de communes souhaite développer sa politique culturelle sur le territoire par le biais de la mise en réseau des bibliothèques.

Le réseau relationnel préexistant entre les bibliothèques municipales de Rance Frémur sera renforcé par la mise en réseau informatique et facilitera la communication entre elles et la mise en commun de leur fonds de livres.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

L'informatisation peut diminuer notablement l'utilisation des supports papier dans les transmissions d'informations entre nos bibliothèques.

3.4 Dimension sociale du projet

La mise en réseau informatique simplifie la gestion des prêts d'ouvrages et permet ainsi aux bibliothécaires :

- de développer l'aspect convivial en leur libérant du temps pour accueillir et conseiller les lecteurs
- de communiquer entre les différents sites pour les prêts de livres, la concertation lors des achats, la mise en place d'animations ...

3.5 Dimension culturelle

Le projet permet l'accès à la culture, au livre et aux animations culturelles d'un public plus important.

3.6 Autres aspects qualitatifs

Ce projet permettra de simplifier l'organisation des bibliothèques et ainsi d'améliorer les services rendus aux abonnés : accueil, conseil, quantité d'ouvrages, ...

4. Conditions suspensives particulières

Néant

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Achat ordinateurs, imprimantes douchettes	6 000	HT	Investissement
Achat de logiciel	5 000	HT	Investissement
Installation Internet pour la mise en réseau	3 000	HT	Fonctionnement
Hébergement de la base de données	2 000	HT	Fonctionnement
Formation des bibliothécaires	2 000	HT	Fonctionnement
Frais de personnel (saisie base de données)	13 000	HT	Fonctionnement
TOTAL	31 000	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Conseil général 22	7 000
Région	9 300
Communauté de communes	14 700
TOTAL	31 000

6. Intervention de la Région : 9 300 €

Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité

ACTUALISATION DE LA SIGNALISATION TOURISTIQUE EN PAYS DE DINAN

Fiche 2009

Pays : Pays de Dinan

Chantier fédérateur régional : 10 - Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité

Type de projet : Tourisme : autre

1. Maître d'ouvrage

Pays touristique de Dinan (Association (loi 1901))

52, rue du 10ème d'artillerie
22100 DINAN

Tél. :02 96 39 62 64

Fax :02 96 85 33 30

2. Description du projet

2.1. Contexte

De 1996 à 1999 le Pays touristique de Dinan avait mis en place un plan de signalisation touristique permettant aux visiteurs de s'informer et de découvrir l'ensemble du Pays de Dinan. Véritable chaîne d'information touristique, le plan de signalisation comprenait dès sa création des panneaux de pré signalisation (i), des panneaux d'information touristique (R.I.S relais information service), du jalonnement (réglettes) et des panneaux d'informations sur les sites offrant un intérêt patrimonial.

Ce travail avait été réalisé dans le cadre d'un groupement de commandes et avait associé 8 communautés de communes sur les 9 que comporte le Pays de Dinan.

10 ans plus tard, un état des lieux révèle le vieillissement général de ce plan de signalisation touristique, tant au niveau des informations touristiques (absence d'actualisation des données) qu'au niveau des mobiliers et des cartes (état et implantation). C'est en septembre 2008 lors d'une réunion générale d'information sur ce thème associant les élus des communes et des communautés de communes que le principe de travailler sur la signalisation a été adopté.

Le Pays touristique a donc inscrit à son programme d'actions triennal 2009/2011 la réactualisation et l'extension de la signalisation touristique de pays. Ce programme a été validé en conseil d'administration puis approuvé lors de l'assemblée générale annuelle le 5 février 2009.

Cette action figure au point B de la convention d'objectifs triennale 2009/2011 signée le 17 juillet 2009, entre la Région et le Pays touristique de Dinan. Elle s'inscrit dans l'axe stratégique 2 du schéma régional du tourisme : « modernisation de l'offre et des services touristiques ».

2.2. Description de l'opération

Il s'agit de travailler à la mise à jour des éléments formant la chaîne de signalisation et à l'extension de ce plan global sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Matignon.

Le programme concerne l'ensemble du Pays de Dinan. Il est prévu qu'une carte « Pays de Dinan » regroupant les éléments du patrimoine bâti et naturel ainsi que les sites d'intérêt touristique figure sur les R.I.S dans chaque communauté de communes. Il ne s'agit pas ici de juxtaposer les signalétiques de chaque communauté de communes mais bien de créer un schéma de la signalisation touristique du Pays de Dinan.

Le travail portera sur :

1) la cartographie : carte / pays, cartes / communautés de communes, cartes / communes selon les cas ainsi que sur les informations présentées sur les cartes : charte graphique commune, actualisation de l'ensemble des données, modifications et ajouts de données en cohérence entre les niveaux de territoires respectifs.

2) les panneaux R.I.S : une réflexion sera menée sur l'opportunité des emplacements, du nombre de panneaux existants à maintenir, à remplacer ou à supprimer.

3) le jalonnement : dans la logique de chaîne de signalisation, un regard sera porté sur la cohérence du jalonnement guidant vers les équipements touristiques.

4) les panneaux sur site : la démarche s'intéressera aussi aux panneaux présents sur les sites patrimoniaux et apportant des informations aux visiteurs (présence des panneaux, état, renouvellement, maintien, création).

La méthode de travail sera la suivante :

- création d'un comité de pilotage « pays » ainsi que la création d'un groupe de travail à l'échelle communautaire dont le responsable sera le référent participant au comité de pilotage,
- étude des besoins des communes,
- maîtrise d'ouvrage confiée au Pays touristique pour les commandes, la coordination et le suivi,
- rédaction d'une convention de groupement de commandes dans lequel le Pays touristique et les communautés de communes signeront un marché à hauteur de leurs besoins propres.

Les offices de tourisme du Pays de Dinan seront également associés au travail, en tant que partenaires habituels du Pays touristique et interlocuteurs directs des clientèles touristiques.

A ce jour, l'inventaire et l'analyse de l'existant sont réalisés. Ce travail a été effectué à l'aide de fiches méthodologiques qui ont été définies par le Comité de pilotage de l'opération.

2.3. Localisation géographique

Pays de Dinan

2.4. Objectifs du projet

La réactualisation et l'extension du plan de signalisation ont pour objectifs :

- la qualité et la fiabilité de l'information touristique du Pays de Dinan,
- de contribuer à la qualité de l'accueil du visiteur lors de son premier contact avec la présentation de l'offre touristique,
- l'harmonisation de la présentation de l'offre touristique au regard des clientèles touristiques et en conséquence la diffusion d'une image identitaire « pays de Dinan » dans l'ensemble des lieux et « portes d'entrées » des territoires,
- d'offrir un relais d'information aux clientèles de nature à les guider vers l'ensemble des pôles touristiques existants,
- de favoriser la diffusion et la répartition des visiteurs par l'effet « relais » exercé par les Relais Information Service (exemple : un visiteur présent au château de la Hunaudaye prend connaissance de l'existence d'un château au Guildo...) et ainsi contribuer à l'effet de « dé-spatialisation ».

2.5. Service apporté

Ce service d'information des clientèles représente un relais permanent des offices de tourisme du Pays de Dinan et s'adresse à tous publics, tant touristiques qu'habitants du pays.

2.6. Résultats attendus

- Création d'une signalisation « pays » sur le territoire du Pays de Matignon en cohérence avec la signalisation existante,
- Réactualisation de l'ensemble des données figurant sur les cartes,
- Renouvellement et/ou déplacement des mobiliers RIS selon les besoins,
- Homogénéité et cohérence globale.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Début d'opération	30 juin 2009
échéance	31 déc. 2011

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Dans le domaine du tourisme, le Pays de Dinan bénéficie d'une assez bonne organisation en raison notamment de la présence du Pays touristique et des nombreux offices du tourisme et syndicats d'initiative. Cependant, en dehors du littoral, la durée du séjour reste assez faible et les touristes pénètrent assez peu vers l'arrière Pays, à l'exclusion d'un tourisme de passage sur la ville historique de Dinan.

Le Pays de Dinan ne possède pas réellement d'installations et d'infrastructures permettant d'offrir des alternatives à la clientèle touristique en période de mauvais temps ou en basse saison. Ceci implique la réalisation de projets d'implantations de nouveaux équipements dont l'objectif sera de favoriser l'afflux touristique et d'offrir aux habitants des sites complémentaires en termes de loisirs et de culture.

Cette stratégie se décline selon 2 axes :

- 1) Conforter l'attrait touristique du Pays par le développement d'une capacité d'accueil de qualité en aidant à la réhabilitation et à la modernisation d'équipements à caractères structurants pour le Pays.
- 2) Promouvoir un tourisme qualitatif sur l'ensemble du Pays de Dinan par la réalisation de nouveaux équipements dont l'objectif sera de favoriser l'afflux touristique et d'offrir aux visiteurs et aux habitants des sites complémentaires en termes de loisirs et de culture. Ces équipements feront l'objet d'une mise en réseau permettant une meilleure déclinaison de l'offre touristique sur le territoire.

C'est dans le cadre de ce deuxième axe que s'inscrit l'actualisation et l'extension de la signalisation touristique en Pays de Dinan.

3.2 Dimension intercommunale du projet

Le projet concerne l'ensemble du Pays de Dinan sur les territoires des 9 communautés de communes qui ont toutes approuvé, par délibération, la participation au comité de pilotage et la constitution de groupe de travail en local :

- Communauté de communes du Pays de Matignon (délibération du 21/10/2008)
- Communauté de communes Rance-Frémur (délibération du 29/10/2008)
- Communauté de communes du Pays d'Evran (délibération du 17/11/2008)
- Communauté de communes du Pays de Duguesclin (délibération du 13/11/2008)
- Communauté de communes de Plancoët Val-d'Arguenon (délibération du 17/11/2008)
- Communauté de communes du Pays de Caulnes (délibération du 20/11/2008)
- Communauté de communes du Pays de Plélan (25/11/2008)
- Communauté de communes Arguenon-Hunaudaye (délibération du 8/12/2008)
- Communauté de communes de Dinan (délibération du 22/12/2008).

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Sur les nouvelles installations, la prise en compte de la dimension environnementale dans les matériaux sera inscrite au niveau du cahier des charges. En ce qui concerne la réactualisation, la prise en compte de matériaux respectueux de l'environnement sera demandée dans la mesure du possible, bien que le travail consiste en grande partie à réactualiser le parc existant.

3.4 Dimension sociale du projet

Le projet cible tous les publics car si les informations données relèvent du champ touristique, elles ne s'adressent pas moins aux habitants du Pays de Dinan ainsi qu'aux visiteurs de proximité, qui contribuent à la fréquentation du Pays en toutes saisons.

Il est également prévu que l'information donnée intègre les sites et les équipements accessibles aux personnes en situation de handicap (sites labellisés Tourisme et handicap, référencement handicap...).

3.5 Dimension culturelle

La dimension culturelle s'inscrit tout d'abord dans le contenu intégré aux panneaux sur site. En effet, au-delà des éléments purement historiques concernant un site, (dates, chronologie) de nombreux éléments ethnologiques sont donnés à l'attention d'un visiteur à travers les textes : usages, pratiques de travail de communautés villageoises...etc.

De plus, la référence au gallo pourra être apportée dans l'évocation de certains noms de lieux figurant sur les panneaux de site (toponymie).

3.6 Autres aspects qualitatifs

Non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve que :

- soit transmise à la Région, la liste exhaustive et l'inventaire par commune des sites concernés par la signalétique ;
- le maître d'ouvrage s'engage à mettre en œuvre une démarche de type « 1 % artistique » sur ce projet ou dans un cadre plus large ;
- le projet intègre, de manière effective, un volet relatif à la valorisation des langues de Bretagne.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Etude besoins (C.C. Matignon, commune de Plouasne)	5 000	HT	Fonctionnement
Cartographie (modifications impressions pose)	81 312	HT	Investissement
Mobilier RIS	6 500	HT	Investissement
Création RIS (conception implantation jalonnement)	53 350	HT	Investissement
TOTAL	178 162	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Région	60 449
Conseil général 22	64 767
Pays touristique	2 000
CDC, communes	50 946
TOTAL	178 162

6. Intervention de la Région : 60 449 €

BATIMENT D'ACCUEIL VOILE - VTT - JUGON LES LACS

Fiche 2009

Pays : Pays de Dinan

Chantier fédérateur régional : 10 - Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité

Type de projet : Equipement sport nature

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes Arguenon-Hunaudaye (C.C.A.H.) (EPCI à fiscalité propre)

Manoir du Lou
22270 DOLO

Tél. : 02 96 50 62 20

Fax : 02 96 50 62 27

2. Description du projet

2.1. Contexte

Le centre nautique Jugonnais, créé en 1979 est abrité depuis 1987 dans un local à proximité du lac de Jugon. Depuis, le CNJ s'est développé et le local n'est plus adapté, tant du point de vue de l'accueil des usagers que de celui des conditions de travail des salariés. En particulier, il ne correspond plus aux exigences de l'accueil des scolaires qui constitue l'essentiel de l'activité. L'association souhaite aussi développer l'accueil des publics handicapés, et là encore, les locaux sont inadaptés. Le CNJ a également besoin de stocker ses bateaux à l'abri des intempéries et dans des conditions les préservant des actes de malveillances éventuels. Un atelier de réparation est également indispensable.

La station VTT Arguenon-Hunaudaye a été créée en 2007. Elle est labellisée au niveau du Département et connaît un développement qui nécessite aussi des locaux d'accueil, de stockage et de réparation du matériel. De même, une station de lavage est indispensable.

Afin de mutualiser les coûts, la communauté de communes Arguenon-Hunaudaye, maître d'ouvrage, a souhaité regrouper les deux entités dans un même ensemble.

Pendant la saison estivale, l'immeuble recevra aussi le secrétariat et le matériel de l'animation Cap Armor.

2.2. Description de l'opération

- Espace de 450 à 500 m², intégrant des locaux déjà existant.
- Locaux administratifs d'environ 50 m²
- Salle pédagogique de 50 m²
- Vestiaires et sanitaires pour le personnel et les usagers, avec une partie accessible de l'extérieur pour la station VTT
- Séchoir pour les vêtements humides
- Locaux entretien matériel – voilerie, environ 150 m²
- Local stockage bateau, 150 m²
- Chaufferie
- Espace poubelles
- Cale de mise à l'eau

Le Pays Touristique de Dinan a été sollicité afin de réaliser un pré diagnostic du projet sous tous ses aspects en particulier économiques, sociaux et environnementaux. Le diagnostic devra aussi aborder la gestion future de l'ensemble.

2.3. Localisation géographique

Jugon les Lacs

2.4. Objectifs du projet

- Affirmer le caractère de pôle touristique du site de Jugon-les-Lacs,
- Promouvoir les sports de pleine nature,
- Permettre à la population locale d'accéder à ces sports,
- Accueillir les publics handicapés, sur le site et pour l'ensemble des activités proposées à proximité.

2.5. Service apporté

Publics visés :

- Le public scolaire qui trouve à Jugon-les-Lacs un plan d'eau accessible en toute saison,
- Les habitants de la communauté de communes,
- Les touristes et les personnes extérieures, y compris pour des séjours courts, en toute saison.

Services rendus :

- Accès aux sports de pleine nature pour le plus grand nombre,
- Intégration des scolaires, dans le cadre des activités EPS.

Mode de gestion :

Une délégation de services publics aux associations utilisatrices est en préparation. La communauté de communes portera une attention particulière aux tarifs pratiqués. Les locaux seront mis à disposition à titre gratuit. Les associations sont subventionnées par la Communauté de communes car elles participent au développement touristique et plus globalement à l'offre de services du territoire, pour les administrés (écoles, citoyens...) comme pour la population touristique.

Cet équipement sera ouvert :

- Pour la partie voile : pendant la saison touristique et en fonction des demandes des groupes (y compris classes de voile). Ceci devrait couvrir la période de début mars à fin novembre.
- Pour la partie VTT : toute l'année sauf lors des périodes de congés du permanent.

2.6. Résultats attendus

A terme, l'activité générée devra couvrir les charges salariales et d'entretien, les gros investissements restant à la charge de la CCAH.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Sélection du maître d'oeuvre	15 mai 2009
Appel d'offre	31 déc. 2009
Début des travaux	31 mars 2010
Fin des travaux	31 déc. 2010

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Dans le domaine du tourisme, le Pays de Dinan bénéficie d'une assez bonne organisation en raison notamment de la présence du Pays touristique et des nombreux offices du tourisme et syndicats d'initiative. Cependant, en dehors du littoral, la durée du séjour reste assez faible et les touristes pénètrent assez peu vers l'arrière Pays, à l'exclusion d'un tourisme de passage sur la ville historique de Dinan.

Cependant, le Pays de Dinan ne possède pas réellement d'installations et d'infrastructures permettant d'offrir des alternatives à la clientèle touristique en période de mauvais temps ou en basse saison. Ceci implique la réalisation de projets d'implantations de nouveaux équipements dont l'objectif sera de favoriser l'afflux touristique et d'offrir aux habitants des sites complémentaires en termes de loisirs et de culture.

Ceci implique d'importants efforts dans deux domaines :

- Conforter l'attrait touristique du Pays par le développement d'une capacité d'accueil de qualité en aidant à la réhabilitation et à la modernisation d'équipements à caractères structurants pour le Pays.
- Promouvoir un tourisme qualitatif sur l'ensemble du Pays de Dinan par la réalisation de nouveaux équipements dont l'objectif sera de favoriser l'afflux touristique et d'offrir aux visiteurs et aux habitants des sites complémentaires en termes de loisirs et de culture. Ces équipements feront l'objet d'une mise en réseau permettant une meilleure déclinaison de l'offre touristique sur le territoire.

C'est dans cette logique que s'inscrit le projet de la Communauté de communes Arguenon-Hunaudaye.

3.2 Dimension intercommunale du projet

Ce projet s'inscrit tout naturellement dans la stratégie de la communauté de communes en faveur de préservation et de la mise en valeur de la base de loisirs que constitue le lac de Jugon.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Au vu de la sensibilité des espaces au sein duquel l'ensemble sera implanté, et au vu de sa propre sensibilité à l'environnement, le maître d'ouvrage inscrit son projet dans une réelle politique de développement durable.

Le maître d'ouvrage souhaite particulièrement porter l'accent sur les enjeux environnementaux suivants :

- Préservation du terrain situé dans un site remarquable, ayant une forte empreinte paysagère et sur lequel l'intégration des bâtiments doit être particulièrement soignée et réussie.
- Préservation des ressources naturelles avec notamment le choix de matériaux de construction respectueux de l'environnement et de la santé. Les matériaux utilisés devront être résistants et durables. Ils doivent permettre un entretien facile, avec des produits biologiques.
- Acquisition d'une attitude responsable vis-à-vis des ressources en eau et des énergies : récupération des eaux pluviales, locaux peu consommateurs d'énergie, recours aux énergies renouvelables...
- Le bâtiment répondra à la future norme RT 2010 et il est envisagé une production d'eau chaude solaire.

3.4 Dimension sociale du projet

Cette réalisation, et la gestion future des équipements devront permettre l'accès aux activités pour le plus grand nombre, sans exclusive liés aux handicaps, physiques ou sociaux. Une concertation avec les associations de soutien aux personnes handicapées était prévue au cahier des charges. La station de Jugon s'inscrit dans une démarche globale (office du Tourisme, Maison de la pêche, école de voile, station VTT) qui préconise la prise en compte de tous les handicaps.

Une adhésion à l'ANCV sera demandée aux associations.

3.5 Dimension culturelle

Une œuvre d'art, en relation avec les sports de pleine nature, sera commandée à des artistes locaux.

3.6 Autres aspects qualitatifs

L'ouvrage devra avoir une connotation pédagogique en termes d'écologie.

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve :

- de la réalisation d'un prédiagnostic touristique par le conseiller touristique du territoire, de la réalisation d'un diagnostic si celui-ci est demandé et de la mise en œuvre de ses conclusions ;
- de l'engagement du maître d'ouvrage à établir un Contrat d'Entreprise Touristique en Bretagne organisant le suivi du projet sur 3 ans et son rattachement aux dynamiques régionales du schéma régional du tourisme et du comité régional du tourisme ;
- que le projet intègre un volet relatif à la valorisation des langues de Bretagne.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Maîtrise d'oeuvre et ingénierie	60 000	HT	Investissement
Travaux	540 000	HT	Investissement
TOTAL	600 000	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Conseil général 22	150 000
Région	180 000
Autofinancement	270 000
TOTAL	600 000

6. Intervention de la Région : 180 000 €

REHABILITATION - EXTENSION DU POLE TOURISTIQUE DE BEAUSEJOUR

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Commune de Saint Samson sur Rance

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Conforter l'attrait touristique du Pays par le développement d'une capacité d'accueil de qualité en aidant à la réhabilitation et à la modernisation d'équipements à caractère structurant pour le Pays

2.2. Objectifs du projet

Le camping de Beauséjour existe depuis 1978. Il est situé à proximité immédiate du Port de Lyvet sur la Rance. Suite à une étude de développement du site, réalisée en 2002-2003 par le cabinet Cible Marketing, le Conseil municipal a décidé d'engager l'extension et la réhabilitation de ce pôle touristique en vue de le faire évoluer pour l'adapter aux exigences actuelles de la clientèle dont 50 % est étrangère et de lui permettre de répondre aux différentes normes en vigueur.

Certains aménagements sont d'ores et déjà été réalisés mais à terme, le site de Beauséjour, regroupant le camping, les gîtes, le mini-golf et le port deviendra ainsi un véritable pôle touristique et de loisirs structurant à l'Est du Pays de Dinan à l'entrée de la Rance fluviale.

2.3. Descriptif du projet

Le projet refonde son intégration au site et au hameau de la Hisse en St Samson sur Rance ; il se décompose ainsi qu'il suit :

- extension et réaménagement du camping actuel avec la création d'emplacements pour mobil-home, aire de service pour camping cars, aménagement d'un espace jeux... ;
- réalisation d'un parking à l'entrée du site ;
- réfection des deux blocs sanitaires ;
- aménagement de la vallée de Beauséjour, liaison naturelle entre le camping, le port et le mini-golf ;
- réalisation d'un giratoire afin de réguler et de sécuriser le trafic à l'entrée de la Hisse.

2.4. Résultats attendus

Ces améliorations vont permettre au-delà d'une valorisation indéniable du site, une diversification des modes d'accueil et donc de la clientèle et permettront l'ouverture du site toute l'année et par conséquent la création d'emplois permanents.

3. Echancier de la réalisation du projet

2006 – 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est accordé sous réserve que l'envergure intercommunale du projet soit attestée.

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
Extension / réaménagement camping actuel	300 000
Réfection des blocs sanitaires	175 000
Aménagement de la vallée de Beauséjour	175 000
Giratoire	135 000
TOTAL	785 000

6. Intervention de la Région : 235 500 € votés en 2008

MISE EN PLACE D'UN CENTRE D'INTERPRETATION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE, HISTORIQUE ET NATUREL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PLANCOËT VAL D'ARGUENON

Fiche 2009

Pays : Pays de Dinan

Chantier fédérateur régional : 10 - Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité

Type de projet : Mise en valeur du patrimoine historique

1. Maître d'ouvrage

Communauté de Communes de Plancoët Val d'Arguenon (C.C.P.V.A.) (EPCI à fiscalité propre)

Maison du développement
33, rue de la Madeleine
BP 44
22130 PLANCOËT

Tél. : 02 96 89 41 09

Fax : 02 96 89 41 10

com.com.plancoet@wanadoo.fr

2. Description du projet

2.1. Contexte

Le territoire de la Communauté de Communes de Plancoët Val d'Arguenon dispose d'un patrimoine culturel, historique et naturel diffus et diversifié, qu'il s'agisse du patrimoine archéologique (allée couverte néolithique de la Ville Génouhan à Créhen, temple du Haut Bécherel et ville antique de Corseul, mottes castrales de Bourseul, Languenan, Plancoët, Pléven et Plorec sur Arguenon, château du Guildo à Créhen, etc...), monumental (église Saint Nocodème à Bourseul, Saint-Lunaire à Saint-Lormel, château de Montafilan à Corseul, manoir de Montchoix à Pluduno, lié à l'enfance de François-René de Chateaubriand...) ou naturel (estuaire de l'Arguenon...).

2.2. Description de l'opération

A l'issue de l'étude de faisabilité qui sera engagée début 2009 et en tenant compte de ses préconisations pour la mise en réseau et la mise en valeur de ce patrimoine, la Communauté de Communes de Plancoët Val d'Arguenon souhaite mettre en oeuvre des actions qui permettront la création d'un (ou plusieurs) site(s) d'interprétation, pour l'accueil du public au sens large du terme (tourisme, scolaire, étudiant...) à partir du site archéologique de Corseul et de ses collections « tête de réseau » vers d'autres sites intéressants du patrimoine à l'échelle locale ainsi qu'à l'échelle du Pays de Dinan.

Bien que l'étude de faisabilité ne soit pas arrivée à son terme, il apparaît que Corseul est le site majeur de par l'étendue et la qualité de ses vestiges. L'idée serait d'avoir une exposition permanente mettant en valeur le patrimoine archéologique au travers d'un Centre d'Interprétation basé à Corseul. Ce Centre d'Interprétation pourrait accueillir aussi des expositions temporaires des différents patrimoines du territoire, notamment sur la période médiévale en référence au château du Guildo sur la commune de Créhen, ainsi que des expositions d'œuvres.

Il serait réalisé un équipement pour approfondir les connaissances et drainer le public, l'ancienne école de Corseul semble convenir. Ce bâtiment ancien fait partie du patrimoine de Corseul et serait réhabilité en tenant compte des techniques de développement durable (pompe à chaleur, économies d'énergie).

D'autre part, une mise en valeur du patrimoine naturel (littoral, eau douce, voies vertes), historique (mottes castrales, allée couverte, menhir couché) par la réalisation de sentiers d'interprétation qui relieraient entre eux les sites remarquables du territoire ou hors territoire (château de la Hunaudaye, les mégalithes de Pleslin ou la villa gallo-romaine du Quiou...)

Le cabinet chargé de l'étude doit nous soumettre un fil conducteur afin de mettre en réseau les différents patrimoines.

Des pistes ont déjà été soumises au comité de pilotage :

- L'eau – la mer, l'Arguenon, la source
- Le sacré – le patrimoine chargé en croix, calvaires...
- L'itinérance- la mosaïque des communes très diversifiées, communes rurales, littorales

Le **Comité de Pilotage** constitué pour le projet, associe différents partenaires : Commission des Affaires Culturelles, Associations Société Archéologique et Amis du vieux Château, les élus et techniciens de la Région, du Conseil Général, DRAC, Bâtiments de France, Pays de Dinan (porteur du SCOT), Alain JAN, Maire de Corseul et Vice-président de la Communauté de Communes en charge de l'Environnement, est membre du Conseil d'administration de COEURE (porteur du projet PNR) et siège à la Commission Culture et Patrimoine pour l'élaboration de la charte du futur P.N.R., les enseignants du territoire.

La Communauté de Communes dont le périmètre comprend onze communes, s'inscrit dans le projet du futur P.N.R. : Corseul (gallo-romain), Créhen (médiéval), Saint Jacut (littoral).

En outre, Monsieur JAN est membre du groupe Diagnostic Patrimoine Bâti, animé par Madame Odile Canneva-Tétu, chef du service de l'inventaire du patrimoine culturel du Conseil Régional Bretagne.

2.3. Localisation géographique

Corseul

2.4. Objectifs du projet

Cette mise en cohérence du patrimoine offrira une alternative au tourisme littoral et permettra d'apporter une lecture à plusieurs niveaux des publics visés, par la prise en compte d'un schéma d'aménagement global du territoire intercommunal et Pays (SCOT et Parc Naturel Régional).

2.5. Service apporté

Favoriser la découverte et la valorisation du patrimoine archéologique, culturel, historique et naturel au travers de lieux et de parcours d'interprétation susceptibles de répondre aux différentes attentes des publics.

2.6. Résultats attendus

- Impliquer la population afin qu'elle s'approprie son patrimoine (réunion publique).
- Offrir une alternative au tourisme littoral.
- Capacité de mobilisation de partenaires et d'acteurs motivés
- Evaluation et mise en valeur du patrimoine à des fins de développement culturel, touristique et économique.
- Une mise en réseau des nombreux sites historiques, archéologiques et naturels à l'échelle des 11 communes.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Réalisation	30 juin 2011

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Dans le domaine du tourisme, le Pays de Dinan bénéficie d'une assez bonne organisation en raison notamment de la présence du Pays touristique et des nombreux offices du tourisme et syndicats d'initiative. Cependant, en dehors du littoral, la durée du séjour reste assez faible et les touristes pénètrent assez peu vers l'arrière Pays, à l'exclusion d'un tourisme de passage sur la ville historique de Dinan.

Afin d'offrir des alternatives à la clientèle touristique en période de mauvais temps ou en basse saison, le pays souhaite encore améliorer son offre touristique et culturelle en réhabilitant et mettant en valeur des équipements existants ou à créer qui soient complémentaires en termes de loisirs et de culture.

3.2 Dimension intercommunale du projet

Ce projet est une démarche spécifique qui vise à structurer méthodiquement et progressivement des enjeux de valorisation du patrimoine historique, archéologique et naturel, à l'échelle du territoire de la communauté de communes. Il permettra la mise en cohérence des différents sites remarquables du territoire intercommunal et la complémentarité de ces sites en terme d'offre culturelle.

Ouverture vers d'autres sites du Pays de Dinan.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

- Mise en valeur des sites dans le respect de leur environnement.
- Une étude sur les voies douces a été réalisée durant l'été par une stagiaire, qui intègre le développement durable, chemins pédestres et cyclables.
- Le schéma proposé permettrait d'organiser des boucles sur le territoire qui prendrait en compte les différents patrimoines communautaires (Néolithique, Gallo-Romain, Médiéval, Industriel et Naturel) et incitera le touriste à découvrir l'intérieur du territoire à partir de la côte, en empruntant ces itinéraires qui sont le prolongement des programmes Région et Département.

3.4 Dimension sociale du projet

Le résultat de l'étude permettra une exploitation directe pour la mise en œuvre d'un site d'interprétation afin d'accueillir dans de bonnes conditions les différents publics (tourisme, scolaires, étudiants...)

3.5 Dimension culturelle

Des actions de communication seront conduites, notamment par la mise en place de signalétique des différents sites à mettre en réseau. Certains éléments ou lieux-dits du patrimoine, notamment Gallo-Romain, seront signalés en gallo chaque fois que cela sera possible.

D'autre part, les informations aux publics seront traduites en anglais et en allemand.

3.6 Autres aspects qualitatifs

Non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve que :

- de l'articulation des résultats de l'étude de faisabilité avec les orientations régionales ;
- que le maître d'ouvrage prenne en compte des cibles de haute qualité environnementale (éco-construction, éco-gestion, confort d'usage, santé) adaptées à la nature de son projet ;
- que le maître d'ouvrage s'engage à mettre en œuvre une démarche de type « 1 % artistique » sur ce projet ou dans un cadre plus large.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Coût total estimatif	1 000 000	HT	Investissement
Centre d'interprétation	0	HT	Investissement
Site d'exposition	0	HT	Investissement
Signalétique	0	HT	Investissement
Aménagements paysagers	0	HT	Investissement
TOTAL	1 000 000	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Région	379 660
Conseil général 22	200 000
Etat (DRAC)	200 000
Autofinancement	220 340
TOTAL	1 000 000

6. Intervention de la Région : 379 660 €

MAISON DES FALUNS - INVESTISSEMENT

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du pays d'Evran (EPCI à fiscalité propre)

Place Jean Perrin
22630 Evran

Tél. :02 96 27 56 30

Fax :02 96 27 56 63

cdc.paysdevran@wanadoo.fr

2. Description du projet

2.1. Contexte

La présence des Faluns confère au territoire concerné par cette roche (Le Quiou, Plouasne, Saint-André-des-Eaux, Saint-Juvat et Tréfumel), une originalité et une identité qui lui est propre et le démarque des autres territoires par bien des aspects : traces d'un monde aquatique datant de 15 millions d'années, nappe souterraine, économie basée sur son exploitation agricole et architecturale, flore calcicole...

La volonté de mettre en valeur ce patrimoine original existe depuis longtemps (autour des années 80) et se traduit aujourd'hui par le projet de Maison des Faluns. Le projet consiste à restaurer le corps de ferme situé à « Carmeroc », sur la commune de Tréfumel, en un véritable Centre d'Interprétation du Territoire Communautaire, à vocation touristique, pédagogique, écologique, culturelle et de développement durable concernant.

Il est l'élément central mais pas exclusif de l'animation culturelle et touristique du territoire communautaire (démarche globale de valorisation des patrimoines) Le patrimoine des autres communes est également valorisé sous la houlette de la Maison des faluns dans le cadre d'une politique de la qualité (présence d'un Comité Scientifique).

Il assure la coordination, la répartition des différentes animations sur le territoire, le développement de nouveaux produits et contribue ainsi à :

- un rééquilibrage entre littoral et intérieur de terres
- un allongement de la saison (logique des 4 saisons)
- bref, à définir un « Pôle Touristique en Bretagne Intérieure » au sein du futur « Parc Naturel Régional Rance Côte d'Emeraude »

Les élus de la Communauté, élargie depuis le 1er Janvier 2009 à la Commune de Plouasne, partagent ce projet et le portent, unanimement, afin qu'il soit le moteur de la nouvelle politique culturelle et environnementale souhaitée par les citoyens.

2.2. Description de l'opération

Le 23 juillet 1996, le syndicat des eaux de la Région d'Evran, qui regroupe 8 communes s'est porté acquéreur d'une exploitation agricole de 33 ha sur laquelle se trouve une très belle ferme construite en pierre des Faluns. Située au coeur de la "Mer des Faluns", et entourée de 23 ha de forêts, c'est dans ce bâtiment d'environ 200 m² que prendra place la Maison des Faluns.

Le Conseil Communautaire s'est porté acquéreur de la ferme de Carmeroc, propriété du Syndicat des Eaux de la Région d'Evran et située sur le territoire de la commune de Tréfumel dans la perspective de créer une « Maison des Faluns ». Le conseil Syndical a accepté de la céder, pour l'euro symbolique.

Cette rénovation, qui respectera la démarche HQE, regroupera une salle d'exposition permanente, une salle pédagogique, un fond documentaire, une salle pour des expositions temporaires, une boutique de vente de produits issus du commerce et de l'agriculture durable, des bureaux, tout cela desservi par un hall d'accueil accessible aux personnes à mobilité réduite.

Il convient de sauvegarder le cachet architectural de cet édifice de « pierre de faluns » et de reprendre les parties détériorées à l'identique. D'une manière plus générale la restauration de la ferme de Carmeroc sera une vitrine des énergies renouvelables (utilisation du solaire photovoltaïque, de la géothermie, étude sur la mise en place d'une petite éolienne.). La surface totale du projet est 405 m².

Cet équipement structurant serait à la fois, un outil d'interprétation du patrimoine « Faluns » mais aussi plus largement, un outil d'interprétation du territoire intercommunal abordé sous les différentes thématiques (paysages, bâti, produits du terroir, savoir-faire, culture, nature) qui, toutes ensemble, constituent l'identité du Pays d'Evran.

Cet équipement aura 5 principales missions : pédagogique (pas seulement destinée aux seuls touristes et scolaires de passage mais également aux habitants du pays), touristique (en particulier pour nos proches voisins, 500 000 habitants à moins de 40' entre Rennes, Saint Malo & Dinan), écologique (intégration dans toutes les actions de la dimension environnementale), culturelle & de développement durable.

En 2009,

- La muséographie, qui a été confiée au cabinet Com et Graph, travaille sur la manière de présenter les faluns de la façon la plus attractive possible pour le visiteur tout en respectant la rigueur scientifique indispensable pour traiter ce sujet. La présence de la Société Géologique et Minéralogique de Bretagne, présidée par Mr Max JONIN, au côté des élus est le garant de la qualité scientifique de la future mise en scène.
- Le cabinet d'architecture, retenu après consultation est YLEX de Dinan. Mr Y. LECOQ, responsable du cabinet, nous a transmis le planning de son intervention, ainsi qu'une évaluation des coûts de restauration et une proposition de distribution des salles entre rez de chaussée et étage.

Bien entendu, ces deux professionnels seront amenés dès le départ à travailler ensemble. Une première réunion de travail a déjà eu lieu le jeudi 19 Février 2009.

2.3. Localisation géographique

Tréfumel

2.4. Objectifs du projet

L'objectif est quadruple :

- Sensibiliser tous les publics (scolaire, local, touristique, professionnel) à l'éducation à l'environnement et plus largement à la valorisation du patrimoine naturel.
- Contribuer à la création d'éco territoire au service d'une politique d'aménagement du territoire communautaire.
- Participer au développement local notamment par les créations d'emplois pérennes en animation nature.
- Etre en cohérence avec les nouveaux enjeux de la société en développant des actions exemplaires.

Pour conduire ces quatre objectifs, la Maison des Faluns devra remplir cinq missions : pédagogique, touristique, écologique, culturelle et de développement durable.

- **Pédagogique** : permettre aux autochtones, aux proches résidents et à la population scolaire de mieux connaître, au travers des faluns, les actions concrètes de protection et de valorisation de la géo diversité, c'est-à-dire de l'ensemble des éléments des sous-sols, sols et paysages qui, assemblés les uns aux autres, constituent des systèmes organisés, issus de processus géologiques.

- **Touristique** : pour toucher un public large et diversifié, il est nécessaire que la Maison des Faluns construise des outils d'interprétation s'appuyant sur des fondements scientifiques solides, mais aussi rapportant l'histoire et l'identité du territoire du Pays d'Evran. On assiste à une intégration de plus en plus grande de ces notions dans les problèmes de société actuels, surtout si on raisonne dans une perspective de développement durable : recherche de ressources naturelles (matières premières, énergie, eau) ; compréhension et prévention des risques naturels ; problèmes de pollution de l'atmosphère, des sols et des nappes ; changement climatique, rôle de l'homme dans l'évolution de son environnement.
- **Ecologique** : montrer le caractère complexe de notre environnement où faune, flore, processus géologiques et intervention humaine concourent à maintenir un équilibre fragile (exemple de la protection, valorisation et transmission de la nappe des faluns)
- **Culturelle** : faire entrer en résonance l'histoire géologique des faluns avec la culture collective du pays d'Evran. Ce lien entre science et culture apparaît pertinent et devrait toucher un très large public.
- **Développement durable** : mettre en place des actions – information, sensibilisation, formation, - permettant de contribuer à la mise en œuvre de la durabilité environnementale. La défense et la sauvegarde du patrimoine géologique des faluns présente une valeur non seulement scientifique et /ou esthétique mais aussi sociale et éthique en tant que ressource limitée et non renouvelable

La mise en place d'un Conseil Scientifique et Technique et celle d'un Comité d'Évaluation et de Programmation sont les garants du respect de ces engagements.

Ce projet de territoire, est créateur d'activités économiques et donc d'emplois : 3 créations d'emploi.

2.5. Service apporté

Publics visés

- Les groupes scolaires : les classes de 4 et 5ème, les scientifiques et universitaires. Sur l'Ille et Vilaine et les Côtes d'Armor plus de 20 000 scolaires pouvant être intéressés (Visites en : avril, mai, septembre octobre et novembre)
- Seniors et Touristes : partenariat avec les autocaristes, les centres d'accueil, université du temps libre, clubs de retraités (clientèle fortement consommatrice de produits proposés en boutique) Fréquentation : mai et septembre. Offres promotionnelles proposées aux autocaristes en avril et mai afin d'étendre la saison.

Nature des Activités

La Maison des Faluns est au centre de tout un ensemble d'activités dont il est le catalyseur

Dés lors les diverses actions proposées s'appuient sur l'ensemble des richesses du territoire et sur ses diverses associations. Les activités proposées concernent : information, documentation ; formations ; animations, circuits d'interprétation, soirées à thèmes, randonnées, activités scientifiques. Les thèmes abordés sont relatifs à : géologie, architecture, faune, flore, eau, archéologie

- Conservation du patrimoine géologique. Les équipements précités servent de support à différents types de visites animées par un géologue qui peuvent être suivies par un public divers (enseignants, scolaires, étudiants, amateurs, touristes...)
- Pédagogie vers les scolaires : par exemple, sur la base d'une demi-journée, certaines séquences de formation s'adressent aux scolaires (5ème, 4ème, 1ère S, Terminale S) et permettent de développer des grandes questions relevant des programmes. Pour les élèves des classes de 5ème et de 4ème, la visite s'attachera également à présenter, au cours d'une lecture du paysage (divers cycles avec des produits adaptés)
- Valorisation tout public : culture scientifique / géo tourisme.

Pour un large public il s'agira de le familiariser avec une discipline scientifique peu connue, de lui faire prendre conscience du temps long de la géologie, de le faire « entrer » dans le paléo environnement de la mer des faluns pour en venir à comprendre le paysage actuel du pays des faluns. Circuits sur le terrain, conférences, animations vidéo

Développement territorial : le patrimoine au service d'un projet de territoire...

La maison des faluns contribuera à l'image identitaire du territoire, s'adressant aux habitants dans une programmation étalée sur l'année elle incitera à la prise en compte de ce patrimoine dans les projets économiques des acteurs traditionnels

- **L'eau** : un enjeu vital et universel, la nécessité d'une gestion durable de l'eau : exemple de la nappe phréatique des faluns
- **L'approche géologique** dans les trois dimensions de la ressource en eau et le fonctionnement de l'aquifère, ainsi que des cycles de conférences, expositions et autres activités, faciliteront la prise de conscience nécessaire à la protection et à la gestion durable

Niveau de service rendu

Il se caractérise par :

- une politique d'accueil et d'information : introduction des NTIC pour accélérer leur appropriation par les acteurs du tourisme et ainsi améliorer leur compétitivité, mise en place dans chaque commune de la Communauté d'u Syndicat d'Initiative et, au niveau global, création d'un Office de Tourisme Communautaire du Pays d'Evran avec mise en réseau, renforcer la visibilité du territoire.
- une politique de « labels » : Deux communes : Saint Juvat et Tréfumel labellisées « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne ». Il faut développer cette politique de label qui est une garantie de la qualité des actions, des prestations

Mode de gestion

La gestion sera Communautaire. Elle sera assurée par un(e) responsable de la Maison des Faluns, qui prendra en charge une partie de l'animation. Il (elle) sera secondé(e) par un autre animateur à temps plein. L'accueil et la boutique seront sous la responsabilité d'un agent formé pour ses fonctions.

Innovation

L'innovation consiste dans les méthodes de gouvernance, à savoir :

- **Mise en réseau, coordination et optimisation des moyens,**
- **Mise en place : Conseil Scientifique et Technique,**

C'est un outil au service :

- de la pédagogie des patrimoines à destination des scolaires et du grand public (mise en exergue des aspects économiques, sociaux et esthétiques, se situer dans la continuité historique, ..)
- de la création d'activités cultures, de loisirs
- de la connaissance dans les domaines de l'ethnologie rurale, l'architecture, la géologie, l'archéologie, la botanique, la zoologie,
- de la promotion des communes de la communauté

Il a de plus un rôle de conseil et d'accompagnement scientifique et technique

- Pour la production de nouveaux projets
- Pour enrichir, valider les contenus

Mise en place d'un Comité d'Évaluation et de Programmation

- Nombre d'emplois créés dans la filière « Tourisme »
- Nombre de supports de promotion édités, d'événements, d'animations, de randonnées, de circuits, créés,
- Enquête quantitative et qualitative de satisfaction auprès des visiteurs
- Évolution du nombre de visiteurs, de la durée moyenne des séjours

2.6. Résultats attendus

D'une manière générale, les résultats attendus concernent :

- Le renforcement de l'identité, de l'attractivité résidentielle et touristique, de l'image et du rayonnement territorial
- Le développement culturel et le renforcement des liens sociaux
- La préservation / la transmission, la valorisation des savoir faire, de la tradition orale
- Le développement des réseaux, entre acteurs, entre structures.

La réussite du projet se mesurera quantitativement par :

1. le nombre de visiteurs de la « Maison des Faluns » et / ou du front de taille : 4900 visiteurs à l'année 1 et 8900 prévus à l'année 4
2. le nombre de stages créés et de formations réalisées
3. le nombre de supports de communication réalisés
4. le nombre d'expositions temporaires programmées.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Démarrage de l'opération	1 mars 2010
Fin des travaux	1 janv. 2011

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Le tourisme est la seconde activité économique du Pays de Dinan.

Le Pays de Dinan ne possède pas réellement d'installations et d'infrastructures permettant d'offrir des alternatives à la clientèle touristique en période de mauvais temps ou en base saison. Ceci implique la réalisation de projets d'implantations de nouveaux équipements dont l'objectif sera de favoriser l'afflux touristique et d'offrir aux habitants des sites complémentaires en termes de loisirs et de culture.

Le Pays de Dinan fait partie des 15 territoires bretons sélectionnés dans le cadre du nouveau Leader 2007-2013 (enveloppe de 1 783 333€ de fonds FEADER) sur les 22 candidatures déposées.

Le thème central retenu est : Comment bien vivre en Pays de Dinan ? avec comme priorité : AMELIORER LA QUALITE DE VIE EN MILIEU RURAL.

L'objectif de la « Maison des Faluns » s'intègre parfaitement dans l'un des piliers définissant cette stratégie de développement du territoire à savoir :

« Pour l'émergence d'une politique culturelle de Pays - Accompagner la structuration et l'organisation des acteurs culturels - Faciliter l'accès, la diffusion et la créativité culturels »

3.2 Dimension intercommunale du projet

Le projet est centré sur une thématique principale (les faluns) pour la cohérence de son positionnement mais il renvoie à d'autres thématiques (lin, craquelin, oiseaux, fleurs, jardins, eau, etc.) pour éviter d'être monofonctionnel.

Le projet est non seulement « collectif » (construit par l'ensemble des élus du territoire communautaire) mais aussi « global » (concerne chacune des 8 communes de la communauté).

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

La ferme qui sera rénovée en « Maison des Faluns » fait partie de ce patrimoine architectural original et unique en Côtes d'Armor

Située en plein cœur du Pays des Faluns, cette construction est dans un environnement constitué

- à l'ouest par la villa gallo romaine de le Quiou (200 m à vol d'oiseau)
- à l'est par un boisement de 18 hectares réalisé lors de la mise en place des périmètres de protection de la nappe phréatique des Faluns (plusieurs millions de m³ d'eau de réserve)
- au nord est le bois de Rouget qui est une zone ZNIEFF

Le projet de rénovation respectera la démarche HQE

3.4 Dimension sociale du projet

- Un tarif d'entrée spécifique est prévu concernant les étudiants, les demandeurs d'emploi et les familles nombreuses.
- Trois emplois seront créés

3.5 Dimension culturelle

Il est envisagé de faire réaliser, si possible par les artistes locaux, une fontaine où coulerait l'eau de la nappe phréatique des faluns. Celle-ci serait, bien entendu, construite en pierre des Faluns

De la même manière un atelier pour un tailleur de pierre et /ou un sculpteur est à l'étude.

3.6 Autres aspects qualitatifs

Un Comité de pilotage a été créé en septembre 2008. Il est présidé par Mr A. CARRE, vice président de la Communauté de Communes chargé de la communication et du patrimoine. Entouré de scientifiques sous la houlette de l'Association Géologique et Minéralogique de Bretagne présidée par Mr Max Jonin, ce comité a mis en place plusieurs commissions thématiques comme : la toponymie, l'eau de la nappe des faluns (protection, valorisation), les chemins de lecture, etc. Naturellement participe à ce comité de pilotage les représentants du Conseil Général (service espaces naturels sensibles), le Pays touristique de Dinan, diverses associations liées à la protection et à la valorisation du patrimoine.

Une étudiante réalise un stage de 5 mois sous l'autorité de l'Association Géologique et Minéralogique de Bretagne présidée par Mr Max Jonin. Il concerne la recherche de l'influence de la présence des faluns sur l'agriculture et, plus généralement, sur les paysages

La rénovation de la ferme de Carmeroc participe à l'aménagement du territoire voulu par la Communauté.

Sont envisagés :

- un jardin des Faluns comportant des plantes calcicoles,
- un petit champ de lin. Tréfumel a été un haut lieu de la culture du lin au XVIII^{ème} siècle. La conjonction de cette richesse et la présence de la pierre des Faluns très facilement sculptage explique en grande partie les belles constructions de ce territoire.

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve :

- de précisions quant à l'articulation entre le Syndicat des Eaux de la Région d'Evran, propriétaire du site et la Communauté de communes qui porte ce projet ;
- sur le contenu de l'équipement, la promotion qui en sera faite et les budgets prévisionnels ;
- que cet équipement soit accessible au grand public

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Bâtiment	760 000	HT	Investissement
Muséographie	150 000	HT	Investissement
Honoraires	118 300	HT	Investissement
TOTAL	1 028 300	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Conseil régional	144 000
Etat (DDR)	295 500
Conseil général	308 490
Autofinancement	280 310
TOTAL	1 028 300

6. Intervention de la Région : 144 000 €

MAISON DES FALUNS - AIDE AU DEMARRAGE

Fiche 2009

Pays : Pays de Dinan

Chantier fédérateur régional : 10 - Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité

Type de projet : Musée

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays d'Evran (EPCI à fiscalité propre)

Place Jean Perrin
22630 EVRAN

Tél. :02 96 27 56 30

Fax :02 96 27 56 63

cdc.paysdevran@wanadoo.fr

2. Description du projet

2.1. Contexte

La présence des Faluns confère au territoire concerné par cette roche (Le Quiou, Plouasne, Saint-André-des-Eaux, Saint-Juvat et Tréfumel), une originalité et une identité qui lui est propre et le démarque des autres territoires par bien des aspects : traces d'un monde aquatique datant de 15 millions d'années, nappe souterraine, économie basée sur son exploitation agricole et architecturale, flore calcicole...

La volonté de mettre en valeur ce patrimoine original existe depuis longtemps (autour des années 80) et se traduit aujourd'hui par le projet de Maison des Faluns. Le projet consiste **à restaurer le corps de ferme situé à « Carmeroc », sur la commune de Tréfumel**, en un véritable Centre d'Interprétation du Territoire Communautaire, à vocation touristique, pédagogique, écologique, culturelle et de développement durable.

Cette rénovation regroupera une salle d'exposition permanente (histoire des faluns avec 4 espaces : 1 « le temps long de la géologie », 2 « le temps des faluns », 3 « tout savoir sur les faluns », 4 « l'héritage géologique et l'homme. Identité du territoire »), une salle pour des expositions temporaires, une salle pédagogique, une salle recueillant le fond documentaire, une boutique de vente de produits issus, en particulier, du commerce et de l'agriculture durable, des bureaux. Tout cela desservi par un hall d'accueil accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le futur Parc Naturel Régional Rance Côte d'Émeraude.

Il est l'élément central mais pas exclusif de l'animation culturelle et touristique du territoire communautaire (démarche globale de valorisation des patrimoines) Le patrimoine des autres communes est également valorisé sous la houlette de la Maison des faluns dans le cadre d'une politique de la qualité (présence d'un Comité Scientifique).

Il assure la coordination, la répartition des différentes animations sur le territoire, le développement de nouveaux produits et contribue ainsi à :

- un rééquilibrage entre littoral et intérieur de terres
- un allongement de la saison (logique des 4 saisons)
- bref, à définir un « Pôle Touristique en Bretagne Intérieure » au sein du futur « Parc Naturel Régional Rance Côte d'Émeraude ».

2.2. Description de l'opération

La gestion de cet équipement sera Communautaire. Elle sera assurée par un(e) responsable de la Maison des Faluns, qui prendra en charge une partie de l'animation. Il (elle) sera secondé(e) par un autre animateur à temps plein. L'accueil et la boutique seront sous la responsabilité d'un agent formé pour ses fonctions. Ces personnes seront recrutées par la Communauté de communes du pays d'Evran.

Le budget de fonctionnement est équilibré, en dépenses et en recettes. Une prévision sur 3 ans est étudiée.

En période de croisière, après les 3 premières années, les ressources de la Maison des faluns seront constituées par : les entrées, les ventes de la boutique, la subvention attachée au label et la subvention d'équilibre de la Communauté.

A - Dépenses

A 1 - Dépenses à caractère Général

Les grandes masses budgétaires concernent :

- Les achats liés aux produits mis en vente dans la boutique,
- L'entretien de l'ascenseur qu'il a été nécessaire de mettre en place afin d'assurer l'accessibilité à tout public.
- Les locations d'expositions temporaires dont l'objectif est de renouveler l'intérêt d'une visite pour les populations résidentes et des environs.
- Les achats permettant de compléter le fond de bibliothèque.

A 2 - Dépenses de personnel

- Un animateur territorial qui aura également la direction de la Maison des faluns. Il sera placé sous l'autorité du Président de la Communauté. En particulier, il (elle) proposera des thèmes pour l'exposition temporaire.
- Un animateur territorial adjoint. Placé sous l'autorité de l'animateur territorial, il accompagnera et animera les visites et sera responsable du fond documentaire.
- Un (une) responsable de l'accueil des visiteurs et de la gestion de la boutique sera également recruté par la Communauté de Communes.
- Pendant la haute saison, 2 stagiaires, formés à l'accompagnement des visiteurs et connaissant la géologie des faluns, seront recrutés pendant 2 mois

B - Recettes

Les recettes de fonctionnement proviennent, sur la période initiale de 3 ans, de 4 ressources :

B 1 – Les entrées

Elles ont été estimées en faisant plusieurs hypothèses de fréquentation, en distinguant les divers types de publics (individuels, familles, seniors, etc.) et en pratiquant des prix différenciés notamment en précisant un tarif social (enfants, demandeurs d'emplois, étudiants)

B 2 – les ventes de la boutique

Elles sont basées sur des produits locaux existants ou à créer (miel des faluns, huile de noix des faluns, etc.). La boutique vendra également des vêtements de lin pour rappeler que la région de Tréfumel a été un haut lieu de la culture du lin à une certaine époque.

B 3 – Les subventions de fonctionnement d'aide au démarrage

La labellisation « Maison Nature » ou « Maison du Patrimoine » en cours d'obtention auprès du Conseil Général des Côtes d'Armor, assure à la Maison des faluns une aide au fonctionnement qui va au-delà de l'aide au démarrage. L'aide au démarrage qui est demandée au Conseil Régional porte sur 3 ans et est dégressive.

B 4 – Les ressources de la Communauté

Elles sont calculées de telle sorte que le budget de fonctionnement (budget annexe) de la Maison des faluns soit équilibré.

A partir de la 4^{ème} année le budget de fonctionnement est équilibré, comme nous l'avons déjà indiqué, en tenant compte d'une subvention liée au label et de l'apport de finances communautaires.

2.3. Localisation géographique

Tréfumel

2.4. Objectifs du projet

Développer la notoriété du site et déclencher le bouche à oreille et susciter l'intérêt des professionnels du tourisme (autocaristes, hôtels gîtes ruraux,

Pour atteindre ces objectifs, l'équipe d'accueil et d'animation s'appuiera sur deux arguments de communication :

- La découverte : comprendre un phénomène géologique peu connu
- L'imaginaire et l'émotion : reconstitution de paysage et d'animaux ayant vécu au miocène

2.5. Service apporté

Publics visés

Les groupes scolaires : les classes de 4 et 5^{ème}, les scientifiques et universitaires. Sur l'Ille et Vilaine et les Côtes d'Armor plus de 20 000 scolaires pouvant être intéressés (Visites en : avril, mai, septembre octobre et novembre)

Seniors et Touristes : partenariat avec les autocaristes, les centres d'accueil, université du temps libre, clubs de retraités (clientèle fortement consommatrice de produits proposés en boutique) Fréquentation : mai et septembre Offres promotionnelles proposées aux autocaristes en avril et mai afin d'étendre la saison.

Niveau de service rendu

Il se caractérise par :

- une politique d'accueil et d'information : introduction des NTIC pour accélérer leur appropriation par les acteurs du tourisme et ainsi améliorer leur compétitivité, mise en place dans chaque commune de la Communauté d'u Syndicat d'Initiative et, au niveau global, création d'un Office de Tourisme Communautaire du Pays d'Evran avec mise en réseau, renforcer la visibilité du territoire.
- une politique de « labels » : Deux communes : Saint Juvat et Tréfumel labellisées « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne ». Il faut développer cette politique de label qui est une garantie de la qualité des actions, des prestations.

2.6. Résultats attendus

D'une manière générale, les résultats attendus concernent :

- Le renforcement de l'identité, de l'attractivité résidentielle et touristique, de l'image et du rayonnement territorial
- Le développement culturel et le renforcement des liens sociaux
- La préservation / la transmission, la valorisation des savoir faire, de la tradition orale
- Le développement des réseaux, entre acteurs, entre structures.

La réussite du projet se mesurera quantitativement par :

- le nombre de visiteurs de la « Maison des Faluns » et / ou du front de taille : 4900 visiteurs à l'année 1 et 8900 prévus à l'année 4
- le nombre de stages créés et de formations réalisées
- le nombre de supports de communication réalisés
- le nombre d'expositions temporaires programmées.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Directrice et accueil boutique	1 nov. 2010
Animateur	1 janv. 2011

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Dans le domaine du tourisme, le Pays de Dinan bénéficie d'une assez bonne organisation en raison notamment de la présence du Pays touristique et des nombreux offices du tourisme et syndicats d'initiative. Cependant, en dehors du littoral, la durée du séjour reste assez faible et les touristes pénètrent assez peu vers l'arrière Pays, à l'exclusion d'un tourisme de passage sur la ville historique de Dinan.

Le Pays de Dinan ne possède pas réellement d'installations et d'infrastructures permettant d'offrir des alternatives à la clientèle touristique en période de mauvais temps ou en basse saison. Ceci implique la réalisation de projets d'implantations de nouveaux équipements dont l'objectif sera de favoriser l'afflux touristique et d'offrir aux habitants des sites complémentaires en termes de loisirs et de culture.

Ceci implique de mettre en oeuvre une stratégie selon deux axes :

- Conforter l'attrait touristique du Pays par le développement d'une capacité d'accueil de qualité en aidant à la réhabilitation et à la modernisation d'équipements à caractères structurants pour le Pays.
- Promouvoir un tourisme qualitatif sur l'ensemble du Pays de Dinan par la réalisation de nouveaux équipements dont l'objectif sera de favoriser l'afflux touristique et d'offrir aux visiteurs et aux habitants des sites complémentaires en termes de loisirs et de culture. Ces équipements feront l'objet d'une mise en réseau permettant une meilleure déclinaison de l'offre touristique sur le territoire.

C'est dans cette deuxième partie que s'inscrit cette demande, complémentaire de celle en investissement portant sur le même projet et déjà inscrite dans le contrat Région/pays.

3.2 Dimension intercommunale du projet

Cet équipement structurant serait à la fois, un outil d'interprétation du patrimoine « Faluns » mais aussi plus largement, un outil d'interprétation du territoire intercommunal abordé sous les différentes thématiques (paysages, bâti, produits du terroir, savoir-faire, culture, nature) qui, toutes ensemble, constituent l'identité du Pays d'Évran.

Il assure la coordination, la répartition des différentes animations sur le territoire, le développement de nouveaux produits et contribue ainsi à :

- un rééquilibrage entre littoral et intérieur de terres
- un allongement de la saison (logique des 4 saisons)

Bref, à définir un « Pôle Touristique en Bretagne Intérieure » au sein du futur « Parc Naturel Régional Rance Côte d'Émeraude ».

Les élus de la Communauté, élargie depuis le 1er Janvier 2009 à la Commune de Plouasne, partagent ce projet et le portent, unanimement, afin qu'il soit le moteur de la nouvelle politique culturelle et environnementale souhaitée par les citoyens.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Non renseigné

3.4 Dimension sociale du projet

Un tarif d'entrée spécifique est prévu concernant les étudiants, les demandeurs d'emploi et les familles nombreuses.

Trois emplois seront créés. Il sera proposé aux salariés, de pouvoir suivre un certain nombre de modules de formation dans le cadre de la formation continue.

3.5 Dimension culturelle

Cf. Fiche investissement

3.6 Autres aspects qualitatifs

Cf. Fiche investissement

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve que :

- elle relève d'une aide au démarrage limitée à trois ans ;
- la part du soutien régional dans le budget global de l'opération soit dégressive ;
- le Comité opérationnel des élus et usagers de la Rance Emeraude), porteur du projet de PNR Rance cote d'Emeraude, et le Pays touristique soient associés au projet.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Charges de personnel année 1	86 000	TTC	Fonctionnement
Charges à caractère général année 1	41 530	TTC	Fonctionnement
Charges de personnel année 2	88 800	TTC	Fonctionnement
Charges à caractère général année 2	45 030	HT	Investissement
Charges de personnel année 3	90 200	HT	Investissement
Charges à caractère général année 3	47 070	HT	Investissement
TOTAL	398 630	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Etat (A1:25800-A2:17760-A3:9020)	52 580
Département (A1:27500-A2:27500-A3:28000)	83 000
Région (A1:25800-A2:17760-A3:8395)	51 955
Autofinancement (A1:25380-A2:36860-A3:52080)	114 320
Recettes (A1 : 24750-A2:32900-A3:39125)	96 775
TOTAL	398 630

6. Intervention de la Région : 51 955 €

AMELIORATION DE LA MUSEOGRAPHIE DE LA MAISON DE LA RANCE

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes de Dinan (CODI)

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le Pays de Dinan ne possède pas réellement d'installations et d'infrastructures permettant d'offrir des alternatives à la clientèle touristique en période de mauvais temps ou en basse saison. Ceci implique la réalisation de projets d'implantations de nouveaux équipements dont l'objectif sera de favoriser l'afflux touristique et d'offrir aux habitants des sites complémentaires en termes de loisirs et de culture.

2.2. Objectifs du projet

La Maison de la Rance a ouvert ses portes en Avril 2001 et est labellisée Maison Nature par le Conseil général des Côtes d'Armor. Elle est un centre d'Education et de Sensibilisation à l'environnement par le biais des animations nature qu'elle organise toute l'année auprès d'un large public (scolaires, local, touristique...), mais aussi une véritable vitrine touristique du patrimoine de la Vallée de la Rance.

Dans ce cadre, elle est dotée d'un espace muséographique de 300 m² consacré au patrimoine naturel, humain et bâti présent de la source à l'estuaire de la Rance.

Le présent projet vise, au bout de ces 5 années de fonctionnement, à compléter et améliorer les dispositifs muséographiques de la Maison Nature afin de maintenir l'attractivité de l'équipement tant auprès du public touristique que du public local.

2.3. Descriptif du projet

Il s'agira de retenir un scénographe chargé de proposer :

- Un complément des dispositifs scénographiques actuels.
- Un ou des nouveaux outils muséographiques

Ces nouveaux éléments viendraient compléter les existants et seraient répartis dans les espaces libres actuels situés dans la muséographie. Ils devront notamment faire appel aux nouvelles technologies, être dynamiques et modernes mais aussi, pédagogiques, ludiques et interactifs.

Ces nouveaux dispositifs devront être attractifs et originaux, aussi bien en terme de présentation que d'utilisation.

Pour définir ces nouveaux dispositifs de l'exposition permanente, la CODI souhaite recourir aux services d'un scénographe dont la mission sera la suivante :

- **Mise à jour de certains dispositifs existants.** Certaines informations présentes sur des maquettes ou dans des vitrines demandent à être actualisées, voire complétées, et ce, sans pour autant changer tout le dispositif en place.

- **Créer de nouveaux dispositifs dans les espaces libres de la muséographie.** Ces nouveaux dispositifs devront s'intégrer dans le fil directeur de la scénographie actuelle et respecter une harmonisation dans les thèmes. Ils devront également faire preuve d'originalité tant dans leur présentation que dans leur fonctionnalité et faire appel aux techniques modernes.
- En option : rendre possible la visite de la muséographie par un public étranger en proposant un moyen de traduction et ainsi de compréhension des dispositifs (au moins) en anglais.

Les prestations qui seront confiées au scénographe retenu auront pour objet :

- **La conception de l'aménagement des lieux.** Il s'agira de mettre en espace chacun des éléments présentés dans l'exposition, en tenant compte des circulations et des volumes, ceci en adéquation avec les normes de sécurité en vigueur.
- **La conception d'outils audiovisuels.** Il s'agira de :
 - o Concevoir la (les) vidéo(s), du scénario au montage, en passant par la collecte et la réalisation des textes et images.
 - o Définir le matériel et son fonctionnement (type de matériel, utilisation par les services de la CODI et par le visiteur, maintenance...), et suivre l'installation du matériel de sonorisation s'il y a lieu, la diffusion des images....
 - o Concevoir le mode d'utilisation du système vidéo ou audiovisuel par le visiteur
- **La conception de l'éclairage.** La mission du scénographe portera sur :
 - o la conception, la définition et le fonctionnement des matériels en tenant compte d'une contrainte de consommation. Les éclairages devront en effet être conçus dans un cadre de développement durable et consommer le moins possible d'énergie pendant l'ouverture de l'établissement au public.
 - o le suivi d'installation de l'éclairage (position, réglage, pilotage, maintenance...).

3. Echancier de la réalisation du projet

2006 - 2007

4. Conditions suspensives particulières

Néant

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
TOTAL	120 000 €

6. Intervention de la Région : 36 000 € votés en 2009

CONSERVATOIRE DES METIERS D'ART RARES A DINAN

Fiche 2009

Pays : Pays de Dinan

Chantier fédérateur régional : 10 - Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité

Type de projet : Musée

1. Maître d'ouvrage

Dinan (Commune)

21, rue du Marchix
BP 44126
22104 DINAN CEDEX

Tél. :02 96 39 22 43

2. Description du projet

2.1. Contexte

Le secteur d'activités des métiers d'art rares souffre d'une grande fragilité. Les professionnels sont dispersés, parfois isolés. La transmission des entreprises est très difficile, pour des raisons réglementaires ou par faute de repreneurs. Les formations ont disparus ou sont lointaines. Des métiers ancestraux se perdent. Ces métiers sont parfaitement répertoriés. Un décret fixe la liste des 72 métiers d'art rares qui sont menacés de disparition.

Dinan, et sa région, accueillent déjà un certain nombre d'artisans d'art rares. Une dizaine d'artisans exercent leurs activités sur la ville de Dinan, dans des métiers aussi divers que la serrurerie ancienne, la pendulerie des XVII^{èmes} et XVIII^{èmes} siècles, la gravure héraldique sur acier, la dorure sur tranches, la lutherie d'instruments anciens, la restauration de papiers, la reliure ancienne et contemporaine....

La richesse patrimoniale de Dinan en fait un lieu naturel de la mise en valeur et du développement de l'artisanat d'art.

Le projet est soutenu par la Société d'Encouragement aux Métiers d'Art, dont le délégué régional est dinannais.

2.2. Description de l'opération

Il s'agit de créer un Conservatoire des métiers d'arts rares dans un bâtiment, qui appartient à la Ville de Dinan. Il n'y a aucun conservatoire de ce genre en France

Ce centre comprendra :

- des ateliers pour l'exercice de l'activité professionnelle des artisans ;
- des espaces techniques : un laboratoire de chimie, une installation close pour la dorure or-mercure... ;
- une salle d'exposition permanente des œuvres des professionnels du conservatoire ;
- une salle de conservation des outillages ;
- un centre ressources de documentation et de recherches (ouvrages sur les métiers rares, projection de films,...).
- une salle de formation

Les professionnels qui exerceront leur activité dans ce centre, devront être reconnus par un comité de spécialistes et s'engager à donner au conservatoire leur outillage, leur documentation, leur matériel, pour permettre leur transmission, notamment à des apprentis. Ils devront bien entendu exercer un métier qui figure sur la liste officielle des métiers d'art rares.

Le **fonctionnement du conservatoire** sera assuré par une association regroupant les artisans qui y exerceront leur activité. Elle aura notamment pour mission de gérer les charges communes de fonctionnement de l'établissement, d'animer la salle d'exposition permanente, d'organiser les formations, de gérer le centre ressource de documentation et de recherche.

L'association n'est pas encore constituée. M. Marc VOISOT, artisan d'art pendulier à Dinan qui est l'initiateur du projet et par ailleurs président de la Société d'encouragement des Métiers d'Art de Bretagne, en sera le correspondant technique.

Il n'y aura pas de délégation de service public de la part de la ville de Dinan, l'opération globalement ne relevant pas, en tout état de cause d'une mission de service public.

Un loyer, au prix du marché, sera perçu par la Ville, propriétaire des locaux, pour les parties constituant les ateliers dédiés à l'activité professionnelle des artisans. Une analyse des coûts n'a pas encore été effectuée.

Ce sera un lieu vivant d'exercice des artisans d'art, pour une vingtaine de professionnels, et en aucune manière d'un écomusée.

2.3. Localisation géographique

Dinan

2.4. Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- de sauvegarder, pérenniser et soutenir les métiers d'art rares, qui ont tendance à disparaître, et cela en particulier par la formation de jeunes à ces métiers.
- de conserver en un lieu unique les outils, les écrits, la mémoire relatifs à ces métiers.
- de développer sur Dinan et sa région l'activité artisanale, particulièrement celle des artisans d'art

2.5. Service apporté

Le conservatoire sera l'objet d'une gestion associative et constituera :

- le lieu d'exercice de l'activité professionnelle des artisans, dans un secteur d'activités où les carnets de commande sont toujours pleins.
- un véritable pôle d'excellence des métiers d'arts rares, créateur d'emplois stables
- un centre de formation, animé par les artisans eux-mêmes.
- un lieu de conservation de savoirs faire.
- un espace de formation d'apprentis.

La formation constitue un des éléments essentiels du conservatoire. A ce titre, celui-ci engagera des partenariats avec les acteurs locaux tels que la Maison de l'Emploi, le CIO, la Chambre de Métiers, l'Office de Tourisme, les collèges et les lycées.

Les cours seront dispensés par des artisans disposant d'un numéro de formateur. La qualité de formateur agréé et la fourniture d'un Bilan Pédagogique et financier (BPF), permettront la passation d'un accord entre la région Bretagne, Pôle Emploi et l'APEC, afin de valider une filière de qualification professionnelle. A terme, des partenariats avec les Universités proposant les diplômes en CRBC pourront être établis.

Les modalités précises de mise en œuvre de ces actions restent naturellement à définir, en lien particulièrement avec la Région Bretagne et le Rectorat.

2.6. Résultats attendus

- le nombre et la qualité d'artisans à s'y installer.
- les formations dispensées.
- la qualité des transmissions d'entreprises.
- l'installation de nouveaux artisans d'art dans la ville et la région.
- un impact économique, touristique et culturel sur Dinan et sa région tel, qu'il permette d'identifier Dinan et son Pays comme un haut lieu reconnu de l'artisanat d'art rare.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Montage du dossier technique et financier	31 déc. 2009
Réalisation des travaux	31 déc. 2010
Début d'activités	3 janv. 2011

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Le projet de conservatoire des Métiers d'Arts Rares de la ville de Dinan ne peut compte tenu de son caractère unique et de sa spécificité que contribuer à la revitalisation du centre ville de Dinan et au renforcement de l'attractivité des petites villes moyennes comme élément structurant d'un territoire. En jouant sur l'architecture et l'histoire de la cité, ce projet présente également un intérêt touristique indéniable et il constitue un outil essentiel en faveur de la conservation, de la transmission et de la mise en valeur du patrimoine.

3.2 Dimension intercommunale du projet

Ce conservatoire aura un impact intercommunal et régional.

Un fonds de concours de la communauté de communes est prévu (cf. plan de financement).

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Le conservatoire va être accueilli à l'hôtel Bazin de Jessay, bâtiment du 19^{ème} siècle, qui est protégé au titre du Plan de Sauvegarde et de mise en valeur de Dinan.

Le projet s'inscrit dans une logique de développement durable.

Le rassemblement de plusieurs artisans permet d'organiser la mise en commun des fournisseurs de matière, les commandes groupées, de limiter les coûts de livraison et le partage d'installations techniques communes (les cuves à ultrasons, le laboratoire de chimie, la forge, ...).

Limitier les dépenses éparses et rationaliser les commandes permettent d'être plus solide économiquement et de limiter l'effet négatif sur l'environnement.

Par ailleurs, les métiers de l'artisanat sont reconnus comme permettant un développement économique durable.

3.4 Dimension sociale du projet

- Ce sera un lieu de formation aux métiers d'art rares.
- Des classes y seront accueillies pour des visites guidées pour initier les élèves et, pourquoi pas, créer des vocations.
- Les artisans s'engageront à transmettre leur métier et à le valoriser.
- C'est une activité qui permet de vivre au Pays.

3.5 Dimension culturelle

Elle est présente avec la création :

- d'un espace permanent d'exposition à vocation touristique et culturelle.
- d'un conservatoire des outillages et des pratiques.
- d'un centre de recherches et de documentation sur ces métiers.

La ville réalisera dans ce conservatoire une prestation artistique qui, de par sa nature répondra, aux orientations qui sont données pour le « **1% artistique** ».

Pour ce qui concerne la **dimension bilingue**, les cartels des outils présentés dans la salle de conservation des outillages seront écrits en français et en gallo. De même, la salle d'exposition permanente inclura le gallo dans certains de ses visuels.

3.6 Autres aspects qualitatifs

Non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve que :

- des précisions sur le projet de fonctionnement de l'équipement soient apportées au moment de la présentation du dossier de demande de subvention au Conseil régional ;
- le maître d'ouvrage prenne en compte des cibles de haute qualité environnementale (éco-construction, éco-gestion, confort d'usage, santé) adaptées à la nature de son projet ;
- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer des prix de location inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le bâtiment présente une dimension collective, et ne soit par conséquent pas affecté à une seule entreprise
- le produit des loyers (hypothèse d'une occupation à 100 % des locaux) soit pris en compte, sur la durée de l'emprunt permettant de financer le projet où à défaut sur 10 ans, et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20 % ;
- les éventuelles parties commerciales du bâtiment soient retirées de la dépense subventionnable.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Travaux	320 000	HT	Investissement
Aménagements intérieurs	100 000	HT	Investissement
Equipements techniques	80 000	HT	Investissement
TOTAL	500 000	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Conseil régional	150 000
LEADER	40 000
CODI	20 000
Autofinancement	290 000
TOTAL	500 000

6. Intervention de la Région : 150 000 €

4.
Annexe :
Contribution et avis du
Conseil de développement du
pays

Conseil d'Administration*

du Conseil de Développement du Pays de Dinan

Le 12 mai 2009 à la mairie de Saint-Samson sur Rance

*Extrait

Avis sur la revoyure du contrat Région/pays entre le Syndicat Mixte du Pays de Dinan et le Conseil régional de Bretagne

Pour rappel :

Le contrat Région/pays précise les modalités de mise en œuvre de la politique territoriale régionale par les contrats de pays sur le territoire du Pays de Dinan.

Le Contrat Région/pays est signé pour six ans (2006-2012) et définit la programmation des actions à compter de sa date de signature.

En 2009, une révision du contrat est organisée par la Région afin de :

- permettre au Conseil régional d'évaluer globalement le dispositif
- faire évoluer, si nécessaire, la liste des projets inscrits ou leurs plans de financement, où d'affecter les crédits qui ne l'auraient pas été jusqu'alors.

L'aide régionale a pour objectif de jouer un effet levier dans l'aboutissement des projets, celle-ci ne sera pas accordée sans que soit vérifiée l'existence d'un engagement financier réel et manifeste des collectivités du territoire.

En tout état de cause, un autofinancement d'au moins 20% est demandé pour chaque projet.

Les subventions régionales obtenues via les nouveaux contrats peuvent couvrir des dépenses d'investissement comme de fonctionnement.

Le Contrat Région/pays s'articule autour de trois enveloppes consacrées à la mise en œuvre de projets et d'une quatrième destinée à soutenir l'ingénierie de la structure Pays.

Tout maître d'ouvrage potentiel, quel que soit son statut (public, privé...) est susceptible de présenter un projet (que ce soit au titre de la 2ème ou de la 3ème enveloppe). Le Conseil régional sera toutefois attentif à ce que le projet se caractérise bien par sa dimension collective et qu'il bénéficie d'une dimension intercommunale.

Première enveloppe : projets et intentions de projets très structurants, priorités régionales Les projets mentionnés par la Région dans la 1ère enveloppe n'entrent pas dans le cadre du contrat à proprement parler. Cette enveloppe a pour unique objectif de rendre compte, à l'échelon local, chemin faisant, des interventions de la Région sur le Pays au titre de ses propres politiques (PPI des lycées, infrastructures de transport, actions inscrites dans le Contrat de Plan Etat-Région...) ou sur des projets d'intérêt régional.

Les projets entrant dans ce cadre ne sont pas financés dans le cadre de la dotation allouée au pays.

La deuxième enveloppe : « structurant régional/local » : projets co-décidés entre la Région et le Pays.

Cette deuxième enveloppe est au cœur même du dispositif de contractualisation et elle est la résultante de la négociation entre la Région et les pays. Elle concerne des projets ou actions structurants pour le pays concerné et d'intérêt régional.

Cette 2ème enveloppe vise des projets identifiés lors de la négociation et figurant dans ce contrat. Cette liste de projets peut être révisée en 2009 selon les conditions prévues aux articles 2 et 3. Les projets retenus doivent tous se caractériser par leur envergure intercommunale ou de pays.

La troisième enveloppe : « structurant local »

Dans le cadre de cette enveloppe, les projets ne sont pas définis a priori, mais seront présentés au fur et à mesure de la durée du contrat par leurs maîtres d'ouvrage et examinés en comité local.

Dans le cadre de cette 3ème enveloppe, la préférence de la Région pour les projets qui bénéficient d'une dimension intercommunale est rappelée. La Région fera également valoir ses préoccupations d'aménagement du territoire et ses exigences en matière de qualité (notamment environnementale) et de développement durable.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean Fauvel, Président du Syndicat Mixte du Pays de Dinan. Il présente aux administrateurs la démarche mise en place par le Pays dans le cadre de la revoyure du Contrat Région/pays :

Le Comité syndical du 2 octobre 2008, a mandaté le bureau pour préparer la revoyure du Contrat Région/pays. Celle-ci s'est déroulée en plusieurs étapes :

1. Réalisation d'un état des lieux des projets inscrits dans l'enveloppe 2 lors de la première phase, qui n'ont pas à ce jour reçu l'accord de la Commission permanente du Conseil régional. L'objectif était de déterminer de façon précise le niveau de l'enveloppe qui reste à programmer pour la période 2009-2012. Pour cela, un courrier a été adressé aux maîtres d'ouvrages afin de leur rappeler les échéances liées à leurs projets et à la clause de revoyure et leur demander leurs intentions.
2. Sollicitation par écrit de l'ensemble des collectivités et porteurs de projets potentiels du territoire pour qu'ils fassent remonter leurs projets vers le Pays.
3. Sélection des projets en fonction des choix stratégiques et des priorités du Pays et bien sûr de l'enveloppe disponible.

Suite à l'appel à projets de novembre/décembre 2008, une cinquantaine de fiches projets ont été reçues avec des demandes qui portent sur l'investissement et sur le fonctionnement.

Le bureau a réalisé un classement des projets en fonction des thèmes suivants :

- Economie
- Petite enfance
- Locaux associatifs
- Tourisme, sport, loisirs
- Culture
- Autres

Les projets ont ensuite été positionnés dans les enveloppes 2 et 3 en fonction de :

- leur maîtrise d'ouvrage (intercommunale ou communale),
- la dimension « Pays » du projet (caractère unique ou non)

Le bureau s'est montré très attentif à ce que les projets présentés répondent aux conditions posées par le Conseil régional et aux assurances demandées en terme de délai de réalisation. En effet, compte tenu de l'impossibilité de programmer de nouveaux dossiers dans le cadre de l'enveloppe 2, d'ici à la fin du Contrat, toute aide accordée à un projet qui ne se réaliserait pas ou qui ne pourrait être intégralement accordée pour des raisons techniques serait perdue. De plus, pour les demandes en fonctionnement plusieurs principes s'appliquent :

- Elles peuvent être retenues si, et seulement si, il s'agit d'un projet nouveau, ou d'une activité nouvelle, à caractère innovant. Il s'agit bien d'une aide à l'amorçage dont les modalités de substitution devront être indiquées.
- Ses demandes devront revêtir un caractère de dégressivité.

Ces principes ont été mis en application dans la proposition est faite ce soir.

ENVELOPPE 2

Montant de l'enveloppe pour la 2^{ème} phase

Au terme de la consultation des maîtres d'ouvrage des projets inscrits dans l'enveloppe 2 lors de la première phase du contrat, le bureau est arrivé aux conclusions suivantes :

20 projets étaient inscrits dans cette enveloppe.

- 8 d'entre eux sont aujourd'hui effectivement programmés et ce pour un montant total de : 4 088 800 €
- 5 sont officiellement abandonnés ou repoussés :
 - Commune de Plélan – salle musique actuelles (45 000 €)
 - St Cast VVF de la Corbière - (225 000 €)
 - SCIC Koloenn (90 000 €)
 - Quévert - Maison de la petite enfance et crèche multi accueil (80 000 €) (bascule dans l'enveloppe 3)
 - Fréhel et Plumaugat - La maison de l'imaginaire (226 500 €)

Soit un total de **666 500 €.**
- 3 intègrent la clause de revoyure (en raison de modifications du projet) :
 - CODI - Hameau d'entreprises (587 740 €)
 - CODI – Salle musiques actuelles (165 000 €)
 - C.C. du Pays d'Evran – Maison de l'enfance (80 000 €)

Soit un total de **832 740 €.**
- 4 maîtres d'ouvrage nous ont fait part de leur souhait de poursuivre :
 - Steredenn – Création d'un centre d'utilité sociale – (496 500 €)

- C.C. du Pays de Plélan – Médiathèque – (225 000 €)
- C.C. du Pays d'Evran – Création d'une Maison des Faluns (144 000 €)
- CODI Muséographie de la Maison de la Rance (36 000 €)

Soit un total de **901 500 €**

En conséquence, la marge de négociation théorique de l'enveloppe 2 s'établit à : **3 274 308 €** auxquels il convient de retirer **901 500 €** pour les projets maintenus soit une enveloppe disponible pour les nouveaux projets de **2 372 808 €**

Propositions du Syndicat Mixte du Pays de Dinan

THEME ECONOMIE:

- **CC Arguenon-Hunaudaye : Extension du Parc d'Activités du carrefour de Penthièvre :**

C'est une zone de Pays et les critères appliqués jusqu'à présent ont été conservés : Subvention plafonnée à 200 000 €.

- **CODI : Structurer et organiser l'offre immobilière à destination des entreprises :**

Ce dossier figurait dans la 1^{ère} phase mais a intégré la revoyure car sa maîtrise d'ouvrage a changé ainsi que son budget. La demande initiale à savoir 587 740 € est maintenue.

- **Ville de Dinan : Conservatoire des métiers d'Arts**

C'est un dossier à maîtrise d'ouvrage communale mais qui revêt un caractère unique pour le Pays. Il est proposé de lui accorder 150 000 € soit 30 %

- **SCIC éco-habitat :**

Accord pour la demande en ingénierie aide au montage (6 250 €) sous maîtrise d'ouvrage Conseil de développement

Accord sur le financement du fonctionnement et de l'investissement sur trois ans pour un total de 26 500€ et 15 000€.

- **SCIC Energies renouvelables**

La demande porte sur 3 années en fonctionnement. Il est décidé d'accorder 30 000 € au lieu de 45 000 € avec un principe de dégressivité sur 3 ans.

THEME PETITE ENFANCE :

Maison de l'enfance et Jardin d'éveil de la CC du Pays d'Evran (investissement)

Ce dossier a fait débat. La règle est initialement d'attribuer une aide de 20% avec un plafond à 80 000 € sur les dossiers intercommunaux liés à la petite enfance. S'agissant ici d'un équipement avec une double fonction, il a été proposé de pouvoir cumuler les aides qui seraient accordées à chaque dossier séparément soit au total 160 000 €. Cependant, après discussion et dans un souci d'équité dans les taux de subventionnement, il est proposé de porter le taux d'aide à 30 % sans plafond.

Maison de l'enfance et Jardin d'éveil de la CC du Pays d'Evran (fonctionnement)

La réponse est négative car il n'a jamais été accordé d'aide au fonctionnement pour les équipements liés à la petite enfance.

THEME TOURISME SPORT LOISIRS :

Le Bureau a choisi de ne retenir que les projets qui relèvent de ces trois composantes en même temps. C'est ce qui a conduit à évincer la demande de la ville de Dinan pour la réfection de la piste d'athlétisme du Stade Maurice BENOIST.

Piscine couverte à caractère intercommunale (Commune de Saint Cast)

La réponse est négative car il existe déjà un équipement de ce type sur la commune et la maîtrise d'ouvrage est communale. De plus, l'enveloppe ne permet pas d'accorder une aide qui constituerait un réel effet levier pour ce projet.

CC Arguenon Hunaudaye bâtiment d'accueil voie VTT station touristique)

Ce projet intègre les 3 dimensions souhaitées il est proposé de lui accorder 180 000 € soit 30%

THEME TOURISME :

L'idée est ici de promouvoir un tourisme qualitatif sur l'ensemble du Pays de Dinan. Les opérations retenues sont soit à maîtrise d'ouvrage intercommunales soit de dimension Pays. Elles portent sur la mise en valeur du patrimoine naturel, bâti, vivant (Centre d'interprétation archéologique ; Maison des Faluns, signalétique). Le taux d'aide proposé pour ce type de projet est de 30% maximum en investissement.

CC Plancoët Val d'Arguenon Etude de faisabilité pour un projet de valorisation culturelle et touristique du patrimoine archéologique, historique et naturelle de la C.C. de Plancoët Val d'Arguenon (fonctionnement)

Proposition d'accorder 20% soit 10 000 €.

CC Plancoët Val d'Arguenon Centre d'interprétation archéologique (investissement)

30% soit 300 000 €

CC Plancoët Val d'Arguenon Centre d'interprétation archéologique (Fonctionnement)

Proposition d'accorder 80 000 € soit 18% du coût total sur trois ans avec application d'un principe de dégressivité sur les trois années.

- **CC du Pays d'Evran : Maison des Faluns (fonctionnement)**

Proposition d'accorder 51 955 € soit 17% du coût total sur trois ans avec application d'un principe de dégressivité sur les trois années.

- **Pays Touristique de Dinan : Actualisation de la signalisation touristique en Pays de Dinan**

50 449 soit 30%

THEME CULTURE :

- **CC Plancoët Val d'Arguenon : Ecole de musique intercommunale**

92 400 € soit 30%

- **CC Plancoët Val d'Arguenon : Ecole de musique intercommunale (fonctionnement)**

Refus

- **CODI : Salle des musiques actuelles**

Dossier inscrit dans la revoyure car augmentation du coût total du projet : 240 000 € soit 30 %

- **CC Rance Frémur : Mise en réseau des bibliothèques**

12 000 € soit 30%

- **CC du Pays de Matignon : salle intercommunale multifonctions**

Refus car dossier insuffisamment avancé (pas de localisation à ce jour ni de définition réelle du besoin)

ENVELOPPE 3

La programmation de l'enveloppe 3 se fait au fil de l'eau. Les maîtres d'ouvrages déposent leurs dossiers lorsqu'ils sont prêts. Les modalités de sélection des dossiers et les règles de subventionnement sont définies par le Pays s'il le souhaite. En l'absence de règles établies, c'est au cas par cas.

Les projets ont été recensés et classés par thème et en fonction des modalités de sélection qui préexistent dans le cadre de cette enveloppe et qui vous sont rappelées ci-après :

- L'inscription prioritaire des projets relevant des thématiques :
 - Ecole avec le maintien d'un taux de 15 % avec un plafond à 45 730 €. La base éligible étant les locaux pédagogiques (sont exclus la cour, la cantine, le préau, etc.
 - Petite enfance (garderie, CLSH, jardins d'éveil...) avec le maintien d'un taux de 15% avec un plafond à 50 000 €
 - Le maintien du dernier commerce dans les bourgs ruraux

Compte tenu des demandes adressées, le Bureau propose d'ajouter à cette liste, la thématique « Locaux associatifs » en l'assortissant des obligations suivantes :

- obligation pour le maître d'ouvrage d'associer les associations utilisatrices lors de la définition et la conception du projet.

De plus, après échange avec la Présidente et le Vice-président en charge du Programme LEADER+, le bureau propose :

- L'inscription d'une réserve de 356 700 € pour le programme LEADER 2007 – 2013

Le projet de salle multifonctions de St Cast a été intégré dans cette liste mais sans affectation de montant (pour mémoire). Lors de la première phase du Contrat, le Pays a en effet décidé de ne retenir que les projets de salles dont la maîtrise d'ouvrage est intercommunale. Ce qui n'est pas le cas de cette demande.

Ces projets ne sont pas tous chiffrés mais le cumul des sollicitations après application des critères excède de près de 80 000 €, le montant de l'enveloppe disponible.

La seule solution est de réorienter les dossiers liés à la petite enfance vers la convention territoriale signée entre l'Etat et le Pays en novembre 2008, .au sein de laquelle le Pays a inscrit un montant de 350 000 € pour les projets de ce type. Le cumul des demandes (7 dossiers) actuellement connues et transmises au Pays, se monte à 280 643 €. Ceci permettrait de retrouver un disponible théorique de l'ordre de 200 000 € sur l'enveloppe 3.

Après consultation des services du SGAR, les modalités de mise en œuvre de cette convention sont les suivantes :

- Réalisation d'une pré programmation annuelle lors de l'année n pour les dossiers qui connaîtront un début d'exécution lors de l'année n+1
- Programmation effective de ces dossiers au cours de l'année n+1 avec dépôt du dossier auprès des services du Pays, transmission au Sous-préfet référent qui procède à l'instruction et les transmet après avis au Préfet de Région pour décision de financement sous couvert du Préfet de Département.

Le principe de la pré programmation sera cependant effectivement mis en place à compter de l'année 2010, en raison de la date de signature de la convention. Donc pour cette année, il est possible de réorienter les dossiers petite enfance qui connaîtront un début d'exécution en 2009 vers la convention territoriale.

Il n'en reste pas moins que la capacité à financer des projets via l'enveloppe 3 restera très restreinte et s'éteindra vraisemblablement avant le terme du contrat, le 31 décembre 2012.

Le Comité Syndical du 5.03.2009 a validé ces propositions.

Monsieur Fauvel ajoute que Monsieur Régnauld a été informé de ces décisions et que l'avis du Conseil de Développement est aujourd'hui demandé. Il souhaite une collaboration étroite avec le Conseil de développement.

Monsieur Régnauld souligne le travail qui a été réalisé par les membres du Syndicat Mixte mais aurait souhaité que le Conseil de Développement soit consulté plus en amont afin d'enrichir les discussions. Il aimerait également que les projets novateurs qui ont été retenus puissent servir de vitrine, que d'autres porteurs de projets puissent s'enrichir de ce qui a été fait et propose qu'un retour opérationnel soit transmis à chaque commission du conseil de développement, dans les domaines qui les concernent.

Monsieur Calistri est heureux de constater l'engagement du Pays dans le domaine de la petite enfance.

Décision :

Les administrateurs remercient Monsieur Fauvel pour sa présentation. Ils soulignent à l'unanimité l'effort réalisé par les membres du Syndicat Mixte du Pays de Dinan pour aboutir à ces propositions et approuvent les choix stratégiques faits ainsi que la méthode employée dans le cadre de la revoyure du contrat Région/pays.

Ils sont également heureux de constater que plusieurs projets portés par le Conseil de Développement (SCIC énergies renouvelables et filière éco-habitat).ont répondu aux attentes du Pays de Dinan.